



**COMMUNE DE
VUFFLENS-LA-VILLE**

**Préavis 4/2026 :
RAPPORT DE GESTION
& COMPTES 2025**

TABLE DES MATIÈRES

Première partie : rapport de gestion 2025

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR SA GESTION 2025	4
1.1 Conseil communal	5
1.2 Organisation et répartition des dicastères	6
2. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL	8
3. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITÉ	13
3.1 Dicastère d'Olivier Duperrut - Syndic	15
3.2 Dicastère de Caroline Jaughey - Municipale	19
3.3 Dicastère de Michel Gruaz - Municipal	28
3.4 Dicastère de Pascal Berchier - Municipal	34
3.5 Dicastère de Hans Wehrli - Municipal	39
4. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	51
5. CONCLUSIONS	52
6. ANNEXES	53
• La pyramide des âges 2025 de la population résidente	53
• L'inventaire des véhicules	54
• La liste des Règlements communaux en vigueur	54
• La liste des associations intercommunales	55
• Suivi des recommandations de la Commission de gestion	57
• La liste des abréviations	59

Deuxième partie : comptes 2025

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LES COMPTES 2025	2
2. ANNEXES	
• Présentation des comptes 2025	

A scenic view of a town and university campus from a hillside. In the foreground, there is a large, brown-tiled roof of a building, partially obscured by green foliage. The middle ground shows a residential area with houses and trees, leading to a large university campus with several modern buildings. The background features rolling green hills and mountains under a bright blue sky with scattered white clouds. The sun is visible in the top left corner, creating a lens flare effect.

RAPPORT DE GESTION 2025

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR SA GESTION 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

L'année 2025 a vu progresser plusieurs dossiers importants pour le développement futur de notre Commune. La Municipalité a ainsi l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales en vigueur et au règlement de notre Conseil communal, le rapport de gestion 2025.

Cette année s'inscrit dans la dernière phase de la législature en cours, laquelle arrivera à son terme le 30 juin 2026. Elle constitue ainsi une période charnière, à la fois tournée vers la poursuite des projets engagés et vers la préparation du prochain cycle institutionnel de notre Commune.

Au fil des années, la Municipalité s'est attachée à conduire les affaires communales avec responsabilité, en veillant à accompagner l'évolution de notre village tout en préservant son identité et la qualité de vie à laquelle nous sommes toutes et tous attachés, ce cadre de vie qui fait la richesse et l'attractivité de Vufflens-la-Ville.

Les dossiers menés durant cette législature ont souvent nécessité patience, dialogue et persévérance. Ils contribuent aujourd'hui à poser des bases solides pour l'avenir de notre Commune.

L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une dynamique de consolidation. Plusieurs projets ont poursuivi leur progression, tandis que d'autres réflexions ont été engagées afin d'anticiper les besoins futurs et de préparer les prochaines étapes du développement communal.

Les élections communales, qui se sont déroulées en mars 2026, ont permis à la population de désigner les Autorités qui auront la responsabilité de conduire notre Commune pour la prochaine législature. Ce renouvellement démocratique, tant au sein de la Municipalité que du Conseil communal, constitue une étape importante de la vie démocratique de notre commune et ouvre un nouveau chapitre pour notre collectivité.

Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de la Municipalité pour leur engagement et leur esprit de collégialité, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil communal et de ses commissions pour leur implication dans la vie de notre Commune.

Je tiens également à adresser mes remerciements au personnel communal pour son professionnalisme, son engagement et la qualité du travail accompli tout au long de l'année au service de la population et des Autorités.

Je souhaite enfin exprimer toute ma reconnaissance aux sociétés locales, aux bénévoles et à toutes les habitantes et tous les habitants qui contribuent, chacun à leur manière, à faire vivre notre village. Le chemin parcouru durant cette législature constitue une base solide sur laquelle notre Commune pourra continuer de s'appuyer.

Les Autorités communales continueront à œuvrer avec engagement pour le développement harmonieux et la qualité de vie à Vufflens-la-Ville.

Olivier Duperrut, Syndic

1.1 Conseil communal

Il a siégé 4 fois au cours de l'année 2025. Le tableau ci-dessous résume les différentes décisions :

<u>No</u>	<u>Objet et descriptif des préavis soumis</u>	<u>Séance</u>	<u>Décisions</u>
1	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud	19.03.2025	Accepté à la large majorité
2	Demande d'investissement pour une étude de faisabilité sur l'aménagement des zones d'utilité publique de Bovon et en Marteley dans le cadre d'une démarche participative villageoise	18.06.2025	Amendé et accepté à la large majorité
3	Rapport de gestion et comptes 2024	18.06.2025	Accepté à la large majorité
4	Réfection du revêtement bitumineux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet	18.06.2025	Accepté à l'unanimité
5	Règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré	08.10.2025	Accepté à la majorité
6	Remplacement du règlement communal du 18 avril 1936 relatif à l'usage et à l'entretien des travaux d'améliorations foncières de Vufflens-la-Ville, suite aux travaux de réfection des chemins AF réalisés en 2024	10.12.2025	Accepté à l'unanimité
7	Complément au préavis municipal n° 12/2024 sur l'éclairage public – Pour l'intégration d'un éclairage dynamique et d'un module de télégestion	08.10.2025	Accepté à la large majorité
8	Taxes déchets 2025 : une action sociale en exonérant la taxe unique 2025	08.10.2025	Amendé et accepté à l'unanimité
9	Arrêté d'imposition 2026	08.10.2025	Accepté à la large majorité
10	Aménagement des zones d'utilité publique de Bovon et de Marteley – Etude de faisabilité et orientations stratégiques	10.12.2025	Amendé et accepté à la large majorité
11	Budget de fonctionnement 2026	10.12.2025	Accepté à l'unanimité
	<u>Objet et descriptif des postulats, motions ou rapports déposés</u>	<u>Dépôt & Traité</u>	<u>Décisions</u>
	Motion de M. Guillaume de Buren et consorts « Pour un développement harmonieux de la ZUP En Marteley »	Dépôt : 10.12.2025	Accepté à la majorité

C'est M. N Batista qui officie en tant qu'huissier lors de chaque séance.

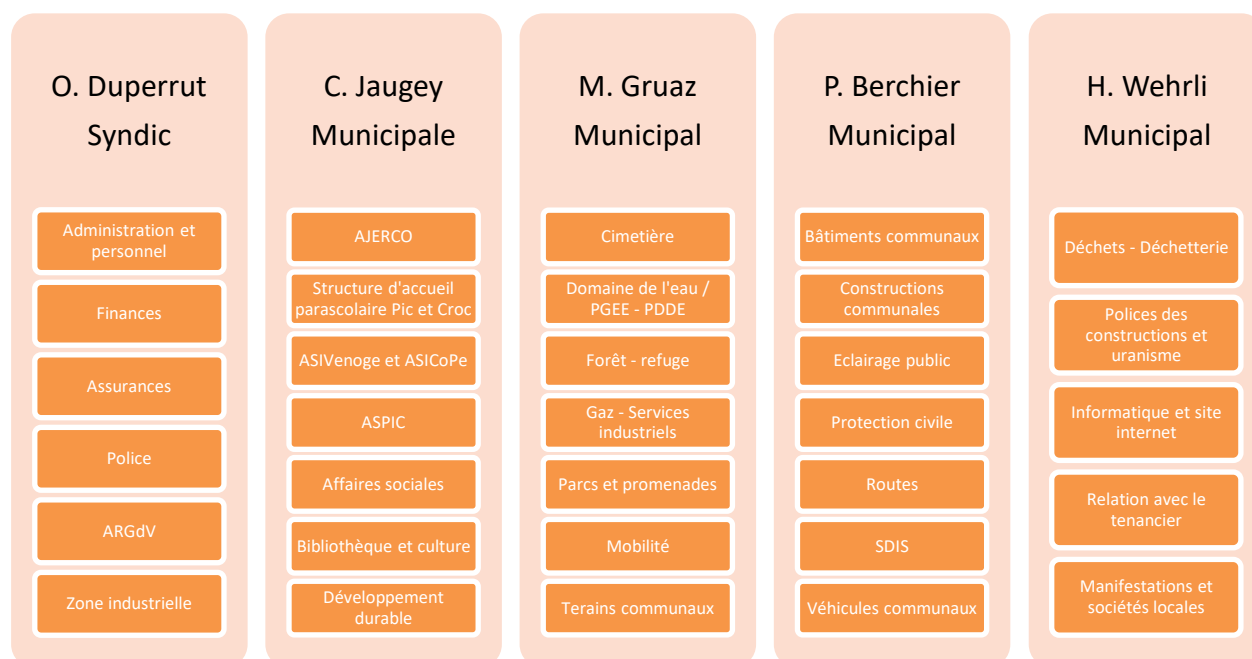
1.2 Organisation et répartition des dicastères

Durant l'année, la Municipalité a siégé lors de 49 séances ordinaires, lesquelles ont eu lieu le lundi en fin de journée. À ces séances sont venues s'ajouter diverses réunions avec des commissions, mandataires, services de l'État, architectes, ingénieurs, fournisseurs, avocats et géomètres. À cela se sont également greffées 2 séances extraordinaires afin de réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets comme les ressources humaines, les mises en lumière du BIOV, MCH2, le PECC, les archives et d'autres projets spécifiques (ZUP, suivi des chantiers, Auberge du Marteley, production photovoltaïque de la salle de sport, ...).

Les communes de Penthaz, Penthelaz, Dailens et Lussery-Villars (PPDLV) se rencontrent régulièrement. Deux fois dans l'année, elles intègrent à leurs séances les Communes de Mex et Vuflens-la-Ville pour échanger sur différentes problématiques parfois similaires que nous rencontrons (AJERCO, NPIV, impôts frontaliers, Ludothèque de Cossonay, patrimoine arboré, personnel auxiliaire, ...). En 2025, ces séances se sont tenues les 12 mars et 17 septembre. Des solutions communes peuvent être trouvées, ce qui permet une collaboration ou une gestion efficace des dossiers par la suite.

Une fois par année, M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des différents registres. Cette visite est traditionnellement suivie d'un repas en présence des représentants de l'autre Commune visitée ce jour-là. Pour l'année 2025, la visite a été organisée avec la commune de Montilliez le 13 janvier 2026. Il est à relever que toutes les pièces et documents fournis par la Secrétaire municipale, la Boursière communale et la Préposée au contrôle des habitants ont été approuvés par M. le Préfet, avec les félicitations pour leur excellente tenue.

La nouvelle répartition des dicastères, au 1^{er} janvier 2025, suite à l'entrée en fonction de M. Hans Wehrli à la Municipalité, se compose comme suit :



Pour rappel, M. Wehrli a été élu suite à la démission de Mme Chantal Di Lallo au 31 octobre 2024.

Mme Jaughey a débuté l'année en tant que Vice-syndique, puis, au 1^{er} juillet, c'est M. Gruaz qui a été nommé à cette fonction.



2. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL

Structure de la population

Au 31 décembre 2025, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1'336 habitants (-15), dont 680 hommes (-4) et 656 femmes (-11).

On dénombre 1'091 personnes de nationalité suisse (-25) et 245 personnes de nationalité étrangère (+10).

Durant l'année, il y a eu 85 arrivées (-10), 105 départs (+29), 5 naissances (-2) et 6 décès (+1).

Personnel communal

Personne de confiance

Un partenariat a débuté le 1^{er} juin 2024 avec la société Movis SA à Lausanne portant sur des conseils aux employé-e-s et des conseils spécialisés (personne de confiance).

Movis contribue à un aménagement sain et positif du monde du travail et de la vie privée. Des conseils peuvent être obtenus sur les thèmes suivants : lien avec le travail, thèmes personnels, santé, finances, intégration.

En 2025, aucune consultation n'a été effectuée.

Tipee

Après une année d'utilisation de ce logiciel de timbrage, il en ressort une satisfaction générale. Gain de temps et facilité de traitement des données relatives aux employé-e-s. Quelques adaptations ont été effectuées sur le programme Tipee dans le premier semestre 2025 suite à des constatations et remarques des utilisateurs.

Séance du personnel communal

Une séance regroupant l'ensemble du personnel communal s'est tenue le 5 septembre 2025. Cette occasion permet à la Municipalité d'échanger sur des sujets d'actualité, comme le programme de gestion du temps, les élections communales à venir ou encore les projets communaux en cours. La réunion s'est terminée avec un repas en commun au refuge.



Entretiens de collaboration

Chaque fin d'année, des entretiens de collaboration individuels sont organisés avec les membres du personnel fixe. Il s'agit d'un moment d'échanges constructifs afin de passer en revue l'année écoulée et de mettre en place une bonne base de travail ainsi que de fixer des objectifs pour l'année à venir. Un formulaire est complété et signé par la Municipalité et le collaborateur. Ces moments d'échanges sont appréciés de tous.

Administration

L'année 2025 a été stable.

À la demande de Mme Muller, préposée au contrôle des habitants, son taux d'activité a été réduit d'environ 10 % à compter du 1^{er} septembre 2025. Après quatre mois d'application de ce nouveau taux, il apparaît que celui-ci répond aux besoins de la bonne marche de l'Administration communale et permet d'assurer le traitement adéquat des dossiers.

Mouvement du personnel :

M. Quiblier qui avait été engagé au poste de boursier adjoint à temps partiel (une à deux journées par semaine) afin d'épauler la boursière communale quelques mois a quitté ses fonctions au 31 mars 2025.

Effectif du personnel fixe au 31 décembre :

- Secrétaire municipale : Mme Mélanie Hilpert à 100 %.
- Secrétaire adjointe : Mme Véronique Forest à 30 %.
- Boursière communale : Mme Nicole Coronel à 70 %.
- Préposée au contrôle des habitants : Mme Simone Muller à 28.57 % (son taux d'activité a été réduit au 1^{er} septembre 2025 (avant 38.1%)).

Services extérieurs

Les postes suivants n'ont subi aucun changement :

- Concierge à 100 % : M. Nelso Batista.
- Employé communal à 100 % : M. Patrice Panchaud.

M. Nkumani Zabadio a, à nouveau, été engagé durant 6 mois à temps plein, soit d'avril à septembre, pour seconder les employés communaux, tant pour des travaux de nettoyage que pour des travaux d'entretien extérieurs et les remplacer durant leurs vacances, ce qui fut fort apprécié.

Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc

La structure d'accueil parascolaire Pic et Croc est composée de 3 collaborateurs fixes et d'auxiliaires :

Collaborateurs fixes :

- Tania Chanel – responsable à 49.5 % (taux annualisé)
- Julie Reymond – responsable remplaçante à 62.35 % (taux annualisé) jusqu'au 30 septembre
- Sébastien Francisco – éducateur de l'enfance ES à 65.34 % (taux annualisé) et responsable remplaçant depuis le 18 août
- Noelia González Pena – Assistante socio-éducative à 63.33 % (taux annualisé) depuis le 1^{er} octobre

Postes auxiliaires – 2'134 heures (2'384 heures en 2024) :

- Yasmine Berchier - APE
- Anna Lo Presti, responsable intendance
- Nathalie Rappaz - APE

À la suite de la démission de Mme J. Reymond, Mme N. González Pena a été engagée comme assistante socio-éducative. Ses tâches principales sont les suivantes :

- assurer l'accompagnement éducatif et la sécurité des enfants de la 1P à la 6P, encadrer leurs déplacements et organiser des activités adaptées à leurs besoins ;
- favoriser l'autonomie des enfants, gérer les conflits et veiller au respect des règles et du cadre institutionnel ;
- observer les enfants, transmettre les informations importantes et collaborer étroitement avec les collègues, la direction, les familles et les enseignants ;
- participer aux projets institutionnels, aux réunions, aux entretiens de parents et appliquer les protocoles ainsi que le projet pédagogique de l'institution.

Suite au départ de Mme J. Reymond, M. S. Francisco a été nommé remplaçant de la responsable.

Auxiliaires

Aide conciergerie pour les collèges – 192 heures (245 heures en 2024) :

- Margareta Hilpert

Mme Danielle Wyssen a pris une retraite bien méritée à la fin de l'année 2024 et Mme Margareta Hilpert est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2025.

Archiviste communale – 76 heures (166 heures en 2024) :

- Edith Gruaz

Après une année 2024 chargée suite au tri de dossiers effectué par le secrétariat, l'année 2025 est à nouveau une année normale en ce qui concerne les heures effectuées.

Bibliothèque communale – 516 heures et 4 animations (614 heures et 5 animations en 2024) :

- Alicia Jaugey, jusqu'au 30 juin
- Gabriele Kraus – responsable
- Jessica Lanni
- Lionel Pichard
- Maelle Rappaz
- Michèle Kraus, dès le 1^{er} juillet
- Nathalie Rappaz
- Marcela Wihler

Patrouilleurs scolaires – 329 heures (393 heures en 2024) :

- Yasmine Berchier – remplaçante
- Jean-Claude Bersier - remplaçant
- Stéphane Kuenzi – titulaire
- Stéphanie Reda – remplaçante

Le patrouilleur est chargé des tâches suivantes :

- veiller à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie des classes, aux abords de l'établissement scolaire ;
- protéger les écoliers des dangers de la circulation routière en leur facilitant la traversée de la chaussée ;
- dans la mesure du possible, contribuer à leur éducation routière en surveillant leur comportement ;
- et tous autres travaux éventuels imposés par les circonstances (urgence, maladie, vacances, etc.).

Refuge – 76 réservations (103 réservations en 2024) :

- Patrice Panchaud
- Nelso Batista – remplaçant

Les collaborateurs sont chargés d'effectuer les états des lieux. En cas de dégâts, de nettoyage non-conforme ou de non-respect du règlement, des frais supplémentaires sont facturés aux locataires. Le refuge est nettoyé complètement deux fois par année par le responsable.

Service de sécurité 182 heures (200 heures en 2024) :

- Jean-Claude Bersier

Le titulaire de ce poste a la charge de :

- participer au maintien de l'ordre et de la sécurité sur le territoire communal en affichant une présence de proximité (notamment aux heures de rentrée et sortie d'école) ;
- contrôler le stationnement des véhicules sur l'ensemble du territoire communal ;
- assister l'Administration communale dans le traitement des dossiers de l'Office des poursuites en se rendant, si besoin, au domicile des personnes concernées ;
- collaborer avec le contrôle des habitants.

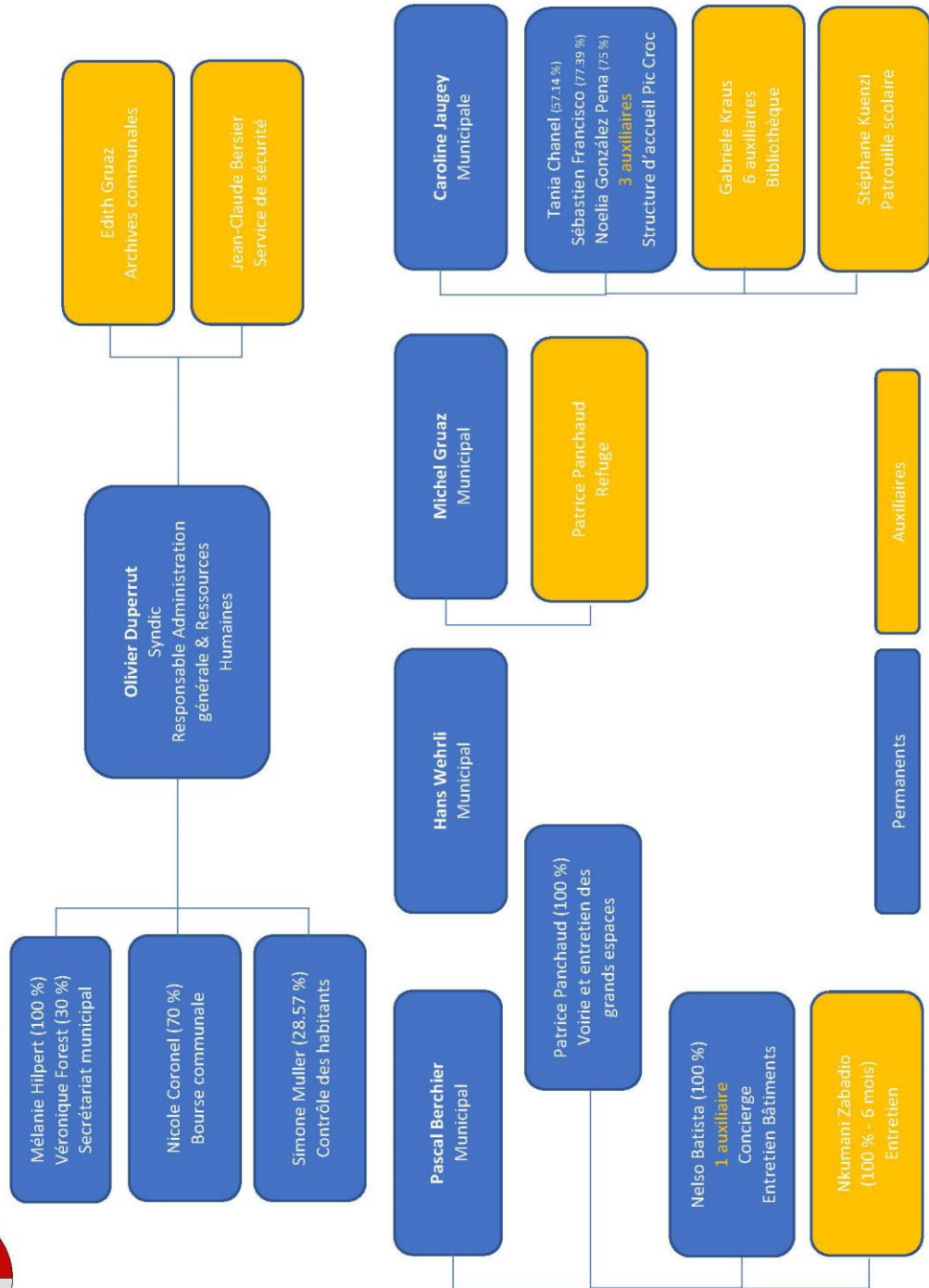
Organiste :

- Kirstina Novello

L'organiste est présente à une quarantaine de cultes par année pour les églises de Mex, Sullens et Vufflens-la-Ville. Des cérémonies particulières (mariages et enterrements) s'ajoutent à ses prestations.



Municipalité de Vufflens-la-Ville – Législature 2021- 2026
 Organigramme de l'Administration communale au 31.12.2025



3. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE

Sur demande ou besoin de la Municipalité, plusieurs commissions ou groupes de travail collaborent avec elle sur différents dossiers, lesquels sont nommés pour la législature en cours et sont composés des personnes suivantes :

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

- Diane Fabre de Pourtalès – Présidente - Citoyenne
- Sébastien Fabre - Citoyen
- Anne Pichard - Citoyenne
- Pierre-André Vullioud - Conseiller communal
- Alexandre Bernel – Avocat (membre juridique)

Cette commission consultative ne s'est pas réunie en 2025. Vous trouverez des explications sur son fonctionnement à la page 40.

Commission de salubrité :

- Olivier Duperrut – Syndic
- Christophe Leuenberger – Service Technique de Cossonay
- Etienne Urfer – Médecin

Cette commission ne s'est pas réunie en 2025.

Commission mobilité :

- Guillaume de Buren - Conseiller communal
- David Goy - Conseiller communal
- Martine Nicollerat - Conseillère communale
- Yves Trottet - Conseiller communal
- Joseph Vanderweckene - Conseiller communal

Cette commission ne s'est pas réunie en 2025.

Commission consultative de surveillance de la zone industrielle de la Plaine :

- Hervé Bandini - Conseiller communal
- Yves Trottet - Conseiller communal
- Caroline Jaugey – Municipale
- Michel Gruaz - Municipal
- Olivier Duperrut - Syndic

La commission consultative s'est réunie le 1^{er} avril 2025. Des rapports ont été rédigés pour les séances du Conseil communal du 18 juin et du 10 décembre.

Commission du Fonds communal pour encourager le développement durable :

- Silvia Pequerul - Citoyenne
- Johanna Schoop - Citoyenne
- Samuel Berthoud – Conseiller communal
- Vu Tran – Conseiller communal
- Caroline Jaugey - Municipale
- Olivier Duperrut - Syndic

Les membres de cette commission se sont réunis une fois afin de continuer le suivi du Plan Energie et Climat communal. Le détail du travail effectué se trouve à la page 25 du présent rapport.

Groupe de travail pour le développement des zones d'utilité publique en Bovon et en Marteley :

- Fanny Allienne - Conseillère communale
- Marie-Laure Lüscher - Conseillère communale
- Thierry Marchon - Conseiller communal
- Sébastien Fabre - Citoyen
- Olivier Zinsli - Citoyen
- Lionel Pichard - Citoyen
- Caroline Jaugey - Municipale
- Olivier Duperrut - Syndic

L'étude menée pour le développement des zones d'utilité publique en Bovon et en Marteley (démarche participative) ayant pris fin en décembre 2024 avec la présentation du préavis municipal n° 10/2025 « Aménagement des ZUP de Bovon et de Marteley – Etude de faisabilité et orientations stratégiques » au Conseil communal, le groupe de travail a été dissout.

Commission d'urbanisme :

- Hans Wehrli – Municipal
- Pierre Matthey – Alpha-Géo, ingénieurs et géomètres SA, délégué au BPA.

Il est ici rappelé que tous les dossiers de la police des constructions qui nécessitent un rapport sont transmis au bureau technique de Cossonay avec qui la Municipalité a signé un contrat de prestations.

Il en va de même pour ce qui est de la sécurité du domaine public, selon le Règlement cantonal vaudois de Prévention des Accidents dus aux chantiers (RPAC) et la surveillance de la sécurité des constructions selon la LATC, avec Alpha-Géo ingénieurs et géomètres SA.

Naturalisation :

Les auditions des requérant(e)s sur le thème de l'intégration ainsi que l'établissement du rapport d'enquête et le suivi des tests élémentaires sont effectués, par délégation, par le personnel du Greffe municipal. La Municipalité reçoit les candidats uniquement en cas de situation problématique. Trois demandes de naturalisation ordinaire nous sont parvenues en 2025 et deux personnes de Vufflens-la-Ville ont obtenu la nationalité suisse.

3.1 Dicastère de M. Olivier Duperrut - Syndic



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Arrivée d'un nouveau municipal
- ❖ Reprise du dicastère des finances
- ❖ Développement des ZUP de Bovon et de Marteley

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Administration et personnel communal
 - Finances
 - Assurances
 - Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)
 - Police
 - Zone industrielle (Syndicat Entretien SEVA – Syndicat Infrastructures SIVA)
- En cas d'absence, c'est le(a) Vice-syndic(que) qui est nommé(e) remplaçant(e) pour ce dicastère et qui engage la Municipalité par sa signature avec la Secrétaire municipale.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'EIEVMV (4 séances dont 2 avec les CoGest & CoFin)
- Membre du CoDir du SEVA (8 séances dont une AG)
- Membre du CoDir du SIVA (7 séances dont une AG)
- Membre du Conseil du réseau des TL, délégué pour les communes desservies par le réseau régional (4 séances)

- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge & commission des finances (6 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AJERCO (1 séance)

- Représentant à la séance des Syndics du Gros-de-Vaud (2 séances)
- Représentant à la séance des Syndics Venoge (2 séances)
- Représentant communal à l'ARGdV et à la Commission agriculture (pas de séance)
- Représentant communal à l'assemblée générale du Syndicat AF RC 177 (pas de séance)
- Représentant communal ARCAM – SSDA Aclens/Vufflens (3 séances)

Administration, personnel et finances

Ces points sont développés dans les pages précédentes ou en deuxième partie. Cela permet de vous donner une vision globale de ces thématiques.

BIOV

En 2025, cinq éditions du journal communal ont vu le jour et les efforts mis en place afin de le diversifier et le faire évoluer continuent.

Les sociétés locales qui contribuent activement à l'élaboration d'articles sont ici remerciées, tout comme M. Pierre Baumann pour la création du jeu des 7 ou 8 erreurs et Mme Regula Heck-Tobler pour ses mises en lumière.

Les habitants et habitantes gardent du plaisir à découvrir l'actualité de Vufflens-la-Ville par ce bulletin.

Assurances

La totalité de notre portefeuille (assurance des bâtiments, des véhicules, de choses, ECA, assurances collectives maladie, accident, 2^e pilier) a été analysée et commentée par E-Gestion Léman SA.

De nouvelles propositions sont faites à chaque échéance de contrat en vue d'améliorations constantes.

ARGdV

La Stratégie régionale des zones d'activités (SRGZA) a été finalisée et son volet stratégique a été transmis auprès des Communes du district pour validation en 2024. À Vufflens-la-Ville, ce volet a été adopté lors de la séance du Conseil communal de mars 2025. Puis, en juin, 35 des 36 communes du district du Gros-de-Vaud ont été conviées afin de procéder à sa signature à l'occasion d'une réception officielle à Echallens. La SRGZA devrait être adoptée par le Conseil d'Etat courant 2026.

Le rapport de gestion complet de cette intercommunale est disponible au Greffe municipal.

Police

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 136 évènements (150 en 2024) relatifs à la commune de Vufflens-la-Ville. La Municipalité constate avec satisfaction que le nombre d'évènements survenus à Vufflens-la-Ville est en diminution par rapport aux années précédentes. Toutefois, il est à relever un nombre important d'individus suspects qui ont été interpellés et que les vols sont toujours élevés.

Le poste mobile de la Gendarmerie est venu 5 fois dans notre village (4 fois en 2024). A part le travail courant (accueil au bus, patrouilles pédestre/cycliste), il a effectué les tâches suivantes :

- prise de contact avec les citoyens afin de signaler une pratique à risque au niveau sécuritaire (garage ouvert) ;
- visite aux citoyens ayant été victimes de cambriolage pour les conseiller et les rassurer ;
- prévention à l'école (entrée et sortie des classes, échange avec le patrouilleur) ;
- prévention routière (éclairage diurne ou défectueux, ceinture de sécurité, enfant sans réhausseur, circulation à deux sur une trottinette sans éclairage, stationnement sur le trottoir);
- patrouille de nuit dans les quartiers de villas, au centre du village et aux alentours de la localité.

La Gendarmerie a effectué 9 contrôles radar à la Grand-Rue et à la route du Moulinet durant l'année. Sur 1'464 véhicules contrôlés, 74 conducteurs ont été dénoncés. Le taux d'infractions à Vufflens-la-Ville est supérieur à la moyenne cantonale lors des contrôles effectués à la Grand-Rue.

En 2025, 34 ordonnances pénales ont été rendues par la Municipalité, dont 25 font suite à la pose des panneaux « interdiction de stationner » à gauche du chemin d'accès à la gare de Vufflens-la-Ville et aux dénonciations du propriétaire du fonds transmises à la Municipalité. Une décision a fait l'objet d'un recours qui a été retiré en audience de conciliation.

Service de sécurité

La Municipalité dispose d'un préposé à la sécurité assermenté, actif sur le territoire communal. Ce service, actif depuis quelque temps, joue un rôle préventif dans la vie quotidienne de notre collectivité.

Notre préposé a suivi une formation portant sur la loi vaudoise sur la circulation routière et a été assermenté par la Municipalité, ce qui lui permet d'intervenir dans un cadre légal précis. Il agit en tant que représentant officiel de la Commune pour veiller au respect de certains règlements et garantir un cadre de vie sûr et respectueux pour tous.

Il effectue régulièrement des rondes de prévention à travers la Commune (lieux publics, accès à l'école, zones de stationnement). Pour une meilleure efficacité, les jours de semaine et les horaires sont variés.

Une attention particulière est portée aux abords de l'école, notamment lors des horaires de dépose des enfants où la sécurité des usagers de la route est régulièrement mise en cause.

Il est important de rappeler que ce service fonctionne avec des moyens proportionnés à la taille de la Commune. Le préposé à la sécurité n'est engagé qu'à temps partiel. Il ne peut donc pas être présent en permanence.

Le préposé à la sécurité :

- intervient dans un cadre de prévention, d'observation et de contrôle,
- contrôle le respect des règlements communaux,
- signale des infractions à la Municipalité et verbalise les contrevenants.

Pour éviter toute confusion, il convient de préciser que le préposé à la sécurité n'a pas vocation à intervenir dans des affaires privées, telles que les conflits de voisinage, les litiges fonciers ou les désaccords entre particuliers. Ces situations relèvent d'autres autorités (police cantonale, justice de paix, etc.).

SIVA/SEVA

SIVA – Syndicat d'améliorations foncières de Vufflens-la-Ville et Aclens

Représentant de la Commune : Olivier Duperrut

La commune de Vufflens-la-Ville est représentée au sein du Comité de direction du SIVA, organe chargé du suivi, de la coordination et du développement de la zone industrielle d'Aclens-Vufflens. Par cette participation, la Commune prend part aux réflexions liées à l'évolution de ce pôle économique régional.

En 2025, les travaux ont notamment porté sur le suivi des principaux dossiers liés au développement de la zone, en particulier en matière d'infrastructures ferroviaires et d'accessibilité. Les réflexions se poursuivent concernant les infrastructures ferroviaires desservant la zone industrielle, en lien avec les échanges menés avec les CFF, ainsi que dans le cadre d'une étude régionale menée par l'ARCAM sur l'accessibilité multimodale des zones industrielles.

Pour Vufflens-la-Ville, ces dossiers présentent un intérêt particulier. La Municipalité demeure attentive à leur évolution, en veillant à ce que le développement de la zone industrielle s'inscrive dans un équilibre entre dynamisme économique et qualité de vie des habitantes et habitants.

SEVA – Société d'entretien de la Plaine de Vufflens-la-Ville

Représentant de la Commune : Olivier Duperrut

La commune de Vufflens-la-Ville est également représentée au sein du SEVA, structure chargée de la gestion, de l'entretien et de l'équipement des infrastructures de la zone industrielle d'Aclens-Vufflens.

En 2025, les travaux du SEVA ont porté sur le suivi et la coordination des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de la zone industrielle, notamment en lien avec les infrastructures ferroviaires, les aspects logistiques ainsi que les conditions d'accessibilité du site.

La Municipalité demeure attentive à l'évolution de ces infrastructures, en veillant à ce que le développement de la zone industrielle se réalise dans une approche coordonnée avec les Communes partenaires et les entreprises présentes sur le site, tout en préservant un équilibre entre développement économique et qualité de vie des habitantes et habitants.

3.2 Dicastère de Mme Caroline Jaughey - Municipale



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Poursuite de l'étude pour le développement des ZUP
- ❖ Ouverture de 8 nouvelles classes à Penthalaz
- ❖ Evolution du catalogue des subventions octroyées dans le cadre du PECC

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Accueil de jour des enfants (AJERCO)
- Association intercommunale pour l'école primaire (ASIVenoge)
- Association intercommunale pour l'école secondaire (ASICoPe)
- Affaires sociales - ARASPE
- ASPIC (piscine de Cossonay)
- Bibliothèque et culture
- Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc
- Cours BSL/AED
- Développement durable - Plan énergie et climat communal (PECC)

➤ En cas d'absence, c'est M. Hans Wehrli qui était nommé remplaçant de ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AJERCO (11 séances ordinaires - 4 extraordinaires – 2 CI)
- Membre du CoDir de l'ASIVenoge (19 séances – 5 séances Comité pilotage construction – 2 CI)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ARASPE (2 séances ordinaires et 1 séance extraordinaire)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASICoPe (2 séances) & commission des finances (2 séances)
- Membre du CoDir de l'ASPIC (8 séances et 2 CI)

AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay)

L'année 2025 a été marquée par plusieurs développements importants au sein du réseau AJERCO, tant au niveau des infrastructures que de la gouvernance et de l'organisation.

Sur le plan des structures d'accueil, une garderie de 22 places a été créée à Penthaz au sein de la structure P'tites Bobines. Par ailleurs, la structure Les Moussaillons à Penthalaz a été agrandie avec la création de 24 places supplémentaires sur le site du Cheminet.

Au niveau de la gouvernance, l'année a été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur dédié à l'AJERCO, M. François Blaser, renforçant le pilotage opérationnel du réseau. Un pool de remplacement a également été mis en place afin d'assurer la continuité des prestations dans les structures en cas d'absences imprévues. Ce dispositif est devenu pleinement opérationnel à la rentrée scolaire, avec la mise en place d'une permanence dès octobre 2025.

La collaboration avec ASI7 s'est poursuivie, notamment lors de rencontres organisées en mars et en septembre, afin de renforcer les synergies interinstitutionnelles. Un groupe de travail a été constitué dans cette perspective. Par ailleurs, plusieurs rencontres réunissant ARAS JUNOVA, AJERCO et AJOVAL ont permis d'engager des réflexions communes visant à définir une vision et une stratégie partagée pour l'accueil de jour des enfants.

Des travaux ont également été menés concernant la politique tarifaire du réseau. Le Comité de direction, accompagné d'un consultant externe, a élaboré une nouvelle politique tarifaire qui a été adoptée par préavis en mai 2025.

Sur le plan opérationnel, un appel d'offres pour les prestations de nettoyage a été lancé. Le Comité de direction et la Direction ont également travaillé à l'établissement de nouvelles conventions de loyers pour les nouvelles structures ainsi que pour les agrandissements et rénovations.

Enfin, dans le but de valoriser le métier d'accueillant-e en milieu familial, plusieurs mesures visant à reconnaître et promouvoir leurs prestations ont été introduites en 2025.

L'AJERCO en quelques chiffres pour l'année 2025 :

Pour l'accueil collectif préscolaire : 10 garderies, 318 places (296 en 2024), 778 enfants accueillis (738 en 2024).

- ✓ Pour l'accueil collectif parascolaire : 9 UAPE, 324 places (300 en 2024) – 707 enfants accueillis (666 en 2024).
- ✓ Pour l'accueil en milieu familial : 34 accueillantes en milieu familial (41 en 2024), 223 enfants accueillis en préscolaire (210 en 2024), 187 enfants accueillis en parascolaire (247 en 2024).

Taux d'occupation 2025 des structures d'accueil pré et para scolaires de Vufflens-la-Ville :

Nom de la structure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie Les Lucioles	86.19 %	89.85 %	69.32 %	87.59 %	83.50 %

Nom de la structure	Matin	Midi	Après-midi
UAPE Les Lionceaux	61 %	90 %	90 %

Nombre d'enfants domiciliés à Vufflens-la-Ville accueillis :

- ✓ en préscolaire : 24 sur 750 pour l'ensemble des 27 Communes,
- ✓ en parascolaire : 28 sur 705 pour l'ensemble des 27 Communes,
- ✓ 1 accueillante en milieu familial exerce à Vufflens-la-Ville, 6 enfants en préscolaire et 7 en parascolaire sont accueillis.

Liste d'attente :

Les demandes de placement d'enfants domiciliés à Vufflens-la-Ville, tous types d'accueil et date d'entrée souhaitée confondus se répartissent ainsi : 6 enfants en préscolaire et 21 en parascolaire.

Il est ici rappelé que le rapport de gestion de cette intercommunale est consultable soit sur son site soit au Greffe municipal.

ASIVenoge

Durant l'année 2025, le Comité de direction (CoDir) de l'ASIVenoge s'est réuni régulièrement afin de traiter les dossiers courants tels que les transports scolaires, l'accueil de midi et les devoirs surveillés.

Une part importante de l'activité a été consacrée au projet d'extension du complexe scolaire du Cheminet à Penthalaz. Les représentants de l'association ont participé aux séances du comité de pilotage en collaboration avec le bureau Ferrari Architectes. Les huit nouvelles classes ont pu être mises en service comme prévu pour la rentrée scolaire 2025–2026, dans le respect des exigences de sécurité.

Quelques retards ont été constatés concernant la mise à disposition du bâtiment administratif. Le déménagement a toutefois pu être réalisé et les nouveaux locaux donnent satisfaction, après quelques ajustements.

Suite à un rapport de l'ingénieur civil, il a été nécessaire de refaire la dalle en béton du bâtiment D (salle de gymnastique VD1), ce qui a entraîné une remise de ce bâtiment en mars 2026. Ce coût supplémentaire non prévu de CHF 110'000.-- a été validé par le comité de pilotage et intégré au projet.

Par ailleurs, des adaptations liées aux normes du SCAJE pour l'UAPE ont nécessité un léger décalage dans la mise à disposition des locaux. Malgré ces ajustements, le budget global du projet est respecté.

En mars 2025, le Conseil intercommunal de l'ASIVenoge a accepté à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2024. En septembre 2025, il a également adopté le budget 2026 ainsi que plusieurs préavis, notamment relatifs au règlement du Conseil intercommunal et à l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel de restauration pour la nouvelle cantine du Cheminet.

Le rapport de gestion détaillé de cette association intercommunale peut être consulté au Greffe municipal.

ASiCoPe

En mars 2025, le Conseil Intercommunal a approuvé à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2024 de l'ASiCoPe.

En octobre 2025, le Conseil Intercommunal a approuvé à l'unanimité le budget 2026 de l'ASiCoPe.

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale au Greffe municipal.

Affaires sociales

ARASPE

Le rapport annuel de cette intercommunale est consultable au Greffe municipal.

ASPIC

Ouverte depuis le 17 juillet 2021, la piscine des Chavannes à Cossonay accueille un large public et propose de nombreuses activités sportives et de loisirs. Les différents usagers – public, écoles, clubs et partenaires externes – partagent les bassins dans de bonnes conditions tout au long de l'année.



En 2025, le Comité de direction s'est réuni à dix reprises afin de traiter les affaires courantes de l'exploitation. Trois préavis ont été présentés au Conseil intercommunal, relatifs aux comptes, au budget ainsi qu'au règlement du personnel de l'ASPIC.

Sur le plan du personnel, Mme Branca Jayet a rejoint l'équipe le 1^{er} novembre 2025 pour remplacer Mme Gabriel. L'effectif fixe représente 11,8 équivalents plein temps (EPT) et est complété par une trentaine d'auxiliaires mobilisés pour les remplacements et les différentes activités (cours, surveillance et cafétéria).

La piscine est ouverte au public sept jours sur sept, toute l'année. En 2025, la fréquentation s'est élevée à 82'528 passages, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2024, avec une moyenne d'environ 300 visiteurs par jour durant la haute saison. Les entrées et abonnements ont représenté 15'400 ventes, en légère hausse de 2 %.

L'établissement propose diverses activités, notamment l'école de natation (529 enfants par semaine), des cours privés, des cours d'aquagym et d'aquabike, des entraînements Masters, ainsi que des cours d'apnée, de mermaiding et de bébés nageurs.

Durant l'année scolaire, 135 classes ont fréquenté les installations, issues notamment de la Fondation de Vernand, des établissements scolaires de Penthalaz-Venoge et de Cossonay Veyron-Venoge, de l'établissement secondaire Cossonay-Penthalaz (PAM) ainsi que des écoles d'Apples-Bière.

Par ailleurs, des lignes d'eau sont louées à différents partenaires externes, tels que des associations, institutions de santé, clubs sportifs et entreprises.

L'ASPIC organise également plusieurs manifestations sportives durant l'année. L'offre est complétée par une cafétéria et une boutique ouverte au public.

Le rapport de gestion détaillé de l'ASPIC peut être consulté au Greffe municipal.

Bibliothèque

Nombre total de documents : 4'846

159 DVD (films jeunesse et films adultes), 350 livres prêtés par Bibliomedia Lausanne (Echangés 2 fois par an). Depuis octobre 2025, nous continuons à emprunter 250 livres, 2 fois par an, au lieu de 350 documents.

Prêts de l'année 2025 :

Mois	Lecteurs		Prêts	
	2024	2025	2024	2025
Janvier	42	62	251	343
Février	83	48	392	240
Mars	59	74	334	385
Avril	47	37	197	185
Mai	79	65	357	293
Juin	71	50	306	251
Juillet	23	38	92	184
Août	41	41	187	219
Septembre	67	78	342	385
Octobre	53	56	239	280
Novembre	72	63	359	279
Décembre	30	52	124	287
Total	667	664	3180	3331

Animations :

Le « BiblioWeekend » a eu lieu du 28 au 30 mars 2025 sur le thème : « Les mots relient les mondes ». Nous avons ouvert les portes le vendredi, 28 mars de 17h à 20h. Il y a eu des contes d'Anne Oudet et ensuite un atelier bricolage suivi d'une collation. Nous avons accueilli 11 enfants et 7 adultes.

Le 11 juin de 15h à 16h30, lecture et dédicace du livre « Les aVentuUres de BiiiBo et JaYaaa » par l'auteure Zoé, suivi d'un atelier de jeu et de création autour des fruits et légumes de saison. Nous avons accueilli 15 enfants et 9 adultes.

La Fenêtre de l'Avent a eu lieu le 11 décembre avec un conte de Noël raconté par Catherine Morel. Nous avons accueilli 16 enfants et 12 adultes.

« Né pour lire » a lieu tous les 2 mois (toujours le dernier mercredi du mois de janvier, mars, mai, septembre et novembre) de 9h30 à 11h avec Mme N. Rappaz.

L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits.

La structure « Pic et Croc » continue de venir avec 7 enfants une fois par mois (mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre).

Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc

En 2025, la structure parascolaire Pic & Croc a accueilli 75 enfants (76 en 2024), provenant majoritairement de Vufflens-la-Ville. Au total, 4'668 repas ont été servis durant l'année (4'613 en 2024).

Depuis la rentrée scolaire 2023, la structure est ouverte lundi, mardi et jeudi de 11h50 à 17h50, mercredi de 11h50 à 14h00 et vendredi de 08h30 à 17h50. Les créneaux de midi et du goûter affichent un taux de fréquentation complet (40 enfants à midi et 24 au goûter), tandis qu'une dizaine d'enfants sont accueillis en moyenne les après-midis. Depuis la rentrée scolaire 2025-2026, la fréquentation du mercredi midi et du vendredi matin est en hausse, permettant la réouverture de l'accueil du vendredi matin.



Sur le plan du personnel, Mme J. Reymond, ASE et adjointe de la responsable de structure, a quitté ses fonctions afin de se réorienter professionnellement, tout en restant disponible pour des remplacements. M. S. Francisco a été promu au poste d'adjoint à la responsable de structure et Mme N. Gonzales Pena a rejoint l'équipe le 1^{er} octobre 2025 en qualité d'ASE. L'équipe éducative est composée d'une responsable ESE, d'une ASE, d'un éducateur de l'enfance ES, de deux auxiliaires petite enfance et d'une responsable intendance.

Dans le cadre du CAS suivi par la responsable de structure, Mme T. Chanel, un projet de pédagogie par la nature a été développé avec le soutien de la Municipalité et du garde forestier. Un espace d'accueil en forêt, situé en lisière vers la route du Moulinet, a été inauguré le 21 juin 2025. Ce projet permet à l'équipe éducative d'intégrer davantage la nature dans les activités quotidiennes et de sensibiliser les enfants à l'environnement.



PECC (Plan énergie et climat communal)

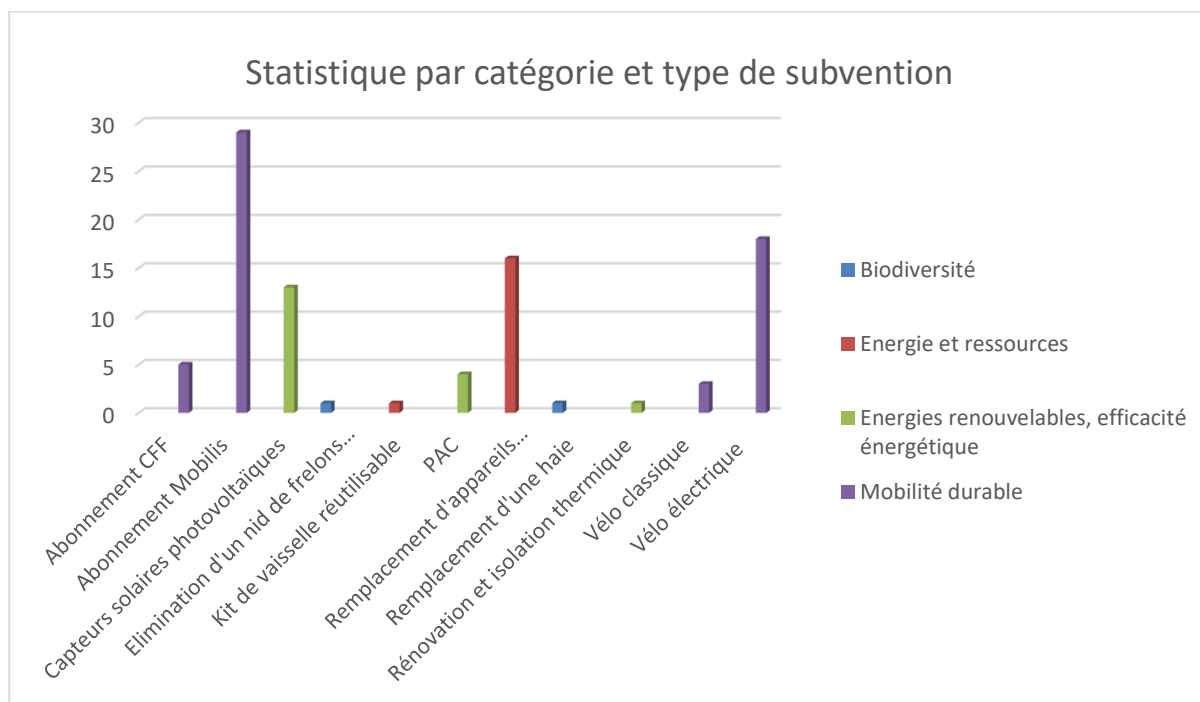
Le Plan énergie et climat communal (PECC) de Vufflens-la-Ville, mis en place en novembre 2023, a poursuivi sa mise en œuvre en 2025. Plusieurs mesures ont notamment été introduites, dont l'entrée en vigueur du règlement communal du Fonds pour encourager le développement durable, l'émolument communal pour l'usage du sol ainsi que la directive relative à l'octroi de subventions dans le cadre de ce fonds.

La commission du fonds s'est réunie une fois en 2025 avec le bureau Impact-Concept SA afin de mettre à jour le tableau de suivi du PECC. Celui-ci a été validé par le Canton le 12 juin 2025, permettant à la Commune de recevoir la troisième tranche de subvention cantonale. Le prochain tableau de suivi devra être transmis au service cantonal d'ici avril 2026 afin de bénéficier de la dernière tranche de subvention. À titre de rappel, cette aide cantonale couvre 50 % des frais liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du PECC.

En juillet 2025, le catalogue des subventions communales a été étoffé afin de tenir compte des remarques et besoins des utilisateurs. De nouvelles aides ont été introduites, notamment pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, la rénovation et l'isolation thermique, la réparation d'appareils électroménagers, le demi-tarif plus pour les moins de 25 ans et la désimperméabilisation des surfaces. Par ailleurs, les montants de certaines subventions existantes ont été augmentés.

Statistiques 2025

81 demandes ont été acceptées selon les détails du graphique ci-après et 11 demandes ont été refusées principalement en raison du non-respect des délais d'octroi, de la classe d'efficacité énergétique (pour l'énergie et les ressources) et du type d'abonnement (pour la mobilité durable). 1 dossier n'a pas abouti en raison de la non-transmission des pièces justificatives par les propriétaires.



Au 31 décembre 2025 :

- 84 dossiers ont été traités jusqu'au versement de la subvention pour un montant total de CHF 42'111.--. Ces données comprennent les dossiers encore ouverts au 31 décembre 2024 ainsi que ceux reçus en 2025.
- 16 dossiers sont en attente de la réception des documents finaux pour le versement de la subvention, ceci pour un montant total maximum de CHF 29'000.--.

La somme de CHF 84'565.50 prélevée par Romande Energie SA via l'émolument communal a alimenté le « Fonds communal pour encourager le développement durable ».

Le nouvel impôt spécial affecté à la transition énergétique, adopté en 2023 et fixé à 2 % de l'impôt cantonal de base, a été reconduit pour l'année 2025 par le Conseil communal en octobre 2024. Cet impôt est exclusivement destiné à alimenter le fonds durabilité-énergie-climat de la Commune.

En 2025, ce fonds, doté de CHF 104'077.83, a permis de financer une partie du renouvellement de l'éclairage public.

Zones d'utilité publique de Bovon et du Marteley (ZUP)

En juin 2025, la Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis relatif à une demande d'investissement visant la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement des zones d'utilité publique (ZUP) de Bovon et de Marteley. Cette démarche s'inscrivait dans la continuité du processus participatif villageois et avait pour objectif de préciser les différentes variantes de développement possibles pour ces deux sites.

Pour la réalisation de cette étude, la Municipalité a mandaté le bureau d'architectes ABA Partenaires. Après plusieurs mois de travail, celui-ci a remis un rapport présentant différents scénarios d'aménagement et d'implantation pour les deux zones concernées.

Sur la base de ce rapport, la Municipalité a présenté en décembre 2025 un préavis exposant sa vision stratégique pour l'aménagement futur des ZUP de Bovon et de Marteley. Celle-ci prévoyait notamment l'implantation d'un programme parascolaire sur le site de Bovon, l'implantation d'un établissement médico-social (EMS) et de services associés sur la partie Est du site de Marteley, ainsi que le maintien de surfaces disponibles sur les deux sites afin de permettre des développements complémentaires à l'avenir.

Lors de son examen par le Conseil communal, ce préavis a été amendé, conduisant à une réorientation du programme. Il a ainsi été décidé de regrouper sur la ZUP de Marteley la réalisation d'une maison de santé comprenant un EMS, un centre d'accueil temporaire, des logements protégés et un cabinet médical, ainsi que le développement d'un programme parascolaire comprenant notamment une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), une bibliothèque et d'autres infrastructures, en coordination avec le projet de maison de santé.

Par ailleurs, le Conseil communal a adopté une motion intitulée « Pour un développement harmonieux de la ZUP En Marteley ». Celle-ci demande à la Municipalité de planifier dans le temps et dans l'espace les futures constructions sur ce site, en y intégrant au minimum une maison de santé et un pôle scolaire composé d'une UAPE, d'une bibliothèque et d'une future école.

La motion prévoit également que la Municipalité revienne devant le Conseil communal avec un préavis relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Silo, destiné à permettre la réalisation des infrastructures médico-sociales (EMS, logements protégés, cabinet médical et infrastructures de santé). La division parcellaire nécessaire à l'établissement de ce DDP sera préalablement étudiée avec l'appui d'un géomètre.

Un préavis spécifique relatif à l'établissement de ce droit distinct et permanent de superficie sera présenté au Conseil communal au cours de l'année 2026.

Cours BSL/AED

Il n'y a pas eu de cours refresh en 2025. Les groupes devenant de plus en plus petits, la Municipalité va regrouper les participants en début d'année 2026. Pour rappel, ces cours sont obligatoires tous les deux ans afin de conserver la certification first responder.

3.3 Dicastère de Michel Gruaz - Municipal



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Remplacement de la conduite d'eau de la route de Bovon 14-30
- ❖ EIEVMV : 2^e conduite Villars-Ste-Croix
- ❖ Pose de micros nouvelle génération pour suivi du réseau d'eau

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Cimetière
- Domaine de l'eau / PDDE
- Epuration / PGEE
- Forêt - refuge
- Mobilité
- Parcs & Promenade
- Terrains communaux
- Têléréseau – gaz – SI

➤ En cas d'absence, c'est M. Berchier qui est nommé remplaçant de ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AIEV (10 séances)
- Membre du CoDir de l'EIEVMV (6 séances dont 2 avec les CoGest & CoFin)
- Membre du Conseil intercommunal de la PCi Gros-de-Vaud (2 séances)
- Membre du Conseil intercommunal du SDIS Région Venoge & commission de gestion (4 séances) et membre de la commission de recours 2 séances en 2025
- Représentant communal au sein du Groupement forestier intercommunal de la Venoge (2 séances)
- Délégué UCV à la Commission consultative Venoge (2 séances)

Domaine de l'eau / PDDE

Notre SIT est suivi avec beaucoup d'attention et adapté au fur et à mesure des modifications du réseau. Ce fut en particulier le cas après les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Bovon 14-30.

Nous avons procédé à l'installation de 40 micros sur les vannes du réseau, lesquels permettent de détecter rapidement les fuites éventuelles. Grâce à l'informatique, le municipal responsable peut déceler toute fuite sur le réseau communal mais aussi sur une conduite privée.

En 2025, nous avons déploré une fuite d'eau conséquente sur le réseau communal. Celle-ci s'est produite le 24 décembre et 10 villas ont été privées d'eau durant plus d'une demi-journée. La pose de cette conduite est récente (2002) et la rupture au niveau d'un raccord est dû à une malfaçon. En effet, l'analyse technique par notre concessionnaire a révélé une non-conformité par rapport aux règles de l'art, confirmant une erreur de pose.



Une fuite s'est produite sur une conduite à proximité de notre ancien réservoir des Rottes sur la commune de Sullens. Après moult recherches et après avoir entrepris les travaux de creuse et de déviation de l'eau au niveau du captage, il s'est avéré que la conduite n'était pas celle qui alimente notre ancien réservoir mais une conduite privée ne faisant pas l'objet d'une servitude.

À la suite d'un problème au niveau des installations techniques du réservoir de l'EIEVMV nous n'avons pas pu obtenir les index de consommation habituels nous permettant de comparer nos achats et ventes d'eau entre les 1^{er} octobre 2024 et 2025 et de connaître le pourcentage de perte d'eau sur une année.

Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix

L'année 2025 s'est avérée assez chaude et une fuite importante sur la commune de Villars-Ste-Croix a boosté les ventes d'eau de l'EIEVMV. Les ventes aux trois communes, provenant uniquement de notre réservoir, ont atteint un volume de 221'116 m³ contre 188'952 m³ en 2024, soit plus 17 %.

Réfection de la chape des cuves du réservoir

La réfection de la première cuve a été réalisée avec succès en fin d'année 2024. La seconde en début d'année 2025. Un préavis pour un montant de CHF 500'000.-- a été présenté aux Conseils généraux et communal des trois villages. L'amortissement de l'investissement commencera en 2026.

Deuxième conduite Villars-Ste-Croix

À ce jour, alors que les comptes ne sont pas totalement bouclés, le coût de cet investissement est de l'ordre de CHF 543'000.--. Les Municipalités de nos trois communes avaient soumis un préavis à leurs conseils généraux et communal, pour un montant de CHF 620'000.--. Cependant, en effectuant les travaux de raccordement, nous avons été confrontés à l'obsolescence des automates programmables et avons été contraints de procéder, sur le compte de ce préavis, au remplacement du système de commande par l'entreprise EMB-Electroprocess SA dont le devis est de CHF 49'620.15. Ces travaux seront effectués durant l'année 2026. Les travaux de réalisation de la 2^e conduite seront subventionnés par l'ECA à hauteur de CHF 80'000.-- environ.



Sur le plan chimique et bactériologique, nous distribuons une eau non filtrée et non chlorée d'excellente qualité malgré sa dureté. Notre eau est régulièrement analysée et les dernières analyses sont rassurantes. Nous relevons avec grande satisfaction que la dernière analyse effectuée par l'OFCO a révélé que notre eau respectait totalement la nouvelle norme en matière de chlorothalonil. Aussi l'information de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), rappelée ci-après pour mémoire, n'est plus appropriée en ce qui nous concerne.

« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil.

Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées. »

À ce jour aucune mesure contraignante nous est imposée et la dernière analyse semble confirmer que l'interdiction de répandre le pesticide chlorothalonil dès janvier 2020 a permis de ramener la teneur de cette molécule au niveau exigé.

Epuration / PGEE

Bien que conçue pour 8'000 EH (équivalents habitants), les analyses ont révélé que certains jours la STEP de Bremblens épurait des eaux usées dont la charge polluante correspondait à plus de 15'000 EH. Ceci démontre que sa capacité permet une nette augmentation de la population raccordée. Par ailleurs d'importants investissements visant à améliorer sa fiabilité sont en cours.

Le coût par EH est resté stable en 2025, passant à CHF 88.28 contre CHF 86.97 en 2024.

Le traitement des micropolluants n'est toujours pas à l'ordre du jour pour l'AIEV car le volume d'eau épurée représente une concentration relativement modeste par rapport au débit de la Venoge. Par ailleurs, le traitement des micropolluants des grandes STEP est prioritaire pour la Confédération qui les subventionne en primeur.

Forêt – Refuge

La gestion des forêts communales, menée conformément au plan de gestion forestière, s'est traduite par plusieurs interventions tout au long de l'année 2025. En début d'année, une coupe de résineux a été réalisée près du refuge communal ainsi qu'à l'entrée de la forêt. Cette opération a permis d'enlever un peuplement composé majoritairement d'épicéas présentant des signes de dépérissement. Certains arbres avaient récemment séché en raison de la succession d'étés trop secs. Leur exploitation a été effectuée à l'aide d'une abatteuse forestière - une machine permettant la coupe, l'ébranchage et le débit - ce qui a réduit les coûts et facilité le travail du personnel forestier. La majorité du bois récolté a été valorisée en bois de construction dans des scieries locales, tandis que les assortiments de moindre qualité ont été transformés en plaquettes forestières destinées aux centrales de chauffage. Les surfaces ainsi dégagées ont été partiellement replantées par groupes d'environ quinze plants afin de compléter le rajeunissement naturel déjà présent, en privilégiant des essences indigènes. Au cours de l'été, deux peuplements d'épicéas ont été touchés par des attaques de bostryche typographe : l'un à l'Est de Vimont, l'autre près du chemin de la Boucle. Pour contenir ces foyers particulièrement virulents et éviter la propagation du ravageur, les arbres concernés ont dû être abattus. Les surfaces ainsi libérées ont été replantées avec des essences locales telles que l'érable sycomore, le chêne sessile, le tilleul à grandes feuilles ou encore le merisier. Ces jeunes plantations feront l'objet de soins réguliers, notamment le dégagement des plantes concurrentes, afin d'assurer leur bon développement. Un nouveau canapé forestier a également été installé au lieu-dit « Réverule » à proximité du sentier pédestre, en faveur de la structure d'accueil parascolaire Pic et Croc de Vufflens-la-Ville. Le Groupement forestier a assuré le dégagement de la zone et la pose des piquets destinés à soutenir la structure. Le remplissage entre les piquets a été réalisé par les enfants et leurs encadrants.



Enfin, durant l'automne, une dernière intervention a eu lieu au « Marais de Vers » afin de garantir la sécurité des usagers du chemin bétonné. Plusieurs frênes secs menaçaient en effet de tomber. Ils ont été abattus et valorisés en bois de chauffage. Des contrôles de sécurité ont également été menés autour des infrastructures d'accueil en forêt (bancs, canapé forestier, chemins officiels) ainsi qu'en périphérie des massifs forestiers. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et tailles ciblées, en particulier le long des chemins.

Quelques parcelles forestières privées sont régulièrement remises gratuitement ou à très bas prix à la Commune. La Municipalité veille à ce que celles-ci soient accolées aux parcelles communales. Ces surfaces sont, le plus souvent, en déficit d'entretien. Des travaux de coupe ou soins culturaux sont à prévoir rapidement après le changement de propriétaire.

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère « domaine forestier », a été loué ou mis à disposition à 76 reprises (103 en 2024).

Mobilité

La desserte ferroviaire de notre halte, à raison de deux trains par heure dans chaque sens est appréciée des utilisateurs du rail. Les trains en direction de Lausanne partent de Vufflens-la-Ville aux 08 et 38 et donnent correspondance à Renens pour Genève avec une attente plutôt brève tant à l'aller qu'au retour.

En direction d'Yverdon-les-Bains, les trains partent de Vufflens-la-Ville aux 22 et 52 et donnent correspondance avec les trains directs pour la Suisse allemande avec une attente de 16 minutes à Yverdon. Au retour de Suisse alémanique il faut attendre 18 minutes à Yverdon.

La correspondance à Cossonay-Penthalaz pour et de Vallorbe n'est pas optimale puisqu'il faut attendre 18 minutes tant à l'aller qu'au retour. Les bus de la ligne 58 permettent toutefois régulièrement de réduire le temps d'attente et conduisent avantageusement les usagers au centre du village.

La ligne TL 56 avec ses 13 courses/jour au lieu de 7, assure la correspondance à la gare de Vufflens-la-Ville avec les trains de et pour Yverdon-les-Bains. Elle ne transite plus par la zone industrielle Vufflens-Aclens. Son nouveau tracé va de la gare de Bussigny à celle de Vufflens-la-Ville via le gymnase de Bussigny, Mex-Faraz, Vufflens église et Cuvillard.

La ligne 58 avec toujours ses 18 courses dans chaque sens en périodes scolaires, n'aboutit plus à Bussigny via le gymnase mais à Renens via Crissier. Les abribus posés à proximité de la grande salle sont appréciés des usagers de la ligne 58.

Selon les dernières informations des CFF, la mise en conformité LHand de la gare, afin de permettre son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est prévue à l'horizon 2031. Les exigences techniques contraignent les CFF à déplacer l'arrêt des trains de 350 mètres environ en direction de Bussigny. Préalablement, en 2027, les CFF vont créer le parking Parc + Rail d'une cinquantaine de places sur la partie herbeuse à l'avant et à l'arrière du tilleul. Celui-ci a été mis à l'enquête à fin 2025. Dès la mise en service du P+R l'arrêt des bus de la ligne 56 n'aura plus lieu sur la route mais sera déplacé dans le secteur du futur P+R améliorant ainsi la sécurité des usagers et du trafic routier.

Parcs & Promenades

L'entretien courant du cimetière et des espaces publics est assuré par l'employé communal. La taille des grands arbres ainsi que des nouvelles plantations à structures spéciales (parasols) est confiée à des paysagistes locaux.

Dans notre cimetière, les feuilles de l'arbre du souvenir sont régulièrement nettoyées afin que les noms de nos anciens soient bien lisibles.

Sites pollués sur le territoire communal

L'ancienne décharge de Réverule est toujours suivie par le canton et des campagnes de surveillance sont effectuées 2 fois par année par le bureau Geotest SA (mandaté par la DGE). A l'heure actuelle, la pollution mesurée en arsenic reste stable et ne menace pas de biens à protéger tels que les eaux souterraines ou de surface. Un suivi est cependant nécessaire. En ce qui concerne les autres décharges, rien n'a changé en 2025. En mai 2024, le Grand Conseil vaudois a validé un crédit-cadre de près de 16 millions de CHF pour l'assainissement et l'investigation des sites pollués, notamment les anciennes décharges et buttes de tir. Ce financement permet au canton de subventionner jusqu'à 80 % des coûts des Communes, sur une période de 4 ans. Ce crédit obtenu permet au Canton de lancer la mise à jour du cadastre des sites pollués selon la priorisation des sites, réalisée en fonction de leur impact sur l'environnement. À ce jour, il n'a pas eu d'effet en ce qui concerne les décharges de Vufflens-la-Ville.

3.4 Dicastère de Pascal Berchier - Municipal



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Réfection de la route du Moulinet
- ❖ Passage de la deuxième partie du village en zone 30 km/h
- ❖ Etude et suivi pour la transformation de l'église

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Bâtiments communaux
- Constructions communales
- Eclairage public
- Protection civile
- Routes – chemins AF
- SDIS Région Venoge
- Véhicules communaux
- Matériel de voirie

➤ En cas d'absence, c'est M. Gruaz qui est nommé remplaçant de ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de la PCi Gros-de-Vaud (6 séances)
- Membre du CoDir du SDIS Région Venoge (7 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AIEV (2 séances)

Bâtiments communaux

Grande salle

Les locations payantes pour 2025 sont de 67 (53 en 2024). Une habile gestion des réservations permet de satisfaire le plus grand nombre de demandes.

Salle de paroisse

Elle a été louée à 11 reprises (10 en 2024), avec l'accord de M. Bader, Pasteur, qui l'occupe également pour des raisons professionnelles.

Eglise

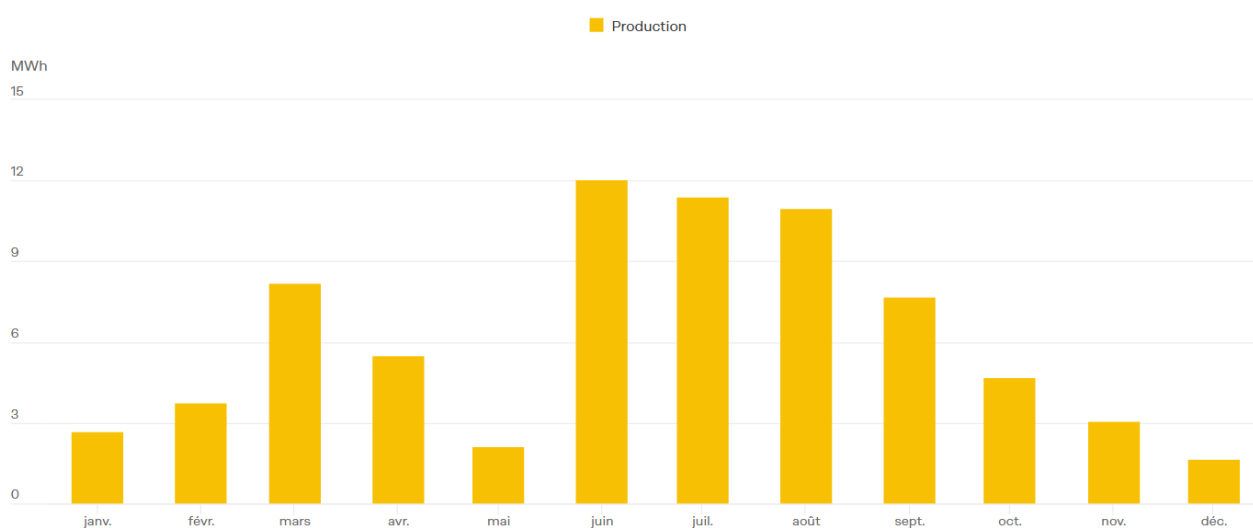
Dans le cadre du préavis municipal n° 4/2023 « Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'église », nous avons poursuivi l'investigation de différentes solutions afin d'améliorer le confort des utilisateurs et de trouver des compromis permettant d'accueillir d'autres cérémonies que celles à caractère religieux.

À l'heure actuelle, le service des Monuments historiques nous a rejoint sur une partie de nos demandes. La suite du projet devrait faire l'objet d'un préavis, si tout se déroule comme prévu, d'ici à la fin de l'année 2026.

Salle de sport

Production solaire :

Les panneaux solaires photovoltaïques sont maintenant actifs depuis plus d'une année, on peut constater, sur le tableau ci-dessous, la production 2025 :



La production a été interrompue en avril-mai dans le cadre des travaux complémentaires et l'agrandissement du champ photovoltaïque.

Sinistre du 25 novembre 2025 :

En fin d'année, lors de pluies diluviennes, les locaux du karaté et de l'harmonie du Pontet ont été inondés. En effet, l'eau s'est infiltrée depuis un seau de loup et s'est répandue dans ces deux espaces sur une hauteur de 80 mm. Le sol du local de musique a pu être asséché et conservé, quant à celui du local de sport, au vu des dégâts, il a été entièrement changé.

L'ECA a pris en charge l'intervention des pompiers ainsi que les frais de remise en état des locaux et du matériel endommagé. De notre côté, des améliorations ont été apportées au bâtiment afin que ce genre d'évènement ne se reproduise pas à l'avenir.

Utilisation des locaux par les sociétés locales

La salle de sport est utilisée à sa capacité maximum par les écoles, les structures d'accueil pré et parascolaires ainsi que les sociétés locales ayant leur domicile à Vufflens-la-Ville, comme le veut les règles d'utilisation.

Il est à noter que les clubs ayant un rayonnement régional, voire national, ne péjorent pas l'utilisation par les autres sociétés. Les créneaux sont bien répartis et tout le monde a la possibilité

d'utiliser la salle de manière équitable. Il est également important de souligner que les inscriptions dans les sociétés au rayonnement régional ou national se font équitablement et qu'aucun habitant de Vufflens-la-Ville ne se voit refuser l'accès aux cours.

Protection civile

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur son site soit au Greffe municipal.

SDIS Région Venoge

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur son site soit au Greffe municipal.

Routes

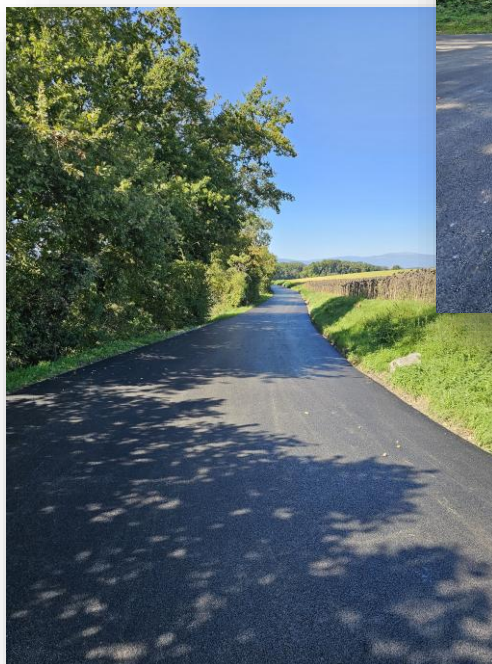
Chemins AF

Les travaux de réfection des chemins sont terminés, l'entreprise a exécuté les diverses corrections demandées par la Municipalité. Au printemps 2026, les banquettes seront remises à niveau.

Route du Moulinet

A la rentrée scolaire d'août, les travaux de réfection du revêtement bitumineux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet ont pu être effectués. La météo et la bonne coopération des riverains ont permis de réaliser ces travaux avec un jour d'avance sur le planning projeté.

En plus de la pose du tapis, une correction de l'assiette sur un tronçon de la route était indispensable. En effet, de l'eau de ruissellement s'écoulait du mauvais côté de la chaussée et se déversait dans un champ avant de finir dans la cour d'une maison située en contre bas.



Cabane à livres

Suite à la délivrance, en 2024, du permis de démolir les édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale n° 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée n° 1150, les travaux de démolition (étape 1) ont été effectués durant le premier trimestre 2025. La place située derrière la grande salle a, dès lors, été aménagée et une cabane à livres installée. Il s'agit d'une ancienne cabine téléphonique transformée afin de permettre d'accueillir différents ouvrages. Ce point d'échanges est ouvert à tous. L'ordre et le tri des livres sont assurés par Mme G. Kraus, bibliothécaire.



Eclairage public

À la suite de l'acceptation du complément au préavis n° 12/2024 « Réfection de l'éclairage public », les lanternes et les candélabres ont été commandés. L'installation du nouveau matériel commencera en mars 2026.

3.5 Dicastère de Hans Wehrli – Municipal



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Reprise des dossiers de la police des constructions
- ❖ Ofisa Informatique : finalisation de la mise en place
- ❖ Exonération de la taxe déchets de l'année 2025 pour les ménages de la Commune

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Police des constructions et urbanisme
- Manifestations - loisirs
- Déchets - déchetterie
- Informatique et site Internet
- Relations avec le tenancier

➤ En cas d'absence, c'est Mme Jaugey qui est nommée remplaçante pour ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge (1 séance)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASPIC (1 séance)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AIEV (1 séance)

Police des constructions et urbanisme

Au courant de l'année, la Municipalité a délivré, autorisé ou effectué :

- 8 autorisations municipales, toutes affichées au pilier public durant 10 jours (12 en 2024),
- 8 dossiers ont été soumis à l'enquête publique (14 en 2024),
- 7 oppositions ont été formulées (3 en 2024),
- 2 dossiers ont été soumis à l'enquête administrative soit uniquement traité par les Services du canton (1 en 2024),
- 10 permis de construire délivrés (18 en 2024),
- 4 matinées de visites d'urbanisme en vue de contrôler la conformité des constructions/installations par suite des travaux réalisés sur des propriétés privées (5 en 2024).
- 20 permis d'habiter ou d'utiliser délivrés (34 en 2024),
- 1 fouille chaussée/trottoir annoncée au moyen du formulaire disponible sur le site sous « police des constructions » (2 en 2024),
- 4 autorisations pour la pose d'échafaudages (8 en 2024), hors demandes de permis de construire.

Après une année 2024 intense en matière de police des constructions, l'année 2025 reflète à nouveau une charge de travail avec un retour à la stabilité.

En ce qui concerne les annonces d'installations solaires ou photovoltaïques, 17 annonces ont été signées (20 en 2024). Selon le Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), il est précisé que ces installations ne sont plus soumises à autorisation, pour autant que certaines conditions soient respectées, notamment que la parcelle soit en zone à bâtir. Toutefois, le chiffre susmentionné ne reflète pas les demandes totales, mais uniquement les annonces faites à la Municipalité, hors demandes de permis de construire.

Depuis le 23 février 2024, une simplification de la procédure d'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air est entrée en vigueur dans le canton. Depuis cette date, il est possible d'obtenir, au regard de l'art. 68c RLATC, une dispense d'autorisation de construire pour ce système de chauffage à l'intérieur d'un bâtiment. Pour une installation à l'extérieur, des conditions sont applicables (intégration, volume, distance à respecter, ...). Les demandes reçues sont analysées par le service technique avant que la Municipalité donne son aval au constructeur. 4 dossiers ont été approuvés en 2025 (6 en 2024), hors demandes de permis de construire.

La commune de Vufflens-La-Ville ne bénéficiant pas d'un règlement sur les procédés de réclame, c'est la Loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application (RLPR) qui s'appliquent. Les demandes proches de la route sont soumises au préalable à la DGMR, pour préavis. En 2025, 1 permis pour l'utilisation de procédés de réclame a été délivré (1 en 2024).

Fonctionnement de la commission consultative d'urbanisme

La Commission consultative d'urbanisme (CCU) de la commune de Vufflens-la-Ville est instituée conformément à l'article 4 du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA). Son règlement de fonctionnement a été établi le 2 avril 2002.

La CCU joue un rôle consultatif auprès de la Municipalité dans le cadre des questions liées à l'aménagement du territoire et aux projets de construction.

Elle est composée de cinq membres, nommés par la Municipalité. Trois d'entre eux doivent être compétents en matière de construction et d'urbanisme, tandis que les deux autres sont choisis parmi les habitants de la Commune. Chaque législature, la commission désigne en son sein un président, dont le nom est communiqué à la Municipalité.

Les convocations sont organisées par la Secrétaire municipale, à la demande de la Municipalité. Les séances de la CCU se tiennent dans les locaux communaux et peuvent être complétées par des visites sur place. Un ou plusieurs membres de la Municipalité peuvent participer aux séances avec voix consultative. Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque séance et est transmis à la Municipalité.

Lorsque la CCU doit se prononcer sur un dossier soumis à enquête publique, elle fonde son avis sur un rapport de conformité établi préalablement par le service technique. Si la commission entend un propriétaire ou un opposant, cette audition se fait obligatoirement en présence d'au moins un membre de la Municipalité.

Les décisions de la commission sont prises à la majorité simple. Aucun rapport de minorité n'est établi. Les membres de la CCU sont rétribués annuellement, selon un tarif fixé par la Municipalité, pour leur participation aux séances et les études réalisées.

Comme il s'agit d'une commission consultative, la Municipalité n'est pas contrainte de suivre la décision de la CCU.

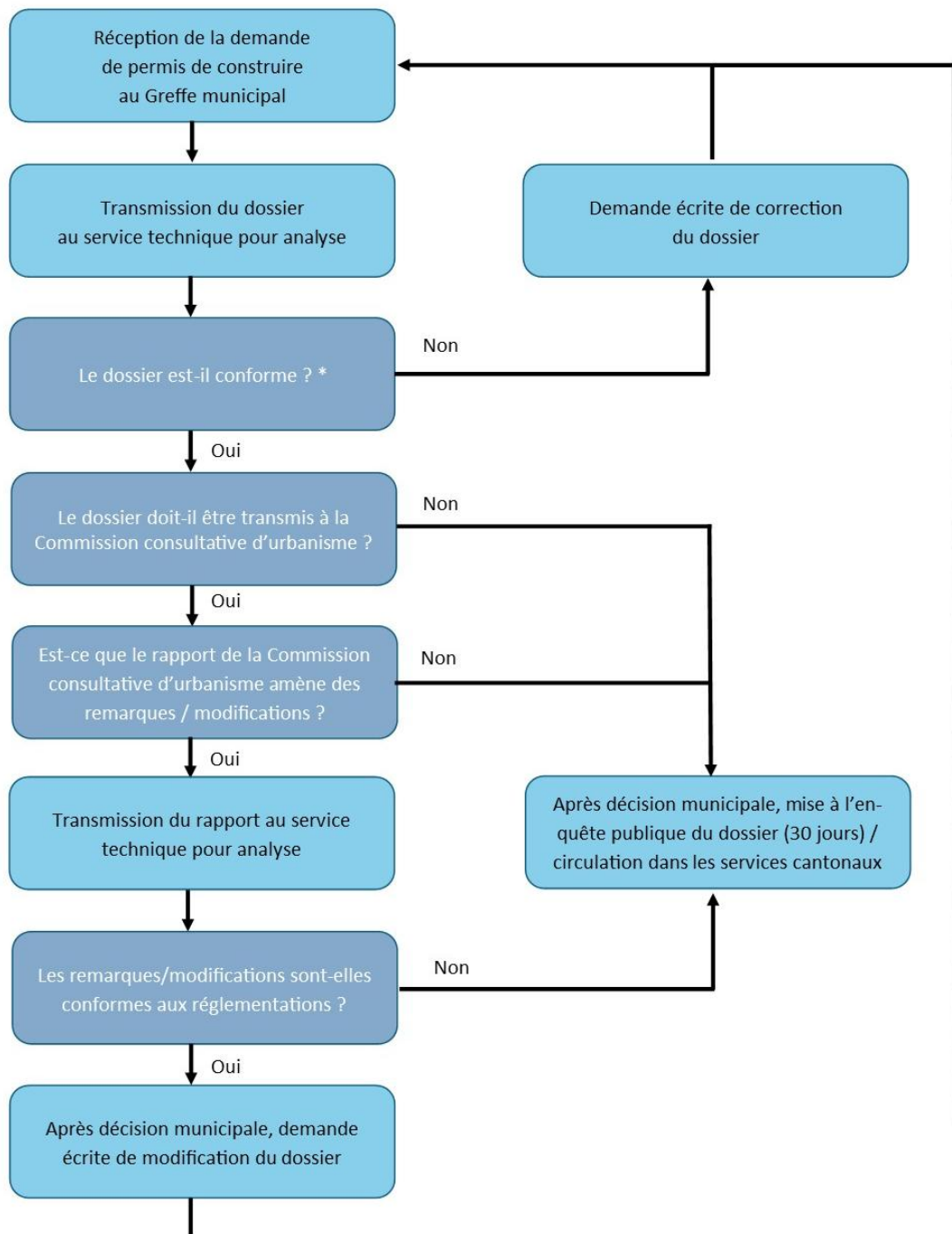
Procédure administrative sur la police des constructions

Aux pages suivantes, vous pourrez prendre connaissance de la procédure interne de traitement des dossiers en lien avec la police des constructions, suite à la demande de la commission de gestion chargée d'analyser l'année 2024.



Procédure interne sur la police des constructions

1. Demande soumise à permis de construire - procédure jusqu'à l'enquête publique

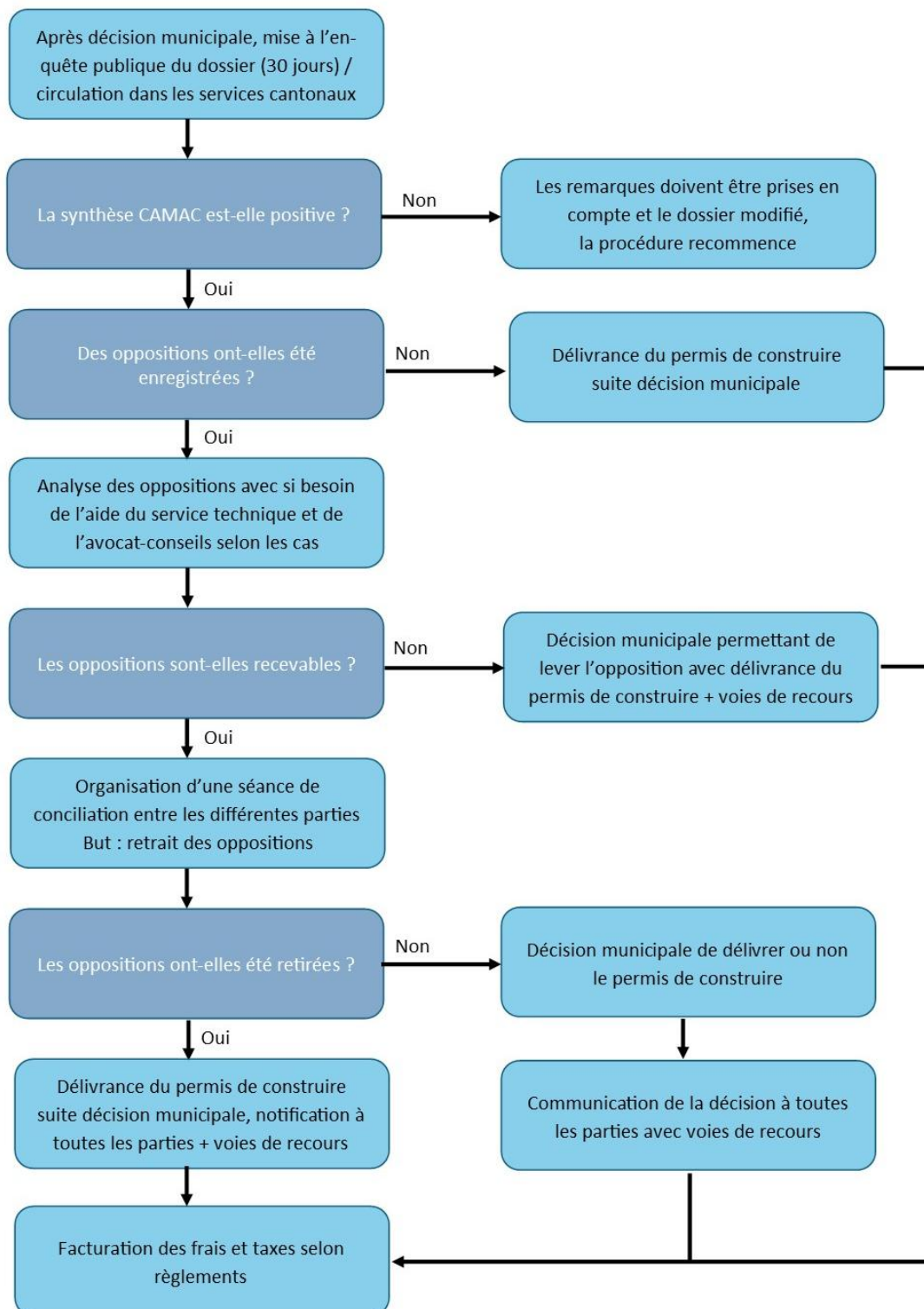


*Des dérogations sont parfois possibles, elles sont indiquées sur le dossier d'enquête



Procédure interne sur la police des constructions

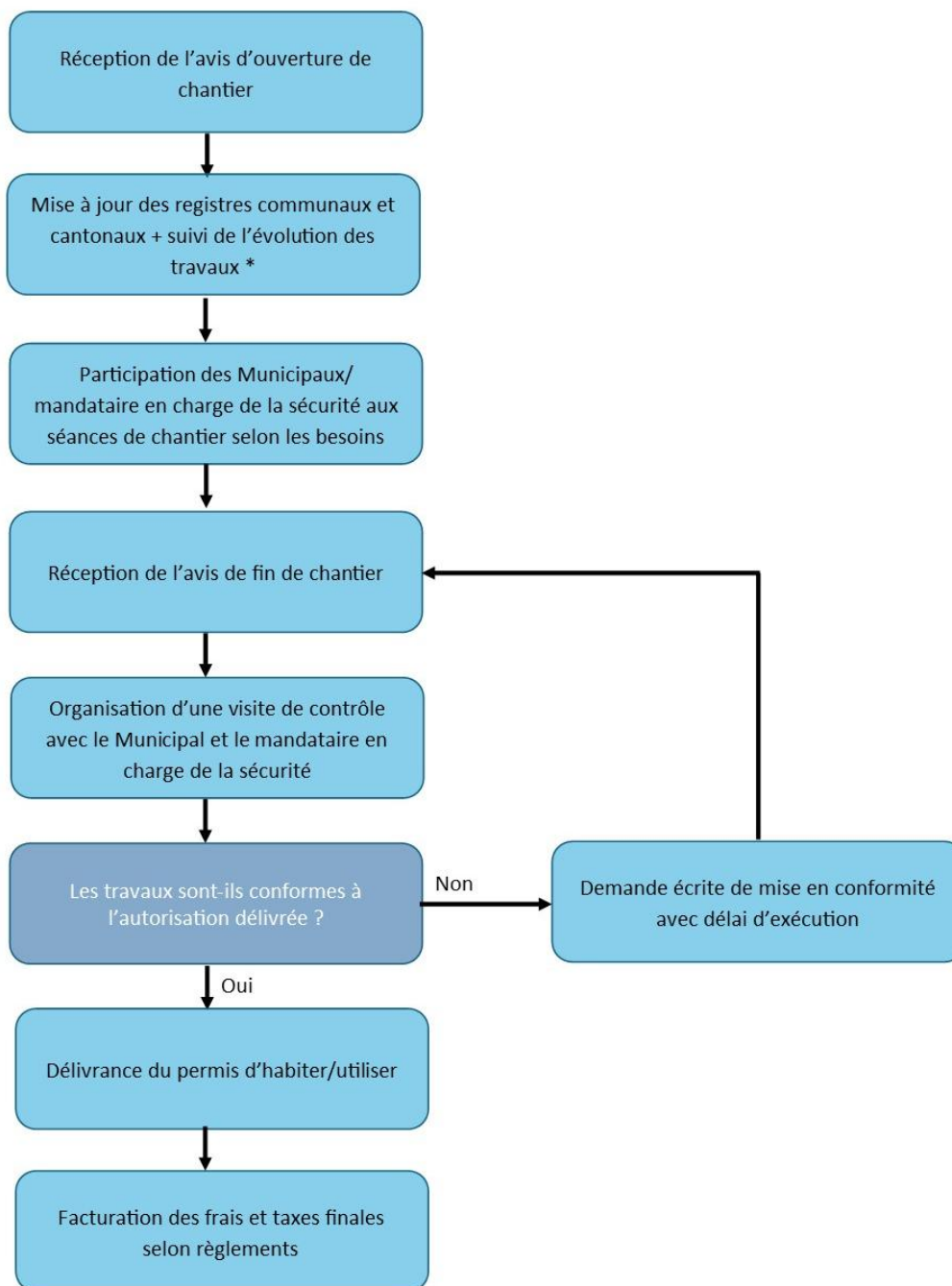
2. Délivrance du permis de construire et traitement des oppositions selon la LATC





Procédure interne sur la police des constructions

3. Ouverture de chantier et délivrance du permis d'habiter/utiliser

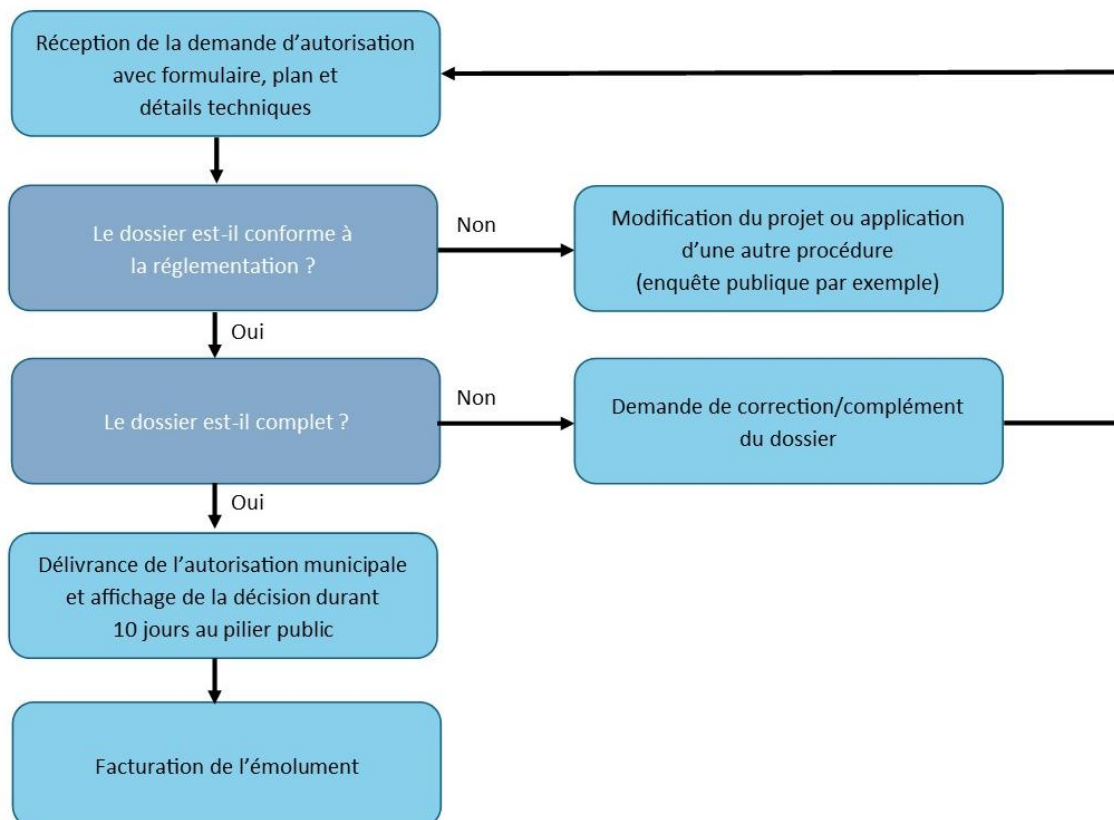


* Se fait jusqu'à la délivrance du permis d'habiter/utiliser



Procédure interne sur la police des constructions

4. Autorisation municipale pour travaux de minime importance



Zone industrielle

Un point de situation sur le développement des projets :

- Demaurex SA (parcelle communale n° 930) : construction d'une usine avec administration et garage souterrain. Les travaux ont pris fin dans le courant de l'année 2024 et les mises en conformité ont été effectuées. Le permis d'utiliser a été délivré le 3 février 2025.
- Walser Schweiz SA (parcelle n° 1130) : construction d'une halle industrielle et d'un bâtiment administratif. Les travaux ont débuté au printemps 2024.
- HG Commerciale (parcelle n° 925) : construction d'une halle de stockage, d'un entrepôt externe couvert, d'un entrepôt non couvert et d'un bâtiment contenant des bureaux. L'enquête publique a eu lieu du 10 février au 10 mars 2024. Aucune opposition n'a été déposée et, par conséquent, le permis de construire a pu être délivré à réception de la synthèse CAMAC (durant l'été 2024). Les premières investigations archéologiques ont mis à jour un site conservé et inédit. De ce fait, les travaux de construction ont été suspendus.
- Holcim BF+P SA, HOLCIM granulats et bétons SA (parcelle n° 923) : construction d'une halle de stockage. Le permis de construire a été délivré le 12 août 2024.
- Frutiger SA (parcelle n° 922) : la régularisation du dossier thermique comprenant également l'installation de panneaux solaires et la surélévation de la toiture du bâtiment a été mise à l'enquête publique. Le permis de construire a été délivré et le contrôle des travaux effectués se fera au printemps 2026.

Gare de Vufflens-la-Ville

Du 22 novembre au 21 décembre, le projet de construction d'un aménagement de parking P+R à la gare de Vufflens-la-Ville a été mis à l'enquête. Résultat de l'enquête : six oppositions et une remarque qui seront traitées courant 2026, après réception de la synthèse cantonale.

Manifestations / Sociétés locales

Le traditionnel coup de balai s'est déroulé le 29 mars. Cette journée n'a pas d'autre but que de faire une bonne action, inciter et sensibiliser la population à participer à cette opération cantonale de ramassage des déchets. Résultat du ramassage : 70 kilos de déchets qui ont été laissés à l'abandon ont été ramassés.

Le 27 avril 2025, un peu plus de 250 cyclistes ont participé à la troisième édition du Tour de Gourmandie à travers nos 6 villages (Vufflens-la-Ville – Mex - Penthaz – Daillens – Lussery-Villars et Penthalaz).

La fête nationale organisée par la Gym Hommes a réuni plus de 250 participants.

Le 11 septembre 2025 a eu lieu la traditionnelle sortie des aînés avec 83 participants. Au programme visite de l'Espace Horloger au Sentier puis repas à l'alpage familial du Chalottet.

Le 14 novembre 2025, 5 jeunes de 18 ans ont participé à la soirée de réception des jeunes citoyens lors d'une soirée bowling-pizza.

Une trentaine de nouveaux habitants, arrivés en 2024 et 2025, sont venus rencontrer les Autorités, le personnel communal et les sociétés locales le 20 novembre 2025 lors d'une soirée conviviale à la grande salle.

Le 9 décembre 2025 s'est ouverte la fenêtre de l'Avent de la Commune.

Les autres manifestations qui ont animé l'année 2025 :

- 29 janvier : Représentation théâtrale de 1, 2, 3... Venoge !
- 15 mars : soirée musicale de l'Harmonie du Pontet
- 22 mars : Soirée karaoké par la Bobine
- 5 avril : Soirée de la FSG « Voyage dans le temps »
- 26 avril : Disco Kids
- 10 mai : Atelier botanique de 1, 2, 3... Venoge !
- 16 juin : prestation musicale de l'Harmonie du Pontet dans les jardins de l'église
- 26 juin : Fête de fin d'année scolaire par 1, 2, 3... Venoge !
- 30 août : marché artisanal organisé par le GSL
- Durant tout l'été « les mardis de la pétanque » organisés par Michel Equey
- 5 octobre : vide-greniers – vide-dressing organisé par le GSL
- 25 octobre : Disco Kids
- 1^{er} novembre : soirée annuelle du Tennis Club
- 6 décembre : Marché de Noël vufflanais organisé par le GSL
- Durant tout le mois de décembre les fenêtres de l'Avent coordonnées par la Gym Féminine

Jubilés

Nous avons eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés durant l'année 2025. Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos citoyen-ne-s leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des Autorités, soit :

- 18 janvier pour les 90 ans de Mme Collet
- 6 février les 90 ans de M. Villard
- 22 février pour les noces d'or de M. et Mme Loichat
- 11 septembre pour les 90 ans de Mme Schmidt
- 30 septembre pour les 90 ans M. Michaca
- 7 novembre pour les noces d'or de M. et Mme Büttiker

Déchets - déchetterie

Une fois par année, une séance regroupant les quatre Municipalités et la direction de Valorsa se tient en ses murs.

Inauguration de la ressourcerie le 13 septembre à la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz, Penthalaz et Vufflens-la-Ville (GPPV) à Valorsa SA

C'est l'Association Demain Penthalaz qui est responsable de la gestion de la nouvelle ressourcerie.

Avec la croissance démographique, le volume et la quantité des déchets va en augmentant. Il est donc essentiel de trouver des solutions et des idées afin de réduire l'impact sur l'environnement. Avec la création et la mise en place de la ressourcerie, une étape importante vient d'être franchie dans la gestion des déchets.

Réutiliser plutôt que jeter, privilégier le réemploi est justement l'objectif de la ressourcerie. Les objets dont on ne veut plus peuvent simplement être déposés à l'emplacement prévu au sein de la déchetterie intercommunale de Valorsa SA. A l'inverse, tout un chacun peut se servir et prendre un objet qui était peut-être prévu d'acheter et qui finalement ne coûtera rien.

Prolonger la durée de vie plutôt que détruire dans un coûteux processus de recyclage, voilà le concept de la ressourcerie qui est opérationnelle depuis avril 2025.

Elle est ouverte les mercredis et samedis aux horaires de la déchetterie.

Collecte des bouteilles réutilisables

Dans une démarche d'économie circulaire, l'entreprise Valorsa s'est lancée dans la collecte des bouteilles réutilisables afin qu'elles soient lavées et réutilisées plutôt que recyclées. Cette initiative a débuté en collaboration avec la brasserie Dr. Gab's, qui lave et réutilise ses bouteilles depuis 2001. L'initiative est proposée à la déchetterie intercommunale et ce service est gratuit.

Taxes déchets 2025

L'élimination et le traitement des déchets représentent une charge annuelle pour les ménages qui est prélevée par le biais d'une taxe communale s'élevant actuellement à CHF 95.--/personne. Celle-ci permet de couvrir la totalité du processus : collecte, tri et traitement des déchets ménagers et recyclables. Elle est facturée dès l'âge de 19 ans, conformément au règlement en vigueur.

Par le préavis municipal n° 8/2025 « Taxes déchets 2025 : une action sociale en exonérant la taxe unique 2025 », la Municipalité a mis en place une mesure ponctuelle permettant de soulager temporairement les charges des ménages en les exonérant de la taxe déchets pour l'année écoulée.

La mesure incarne la volonté de la Municipalité de redistribuer les excédents de gestion lorsque cela est possible et pertinent, en assurant que chaque franc dépensé serve directement au bien-être collectif.

Valorsa SA

En 2025, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. Nos enfants ont pu profiter de

cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

Notre Municipalité utilise le centre de Valorsa à Penthaz, pour les filières de gestion des déchets incinérables, du verre, du bois, des déchets électriques, des huiles végétales et des pneus.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de CHF 360.-- par tonne.

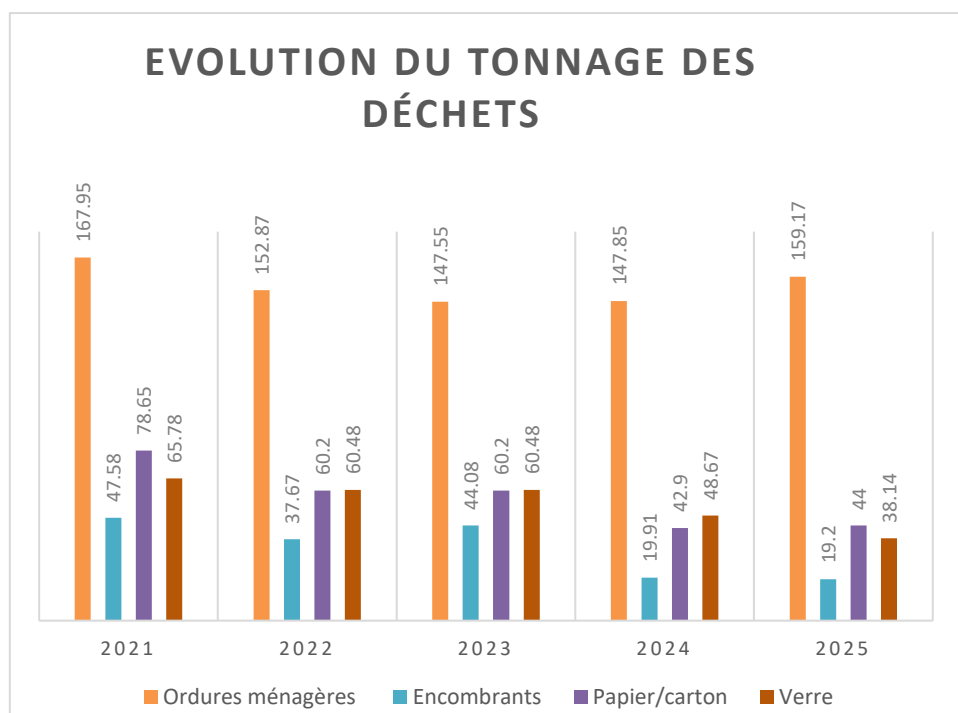
En 2025, la rétrocession liée à la taxe au sac, coordonnée par VALORSA, nous a rapporté CHF 61'383.95 HT, soit CHF 385.65 par tonne d'ordures ménagères.

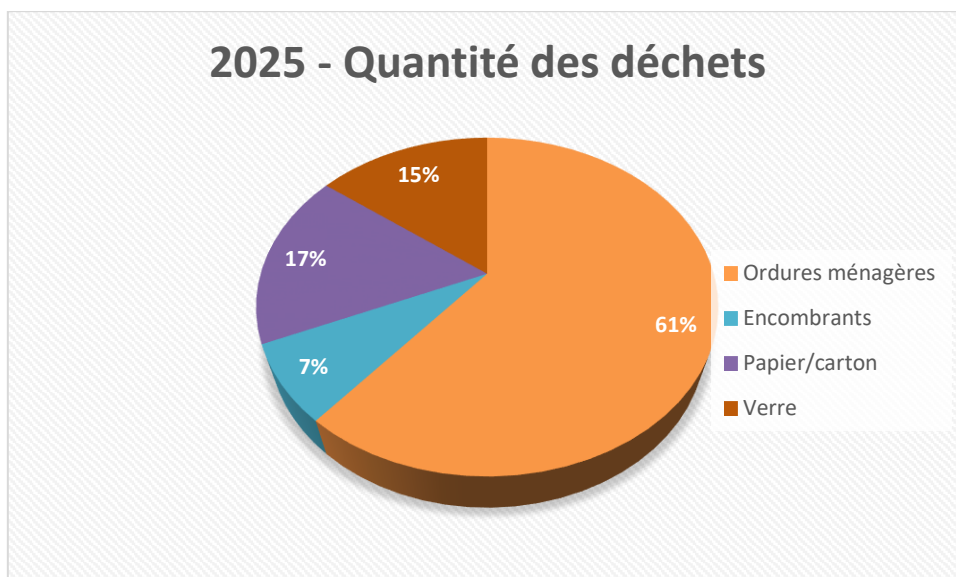
La rétrocession annuelle pour le verre qui est acheminé chez Valorsa est de CHF 4'572.40.

Les statistiques communales sur les déchets ramassés en porte-à-porte :

En 2025, une stabilisation des quantités est à constater par rapport à 2024, première année d'adhésion à la déchetterie intercommunale chez Valorsa SA.

Le poids moyen d'ordures ménagères par habitant se monte à 119,14 kg contre 109,44 kg en 2024.





Informatique et site Internet

Changement de prestataire informatique

Ofisa Informatique SA est le nouveau prestataire informatique de la Commune depuis le 1^{er} janvier 2025. Les travaux de mise en place de la nouvelle infrastructure ont pris fin durant le premier semestre et l'environnement est maintenant complètement opérationnel.

Concernant le matériel, cinq ordinateurs ont été remplacés, quatre pour les services de l'administration et un pour la structure d'accueil parascolaire Pic et Croc. La principale raison de ces changements est liée au fait que les appareils étaient devenus obsolètes et l'installation des dernières mises à jour n'étaient plus possible.

Mise en ligne d'un nouveau site Internet communal :

Dans la continuité de la mise en ligne du nouveau site Internet de Vufflens-la-Ville fin 2024, des mises à jour et compléments ont été réalisés au cours de l'année. En fonction des demandes et besoins identifiés, différentes adaptations ont été mises en place, notamment en matière d'outils de recherche, afin d'améliorer l'ergonomie et l'accessibilité des informations pour les utilisateurs.

Un nouveau système de réservation des locaux a été développé et mis en ligne. La mise en place de cet outil a représenté un travail important, impliquant de nombreux ajustements techniques et organisationnels afin de garantir son bon fonctionnement, sa fiabilité et son adéquation aux besoins des utilisateurs. Ce nouvel outil contribue à améliorer la gestion des réservations et à faciliter l'accès aux informations pour les utilisateurs.

Campagne de sécurité informatique

En début d'année, un dernier test de phishing a été organisé avec la société Navixia SA. Un e-mail malveillant a été envoyé à tous les collaborateurs de Vufflens-la-Ville ayant une adresse de messagerie. Les résultats ont été transmis à la Municipalité. Il en ressort, à la suite de ce test, sur une moyenne de 12 utilisateurs, un taux de réussite de plus de 90 %.

4. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Comme les années précédentes, la Municipalité a décidé que le contenu de son rapport de gestion se limiterait à la gestion communale. Cette décision s'inscrit également dans un aspect écologique étant donné que le rapport de gestion dans sa forme « papier » en sera ainsi réduit.

Les liens suivants vous permettront d'accéder aux sites de diverses entités intercommunales :



<https://www.ajerco.ch>



<https://www.es-cossonay-penthalaz-pam.ch>



<https://www.asivenoge.ch>



<https://www.grosdvaud.ch/>

Piscine des Chavannes



<https://www.aspicoss.ch>



<https://pci-gdv.ch>



<https://www.sdis-venoge.com>



<https://www.valorsa.ch>

* * *

Les rapports complets des entités intercommunales peuvent être consultés au bureau communal, soit :

- | | |
|---------------------|-------------------------------------|
| - AJERCO | - AIEV |
| - ARASPE | - ARGdV |
| - ASICoPe | - ASIVenoge |
| - ASPIC | - Bibliothèque |
| - EIEVMV | - Groupement forestier de la Venoge |
| - ORPC Gros-de-Vaud | - SDIS Région Venoge |
| - SIVA/SEVA | - Valorsa SA |

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et conseillères communales, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

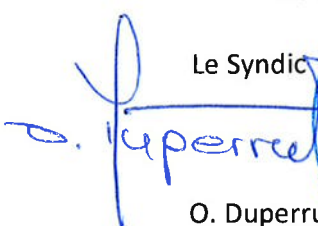
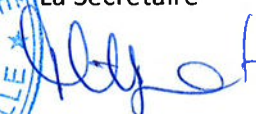
- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;


APPROUVE

la gestion de l'exercice 2025 et en donne décharge à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité en séance du 20 avril 2026

Au nom de la Municipalité

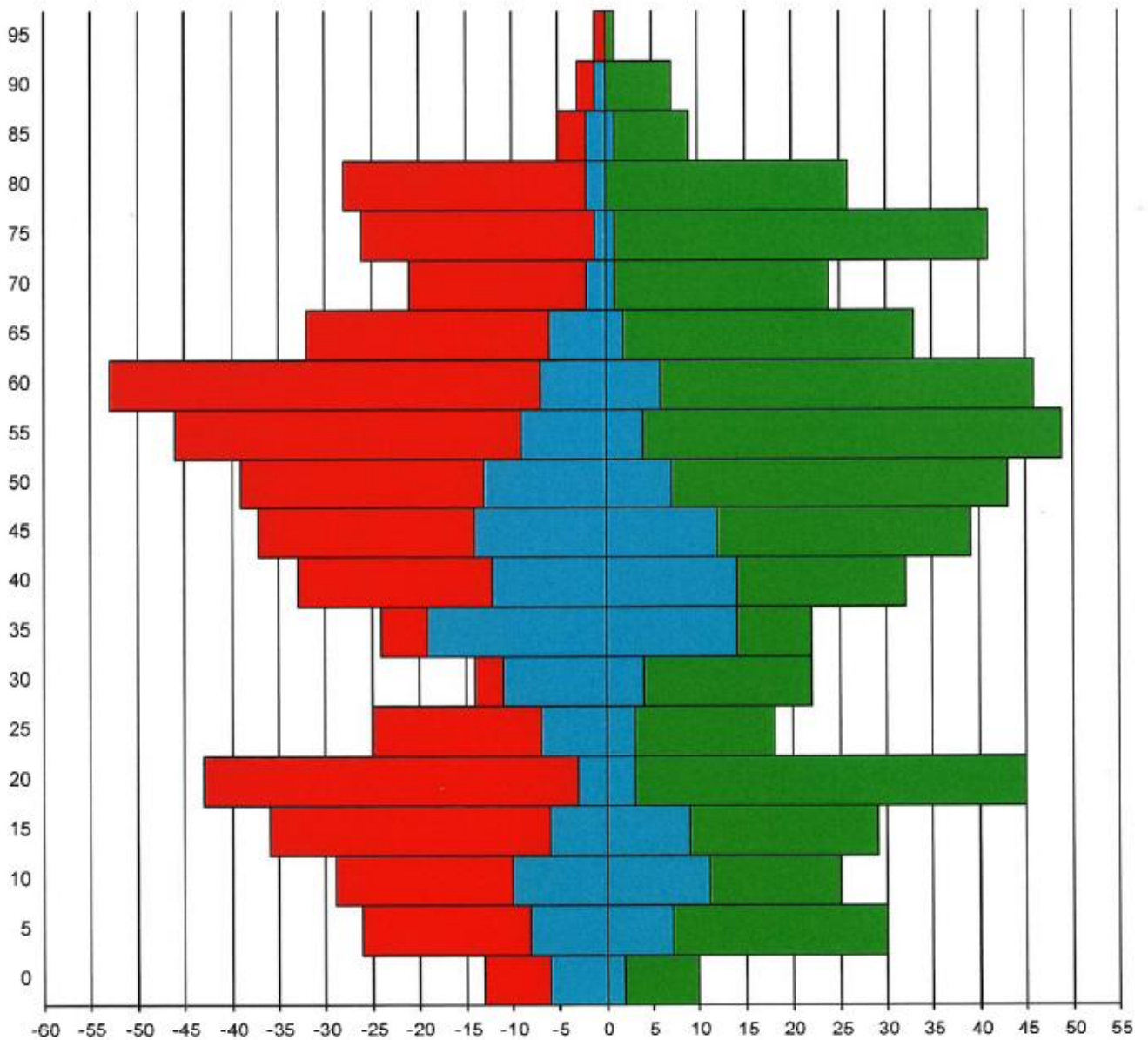
Le Syndic		La Secrétaire	
	O. Duperrut		M. Hilpert



6. ANNEXES

La pyramide des âges 2025 de la population résidente :

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



L'inventaire des véhicules au 31.12.2025 :

Genre véhicule	Marque	Modèle	No plaque	Assurance	Valeur achat CHF	Mise en circulation	KM ou heure
Remorque	Atlas	UP 133 T	VD 407 358	-	4 100.--	14.07.2003	-
Camion	Reform	Muli 880S	VD 690 227	Axa RC + Casco	149 946.55	09.10.2003	59 919 km
Voiture du livraison	Toyota	PROACE CITY	VD 303 925	Vaudoise RC + Casco	42 400.--	12.09.2023	8 980 km
Tracteur tondeuse	Kubota	G23	VD 9 992	Vaudoise RC + Casco	19 000.--	03.05.2018	307 h
Chariot à moteur	Kubota	B2650	VD 690 245	Axa RC + Casco	35 225.--	20.11.2018	424 h

La liste des Règlements communaux, lesquels sont consultables sur le site communal :

<u>Objet</u>	<u>Date d'approbation</u>
Améliorations foncières	18.04.1936
Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions	15.11.2000
Règlement communal sur les taxes communales de police des constructions et aménagement du territoire	02.07.2001
Règlement de fonction de la commission consultative d'urbanisme	01.04.2002
Règlement d'utilisation de la salle de sports, de ses locaux annexes et des installations extérieures	17.05.2010
Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données	05.08.2011
Règlement communal sur la gestion des déchets	12.11.2012
Règlement communal sur la distribution de l'eau (annexe approuvée 13.12.17)	20.08.2015
Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales	07.09.2015
Règlement communal des sépultures et du cimetière	17.11.2015
Règlement interne du Conseil communal sur l'utilisation du « Fonds Spécial du Conseil communal »	17.05.2016
Règlement pour le Conseil communal	07.02.2017
Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux	13.12.2017
Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants	13.12.2018
Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins	04.06.2019
Règlement général de police	12.07.2019
Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires	06.01.2021
Dispositions réglementaires municipales pour le stationnement privilégié de véhicules des résidents et des entreprises sur la voie publique	02.02.2022
Règlement du « Fonds communal pour encourager le développement durable »	01.02.2024
Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré	11.11.2025

Liste des associations intercommunales (situation au 31 décembre 2025) :

Entente				
EIEVMV	Entente Intercommunale des Eaux de Vuflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix		Président Com. Gestion Président Com. Finances	Duperrut Olivier Gruaz Michel
Association de communes (LC)		Délégué-e-s Muni	Délégué-e-s Conseil communal	CoDir
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Env.	Jaugey Caroline, Présidente de la CoFin- CoGest	Duperrut Diana Nicollerat Martine (suppl.)	-
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge	Wehrli Hans Duperrut Olivier, membre de la CoFin-CoGest	Reda Stéphanie Stucki Jean-Claude Allienne Fanny (suppl.)	Jaugey Caroline
ASPIC	Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes	Hans Wehrli Duperrut Olivier (suppl.)	Vullioud Pierre-André Duperrut Diana (suppl.)	Jaugey Caroline
AJERCO	Accueil de jour des Enfants de la Région de Cossonay	Duperrut Olivier	Lüscher Marie-Laure Maillefer Jérémy (suppl.)	Jaugey Caroline
AIEV	Association Intercommunale d'Épuration des eaux usées	Berchier Pascal	Boss Cédric Goy David Pilet Jacques Trottet Yves Vigouret Patrick Berthoud Samuel (1 ^{er} s.) Marchon Thierry (2 ^e s.)	Gruaz Michel
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens	Jaugey Caroline	-	-
ARGdV	Association de Développement Région Gros-de-Vaud	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier

SDIS Région Venoge	Gruaz Michel, membre de la CoFin-CoGest	-	Berchier Pascal
ORPC Gros-de-Vaud	Gruaz Michel	-	Berchier Pascal
Groupement forestier intercommunal de la Venoge	Gruaz Michel	-	-
Divers			
ASPMAD – CMS Nord Vaudois	Jaugey Caroline	-	-
Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Jaugey Caroline	-	-
AVASAD	Jaugey Caroline	-	-
Association vaudoise d'aide et de soins à domicile	Jaugey Caroline	-	-
EFRC	Duperrut Olivier	-	-
Entraide familiale de la région de Cossonay	Jaugey Caroline	-	-
Eglise catholique de Bussigny	Jaugey Caroline	-	-
EHNV	Jaugey Caroline	-	-
Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	Jaugey Caroline	-	-
FEM	Jaugey Caroline	-	-
Fondation pour l'enseignement de la musique	Gruaz Michel	-	-
Paroisse EERV	Gruaz Michel	-	-
Eglise Réformée Vaudoise	Jaugey Caroline	-	-
Passeport Vacances Cossonay	Wehrli Hans	-	-
Réseau santé	Wehrli Hans	-	-
VALORSA	Duperrut Olivier	-	Berthoud Olivier
Centre de tri et de conseil pour les déchets de communes vaudoises	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier
TRIDEL	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier
Usine d'incinération cantonale vaudoise	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier
SAF RC 177	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier
Syndicat Améliorations Foncières de la RC 177	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier
SEVA – SIVA	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier

Demandes de la commission de gestion – Suivi :

Recommandations	Réponses - Actions
1. Rapport de gestion : Ajouter un indicateur d'ordures ménagères en kg/habitant.	Sera ajouté au rapport de gestion dès 2025
2. Gestion de la police des constructions : Expliciter le processus administratif des permis de construire de manière schématique sur le site internet de la commune et dans le rapport de gestion.	La procédure administrative interne figure dans ce rapport de gestion. Une brochure a été éditée par les Communes de Cossonay, Grandson, Orbre et Yverdon-les-Bains. Ces documents sont disponibles sur le site Internet communal, rubrique « Police des constructions »
3. Gestion de la police des constructions : Informer nombre recours et oppositions	Sera ajouté au rapport de gestion dès 2025
4. Gestion de la police des constructions : Informer et expliquer le fonctionnement de la CCU	Une description figure dans ce rapport de gestion + règlement de fonctionnement de la CCU du 02.04.2002 en annexe
5. Gestion des mandats : S'assurer que tous les prestataires récurrents ont un contrat type qui fixe les règles de base (date de début, date de fin, renchérissement, possibilité de dénonciation, etc...)	Un tableau a été mis en place et est régulièrement mis à jour par le secrétariat.
6. Gestion des mandats : Être particulièrement attentif aux seuils requis dans le cadre des marchés publics	Cette recommandation sera respectée par la Municipalité ainsi que les bureaux chargés d'effectuer les appels d'offres. Les responsables seront attentifs aux différents seuils afin de respecter les procédures.
7. Sécurité publique : Informer la population de ce service	Une description figure dans ce rapport de gestion et sur le site Internet de la Commune.
8. Production photovoltaïque : Étude d'un microgrid dans la zone du Marteley et/ou d'une communauté d'auto-consommateurs.	Une demande a été adressée à la Romande Énergie afin d'étudier la mise en place d'une Communauté d'Électricité Locale (CEL). Dans un premier temps, la demande se porte sur l'intégration des bâtiments communaux ainsi que du puits de pompage exploité par l'EIEVMV.

COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

1. Conformément à l'art. 4 du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA), la Commission consultative d'urbanisme (ci-après CCU) est composée de 5 membres nommés par la Municipalité dont 3 sont compétents en matière de construction et d'urbanisme et 2 sont choisis parmi les habitants de la commune.
2. La CCU choisit son Président pour une année, son nom est communiqué à la Municipalité. Il est rééligible.
3. L'urbaniste-conseil fonctionne comme secrétaire.
4. La Secrétaire municipale est chargée de convoquer les membres de la CCU sur demande de la Municipalité.
5. Les dossiers sont envoyés au Président, au Secrétaire et si nécessaire à l'avocat-conseil. Le Président fait circuler les dossiers parmi les membres du village. Des questions écrites sur lesquelles la CCU doit se prononcer accompagnent le dossier.
6. Un ou plusieurs membres de la Municipalité peuvent participer aux séances avec voix consultative.
7. La CCU siège dans les locaux communaux. Elle peut faire des visites sur place. Elle ne tient aucune correspondance avec les parties. Son Secrétaire dresse procès-verbal des séances qui est en outre envoyé à la Municipalité.
8. Si la CCU doit se prononcer sur un dossier d'enquête, c'est sur la base d'un rapport du Secrétaire qui aura, au préalable, examiné le dossier par rapport à sa conformité.
9. Si la CCU entend un propriétaire ou un opposant, elle le fait en présence d'un ou de plusieurs membres de la Municipalité. La CCU fait une proposition du % des frais à mettre à la charge du requérant.
10. La CCU décide à la majorité de la proposition à formuler ; il n'y a pas de rapport de minorité.
11. La CCU est rétribuée à la fin de chaque année pour les séances et études qu'elle réalise selon le tarif fixé par la Municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} avril 2002.

Vufflens-la-Ville, le 2 avril 2002

Au nom de la Municipalité

La Syndique  La Secrétaire 

I. Rossel  D. Besançon

La liste des abréviations :

AAS	Agence d'Assurances Sociales
AF	Améliorations foncières
AG	Assemblée générale
AIEV	Association Intercommunale Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs
AJERCO	Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay
AJOVAL	Accueil de Jour de l'Enfance de la Région Orbe – La Vallée de Joux
AMF	Accueillante en Milieu Familial
APE	Auxiliaire petite enfance
ARAS Junova	Association régionale d'action sociale Jura-Nord vaudois
ARASPE	Association Régionale d'Action Sociale Prilly Echallens
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASE	Assistante socio-éducative
ASI7	Association Scolaire Intercommunale des 7 communes région de La Sarraz
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de La Venoge
ASPIC	Association Intercommunale de la piscine de Chavannes
BIOV	Bulletin d'informations officielles
BLS/AED	Cours premiers secours
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CAS	Certificate of Advanced Studies
CCU	Commission Consultative d'Urbanisme
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CHF	Francs suisses
CI	Conseil intercommunal
COSEDEC	Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets
CoDir	Comité de direction
CoFin	Commission des finances
CoGest	Commission de gestion
DDP	Droit distinct et permanent
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EH	Equivalents habitants
EIEVMV	Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Sainte-Croix
EMS	Etablissement médico-social
ETP	Equivalent temps plein
ES	Educateur spécialisé
ESE	Educatrice socio-éducative
FSG	Fédération suisse de gymnastique
GSL	Groupement des sociétés locales
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LHAND	Loi sur l'égalité pour les personnes handicapés
LPR	Loi sur les procédés de réclame
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2

NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale
OFCO	Office de la consommation
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PAC	Pompe à chaleur
PAM	Pré-aux-Moines
PCI	Protection civile
PECC	Plan énergie et climat communal
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPDLV	Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars
P + R	Parkings – relais
RC 177	Route cantonale de liaison zone industrielle – entrée autoroute
RLATC	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire
RLPR	Règlement d'application de la Loi sur les procédés de réclame
RPAC	Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers
RPGA	Règlement du plan général d'affectation
SA	Société anonyme
SCAJE	Service cantonal de l'accueil de jour des enfants
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SEVA	Syndicat d'Entretien de Vufflens-Aclens
SI	Services industriels
SIT	Service d'Information du territoire
SIVA	Syndicat d'Infrastructures Vufflens-Aclens
SSDA	Site stratégique de développement d'activités
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
STEP	Station d'épuration des eaux de Lausanne
TL	Transports publics de la région lausannoise
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
ZUP	Zone d'utilité publique



COMPTES 2025

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LES COMPTES 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes de l'exercice 2025 de la Commune de Vufflens-la-Ville.

Comparaison comptes 2025 / budget 2025 / comptes 2024

	Comptes 2025 CHF	Budget 2025 CHF	Variation %	Comptes 2024 CHF	Variation %
CHARGES	8'837'457.49	8'640'340.00	2.3 %	9'498'779.26	-7.5 %
Administration	1'725'376.96	1'788'240.00	-3.5 %	1'888'746.18	-9.5 %
Finances	2'360'041.37	1'835'000.00	28.6 %	1'786'547.98	24.3 %
Domaines & Bâtiments	760'742.38	866'550.00	-12.2 %	845'848.99	-11.2 %
Travaux	626'431.93	702'100.00	-10.8 %	1'965'136.63	-213.7 %
Instruction publ. & cultes	1'073'736.53	1'118'350.00	-4.0 %	1'132'304.03	-5.5 %
Police	295'314.00	308'400.00	-4.2 %	288'258.60	2.4 %
Sécurité sociale	1'750'433.97	1'731'800.00	1.1 %	1'354'260.67	22.6 %
Services industriels	245'380.35	289'900.00	-15.4 %	237'676.18	3.1 %
REVENUS	10'037'504.29	8'604'845.00	16.6 %	9'509'010.86	5.3 %
Administration	720'510.63	630'000.00	14.4 %	631'233.55	12.4 %
Finances	7'418'568.96	6'343'000.00	17.0 %	5'932'504.88	20.0 %
Domaines & Bâtiments	558'628.54	582'645.00	-4.1 %	643'444.58	-15.2 %
Travaux	730'553.30	499'400.00	46.3 %	1'844'502.32	-152.5 %
Instruction publ. & cultes	257'199.20	244'900.00	5.0 %	207'120.35	19.5 %
Police	13'703.01	15'000.00	-8.6 %	12'529.00	8.6 %
Sécurité sociale	92'960.30	0.00	0.0 %	0.00	
Services industriels	245'380.35	289'900.00	-15.4 %	237'676.18	3.1 %
RESULTAT	1'200'046.80	-35'495.00	-3480.9 %	10'231.60	99.1 %

1. Commentaire général

Le budget 2025 a été élaboré avec prudence, sur la base des éléments disponibles lors de sa préparation et dans un contexte financier comportant certaines incertitudes, notamment en lien avec l'évolution des recettes fiscales, des mécanismes cantonaux et des charges liées aux partenaires institutionnels.

À la clôture de l'exercice, les comptes présentent un résultat nettement plus favorable que prévu, traduisant une amélioration marquée de la situation financière par rapport aux prévisions budgétaires initiales.

Alors qu'un excédent de charges de CHF 35'495.-- était budgété, le résultat final fait apparaître un excédent de revenus de CHF 1'200'046.80.

Cette évolution résulte d'une combinaison de facteurs, notamment une progression des recettes fiscales, des retours cantonaux supérieurs aux estimations ainsi que le report de certaines dépenses en fonction de l'avancement des projets.

Une part de ces éléments présente toutefois un caractère conjoncturel, ce qui invite à une lecture prudente du résultat.

Le présent préavis vise à présenter de manière détaillée ces éléments afin de permettre une compréhension claire de la situation financière de la Commune.

2. Résultat de l'exercice

Élément	Budget 2025	Comptes 2025	Écart
Charges	CHF 8'640'340.--	CHF 8'837'457.49	- CHF 19'7117.49
Revenus	CHF 8'604'845.--	CHF 10'037'504.29	+ CHF 1'432'659.29
Résultat	- CHF 35'495.--	+ CHF 1'200'046.80	+ CHF 1'235'541.80

Le résultat présente un excédent de revenus significatif.

Ce résultat doit toutefois être apprécié avec prudence, dans la mesure où il repose en partie sur des éléments non récurrents.

3. Analyse financière

3.1 Évolution des charges

Les charges s'élèvent à CHF 8'837'457.49, soit une diminution de CHF 197'117.49 (- 2.3 %) par rapport au budget.

Cette variation s'explique principalement par le report de certains travaux et projets ainsi que par des dépenses effectives inférieures aux prévisions.

Dans les secteurs des bâtiments et des travaux publics, plusieurs interventions ont été replanifiées en fonction des priorités, de l'avancement des dossiers et des contraintes techniques, permettant d'adapter les dépenses aux besoins réels.

Il ne s'agit pas d'économies structurelles, mais bien de décalages dans le temps. Les dépenses concernées ont été intégrées dans la planification des exercices suivants.

Par ailleurs, certaines charges ont été ajustées à la baisse en fonction des besoins constatés en cours d'année, sans impact sur la qualité des prestations fournies à la population.

Les charges reportées feront l'objet d'un suivi dans le cadre des prochains budgets.

3.2 Charges intercommunales

Entité	Budget 2025	Comptes 2025	Écart	%
ASIVenoge enseignement primaire	CHF 557'000.--	CHF 510'009.70	- CHF 46'990.30	- 8.4 %
ASICoPe enseignement secondaire	CHF 220'100.--	CHF 198'711.79	- CHF 21'388.21	- 9.7 %
AJERCO parascolaire	CHF 413'200.--	CHF 339'899.67	- CHF 73'300.33	- 17.7 %
SDIS	CHF 41'400.--	CHF 39'014.95	- CHF 2'385.05	- 5.8 %
Protection civile	CHF 33'600.--	CHF 33'437.30	- CHF 162.70	- 0.5 %

Les participations intercommunales représentent une part importante des charges de la Commune et concernent principalement les domaines de l'enseignement, du parascolaire et de la sécurité.

Ces charges sont déterminées par des clés de répartition externes, notamment en fonction du nombre d'élèves, de la fréquentation des structures ou des prestations fournies. Leur évolution dépend ainsi de paramètres sur lesquels la Commune n'a qu'une influence limitée.

Pour l'exercice 2025, les charges sont inférieures au budget. Ces écarts s'expliquent principalement par l'évolution des effectifs scolaires et de la fréquentation des structures parascolaires, ainsi que par des ajustements dans les prestations fournies.

Les participations au SDIS et à la protection civile restent quant à elles stables et conformes aux prévisions.

La Municipalité assure un suivi régulier et intervient, dans la mesure de ses compétences, au sein des organes intercommunaux.

3.3 Investissements – Route du Moulinet

Le projet de réfection de la route du Moulinet a été réalisé dans le cadre du crédit voté par le Conseil communal.

Le coût final s'élève à CHF 383'373.25, soit un montant inférieur à l'estimation initiale.

Cette différence s'explique principalement par le résultat de l'appel d'offres, plus favorable que les estimations établies lors de l'élaboration du préavis.

Ce projet illustre une gestion rigoureuse et maîtrisée des investissements.

3.4 Évolution des revenus

Les revenus s'élèvent à CHF 10'037'504.29, soit une augmentation de CHF 1'343'644.29 (+ 15.4 %) par rapport au budget.

Cette progression s'explique notamment par la bonne tenue des recettes fiscales, en particulier celles des personnes morales, ainsi que par des retours cantonaux supérieurs aux estimations.

Cette évolution est également le reflet du dynamisme économique local et de l'attractivité de la Commune.

Toutefois, certains revenus, notamment ceux liés aux personnes morales, aux gains immobiliers ou aux successions, présentent une forte variabilité.

Cette situation met en évidence une dépendance partielle à des éléments conjoncturels.

Elle implique une vigilance accrue dans la planification financière des exercices futurs.

Introduction de la NPIV

L'exercice 2025 constitue le premier bouclage intégrant les effets du nouveau système cantonal de péréquation intercommunale (NPIV) entré en vigueur en remplacement de l'ancien dispositif.

Ce nouveau système se caractérise notamment par une structuration plus claire des mécanismes de péréquation avec une distinction entre la péréquation des ressources, la péréquation des besoins et les compensations spécifiques.

Par rapport à l'ancien système, qui reposait sur une combinaison de mécanismes parfois difficiles à appréhender dans leur ensemble, la NPIV introduit une approche plus structurée et évolutive.

Le tableau qui suit présente de manière simplifiée les principales différences de logique entre les deux systèmes.

Élément	Ancien système	NPIV (nouveau système)
Base de calcul	Rendement fiscal communal effectif (point d'impôt)	Revenu fiscal standardisé (RFS)
Lien avec le taux d'impôt communal	Lien direct	Lien indirect (via indicateurs standardisés)
Effet d'une variation du taux d'impôt	Peut influencer la contribution péréquative	Effet atténué dans le mécanisme
Mesure de la capacité financière	Basée sur les recettes effectives	Basée sur une capacité fiscale standardisée
Lisibilité du système	Lecture parfois complexe	Lecture plus structurée
Incitation fiscale	Peut avoir une influence indirecte	Effet neutralisé dans une large mesure
Stabilité du système	Dépendante des recettes réelles	Vise une plus grande stabilité globale
Équité entre communes	Dépendante des situations locales	Vise à renforcer l'équité entre communes

Pour l'exercice 2025, les effets observés restent globalement conformes aux estimations établies lors de l'élaboration du budget.

Il convient toutefois de relever que ce nouveau système nécessite une période d'observation afin d'en apprécier pleinement les impacts.

À ce stade, aucun effet structurel significatif ne peut encore être établi. Ces éléments devront être confirmés sur plusieurs exercices.

3.5 Impôt spécial affecté (2 %)

Le montant perçu en 2025 au titre de l'impôt spécial affecté s'élève à CHF 104'077.83.

Les travaux de réfection de l'éclairage public n'étant pas terminés à la clôture de l'exercice 2025, aucun prélèvement n'a été effectué sur ce fonds durant l'exercice.

Le financement des travaux interviendra lors de leur réalisation effective, soit au cours de l'exercice 2026.

Le montant est maintenu dans le fonds afin de couvrir les dépenses à venir.

Ce mécanisme respecte le principe de concordance entre les charges et leur financement et garantit une gestion financière cohérente.

4. Situation financière

La situation financière de la Commune est saine et solide.

L'exercice 2025 se caractérise par une capacité d'autofinancement élevée, une augmentation des liquidités et l'absence de recours à l'endettement.

Ces éléments traduisent une gestion financière équilibrée, permettant à la Commune de couvrir ses charges courantes, de financer ses investissements et de faire face à ses engagements sans recours à des financements externes.

Ils offrent également une marge de manœuvre appréciable pour les exercices futurs.

Cette solidité constitue un élément déterminant pour la stabilité financière de la Commune.

5. Mesures en faveur de la population

La situation financière favorable a permis à la Municipalité de mettre en œuvre des mesures concrètes en faveur de la population.

La baisse du taux d'imposition, de 67 % à 65 % dès l'année 2026, vise à faire bénéficier directement les habitants et les entreprises de cette évolution favorable.

Par ailleurs, l'exonération de la taxe déchets pour l'année 2025 représente un soutien direct aux ménages, pour un montant global d'environ CHF 96'246.30.

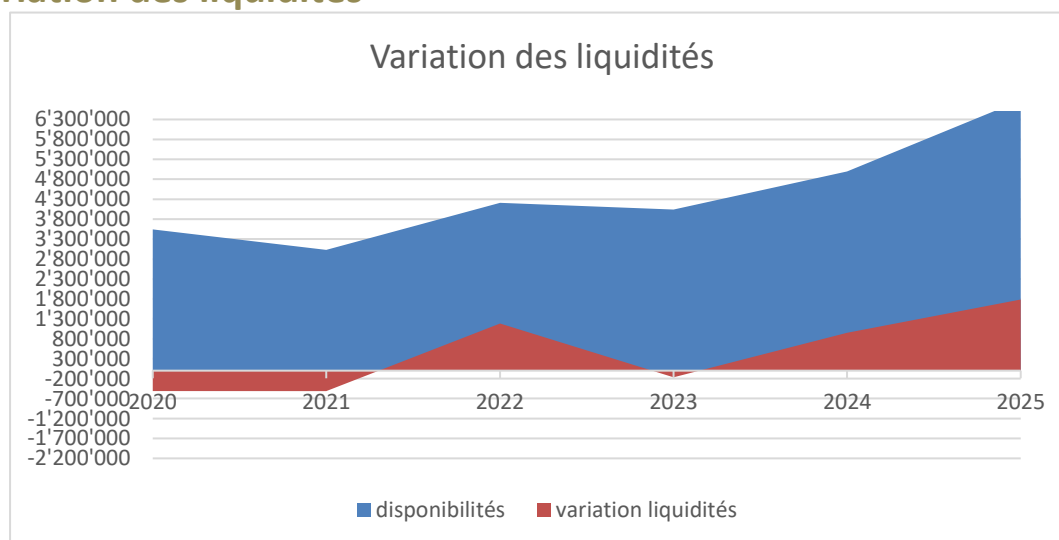
Ces mesures ont été décidées dans le respect d'un équilibre entre allègement pour la population et maintien de la capacité financière.

Elles s'inscrivent dans une approche conciliant rigueur financière et soutien concret.

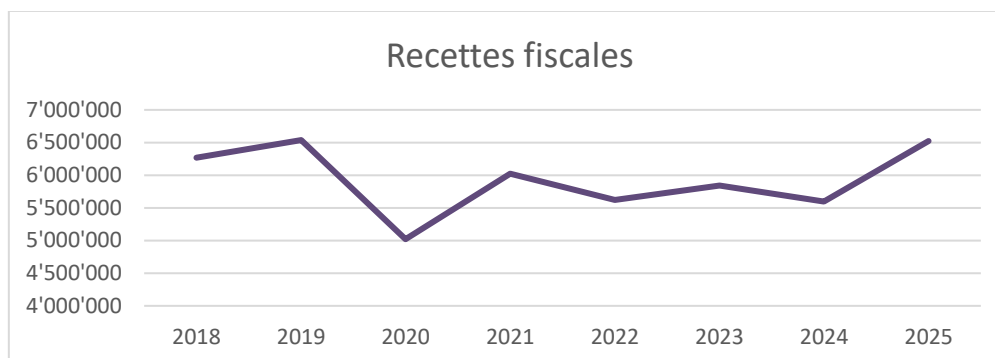
6. Evolution des chiffres-clé (comptes et bilan 2020-2025)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Revenus						
21 - Revenus d'impôts, dont	5'020'660	6'020'642	5'622'534	5'839'739	5'596'144	6'525'224
Impôts PP	3'545'173	4'521'484	3'990'103	3'850'765	2'554'273	3'823'712
Impôts PM, yc participation Canton	599'109	425'017	595'870	875'964	1'434'252	1'451'876
Impôts conjoncturels	329'680	480'592	369'921	489'454	739'860	519'682
Charges cantonales						
18 - Transports	128'904	133'736	132'111	144'065	149'040	148'288
22 - Péréquation	1'064'415	1'209'621	1'182'664	1'233'726	1'090'157	1'558'898
61 - Police	194'758	212'717	207'844	209'096	197'789	200'395
72 - Facture sociale	1'119'629	1'194'862	1'161'224	1'134'305	1'081'009	1'208'181
51 - Ecoles primaire/secondaire	655'779	648'896	696'697	723'483	822'601	708'721
72 - Accueil de jour	183'452	198'111	217'160	269'740	251'238	339'900
Autres charges						
22 - Intérêts dettes	93'732	90'120	81'114	79'239	75'991	67'410
23 - Amortissements obligatoires	408'631	426'903	396'805	337'967	318'880	434'942
23 - Amortissements supplémentaires	221'879	197'597	33'656	-	-	-
Résultat	26'026	25'698	5'759	18'920	10'232	1'200'047
Bilan						
Disponibilités	3'543'886	3'030'876	4'212'897	4'043'503	4'996'981	6'781'741
Emprunts	8'244'500	7'900'500	7'646'500	7'037'500	6'495'500	5'998'000
Endettement net	4'700'614	4'869'624	3'433'603	2'993'997	1'498'519	-783'741
Patrimoine administratif	6'364'715	6'312'677	6'545'770	6'624'349	6'890'310	7'184'217
Augmentation d'investissements	377'782	572'462	233'092	78'579	265'961	293'907
Marge brute d'autofinancement	462'472	1'470'752	855'525	684'321	206'611	2'198'092
Marge nette d'autofinancement	688'535	1'432'198	897'220	669'754	27'505	2'018'987
Variation liquidités	-507'704	-513'010	1'182'022	-169'394	953'478	1'686'658
Divers						
nb habitants	1'349	1'346	1'334	1'346	1'342	1'327
Taux d'impôt	67	67	67	67	67	67
Point d'impôt	66'678	79'030	75'223	77'420	68'822	-
Point d'impôt par habitant	49.4	58.7	56.4	57.5	51.3	-
Revenu fiscal standardisé RFS, remplace le point d'impôt suite à l'introduction de la NPIV						5'828

7. Variation des liquidités



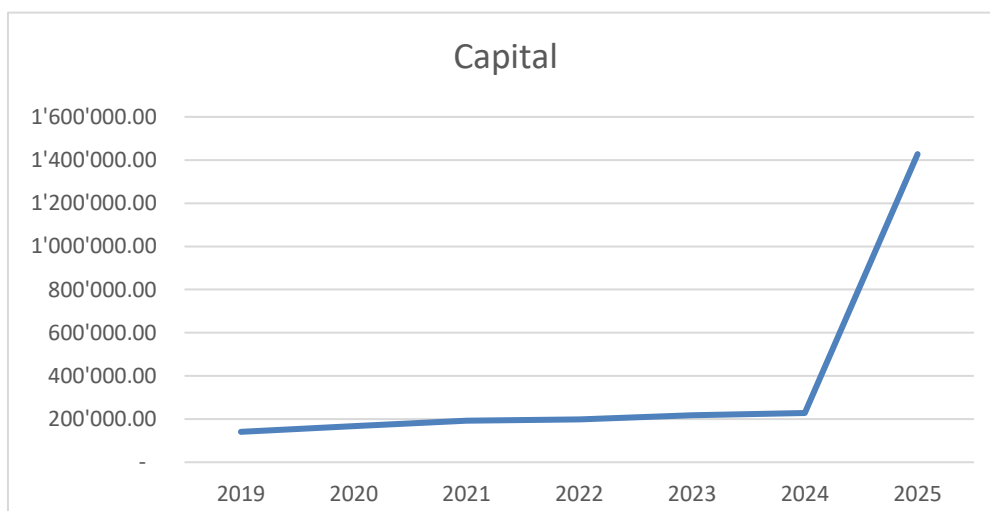
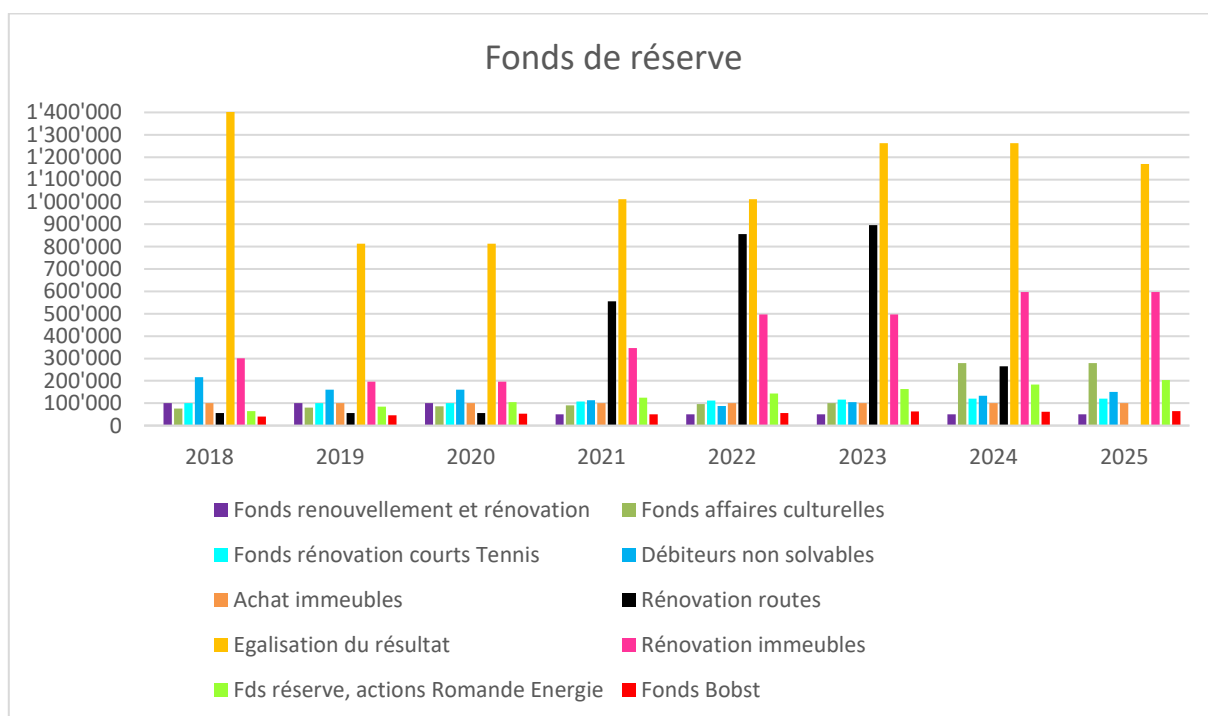
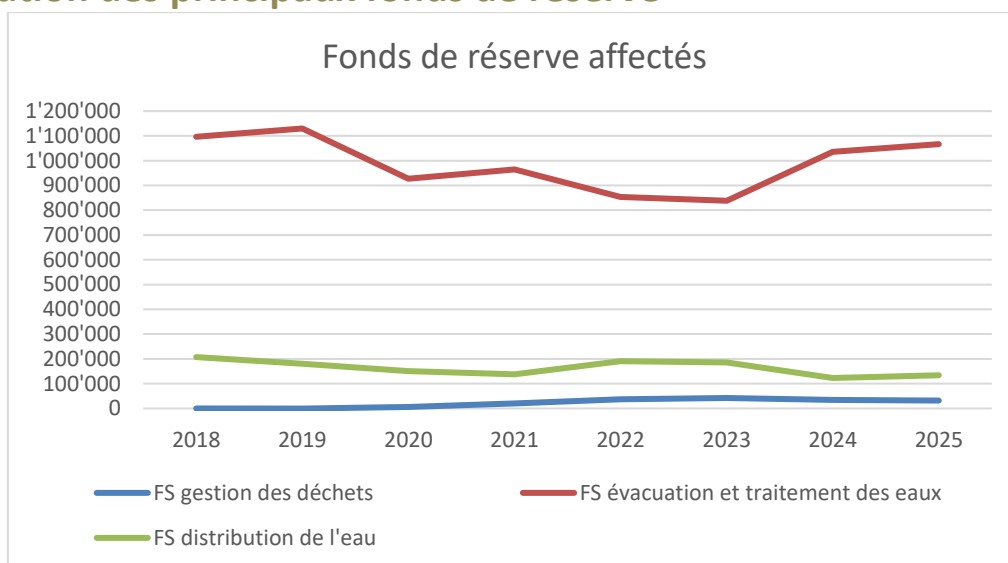
8. Variation des recettes fiscales



9. Tableau de flux de liquidités 2025 – 2023

Flux de trésorerie	2025	2024	2023
Fonctionnement			
Résultat net	1'200'046.80	10'231.60	18'920.24
Variation financements spéciaux	332'328.37	179'105.27	-15'375.77
Variation fonds de réserve	220'855.70	-301'715.80	342'000.00
Variation fonds propres	1'753'230.87	-112'378.93	345'544.47
Amort. Invest. P.A.	444'861.15	318'989.65	338'776.26
Amort.prêts et capitaux de dotation	-	-	-
Cash flow (marge brute autofinancement)	2'198'092.02	206'610.72	684'320.73
Gain sur P.F. ou P.A.	-1'997.50	-	-
Variation c/c débiteurs	-139'550.45	-152'568.81	744'479.88
Variation actifs transitoires	-718'195.52	-578'368.47	-396'636.08
Variation créanciers	-343'653.54	-156'072.57	121'872.20
Variation passifs transitoires	2'164'481.84	1'538'627.27	-86'544.82
Variation diverses	494'602.56	1'222'200.03	33'214.08
Trésorerie générée par fonctionnement	3'653'779.41	2'080'428.17	1'100'705.99
Investissement			
Vente P.F.	1'997.50	-	-
Augmentation invest.patrimoine administratif	-825'196.77	-690'650.71	-416'546.48
Subvention patrimoine administratif	-	105'811.00	-
Part de tiers patrimoine administratif	-	-	-
Invest. prêts et capitaux de dotation	-	-	-
Désinvestissement	-	-	-
Trésorerie générée par investissement	-823'199.27	-584'839.71	-416'546.48
Financement			
Variation des emprunts	-497'500.00	1'304'000.00	180'000.00
Trésorerie par financement	-497'500.00	1'304'000.00	180'000.00
Variation trésorerie	2'333'080.14	2'799'588.46	864'159.51
Disponibilités début exercice	4'996'980.95	4'043'503.04	4'212'897.44
Disponibilités fin exercice	6'787'740.56	4'996'980.95	4'043'503.04
Variation disponibilités	1'790'759.61	953'477.91	-169'394.40
Placement P.F. début exercice	785'747.00	785'747.00	785'747.00
Placement P.F. fin exercice	785'747.00	785'747.00	785'747.00
Variation disponibilités			
Variation trésorerie	1'790'759.61	953'477.91	-169'394.40

10. Evolution des principaux fonds de réserve



11. Conclusions

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat nettement plus favorable que prévu.

Ce résultat s'explique par une évolution positive des recettes, en particulier fiscales, ainsi que par une gestion attentive des charges.

Il a permis de financer les investissements, de renforcer les liquidités et de mettre en œuvre des mesures en faveur de la population.

La situation financière de la Commune demeure saine, avec une capacité d'autofinancement favorable et sans recours à l'endettement.

Comme souvent, une part de ce résultat reste liée à des éléments conjoncturels, ce qui invite à en faire une lecture mesurée.

La mise en œuvre du nouveau système cantonal de péréquation (NPIV) nécessitera par ailleurs un suivi attentif dans les prochaines années.

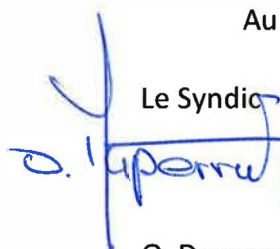
Dans ce contexte, la Municipalité entend poursuivre une gestion attentive, réaliste et adaptée aux réalités financières à venir, dans un souci d'équilibre entre stabilité financière et qualité des prestations.


Nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, après avoir pris connaissance des comptes communaux 2025 et entendu le rapport de la Commission des finances de bien vouloir :


- approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 1'200'046.80 au capital, portant ce dernier à CHF 1'417'411.55 ;
- adopter les comptes communaux pour l'année 2025, à savoir la clôture du compte de fonctionnement ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés ;
- donner décharge à la Municipalité, à la Boursière communale ainsi qu'à la Commission des finances pour l'exercice de leur mandat.

Approuvé par la Municipalité en séance du 11 mai 2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  O. Duperrut

La Secrétaire  M. Hilpert



Annexe : Comptes 2025

Rapport de révision 2025 disponible sur l'Intranet du Conseil communal

PRÉSENTATION DES COMPTES 2025



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1 ADMINISTRATION GENERALE

101 CONSEIL COMMUNAL

101.300+301 Indemnités et jetons de présence + traitement du personnel attribué au CC	2025	2024	2023	2022	2021
Conseil communal	4	4	4	4	5
Préavis	11	7	7	8	11

102 MUNICIPALITE

Evolution des heures de vacations (y.c. heures dans les différentes associations) :

Syndic	2025	2024	2023	2022	2021
4 Municipaux	578	484	629	522	584
Total	1'257	1'180	1'444	1'045	1'237
	1'835	1'664	2'073	1'567	1'821

102.309 Le dépassement budgétaire s'explique notamment par l'organisation de la broche des Syndics du Gros-de-Vaud, le repas Venoge 6 ainsi que diverses rencontres avec entreprises et partenaires.

11 ADMINISTRATION

110.3011 4.84 EPT : 2 employés communaux à 100 %, 1 auxiliaire employé communal à 50 %, 1 secrétaire municipale à 100 %, 1 secrétaire municipale adjointe à 30 %, 1 préposée contrôle des habitants à 28.57 %, 1 boursière à 70 %, 1 adjoint boursier à 20 % de janvier à mars.

110.3012

	Budget 2025	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Pic et Croc	170'000	195'344	173'763	113'998	89'827	89'030	65'438
Bibliothèque	11'500	15'041	15'422	13'687	16'142	14'894	16'791
Conciergerie collèges	6'900	5'999	6'076	6'156	6'102	10'593	11'346
Archiviste	5'000	3'675	7'191	3'540	3'960	4'308	4'836
Refuge	3'000	0	-	2'274	2'274	2'123	1'011
Organiste	3'900	14'192	13'500	1'700	2'150	2'900	1'950
Patrouilleurs	10'600	10'147	10'856	12'120	8'983	8'658	8'502
Sécurité-empl. com aux	6'400	6'107	6'001	26'456	-	-	140
Indemnités				-1'896	-	10'962	-
	CHF 217'300	250'505	232'809	178'033	129'437	121'542	110'014

L'écart entre le budget et les comptes pour le secteur Pic & Croc s'explique par l'augmentation du taux d'activité ainsi que par l'engagement d'une collaboratrice au dernier trimestre.

Concernant le refuge et les indemnités, ces dernières sont intégrées dans les salaires et imputées au compte 110.3011 via des imputations internes.

La rémunération de l'organiste est refacturée aux communes partenaires selon la convention en vigueur.

110.304 Affiliation de 12 collaborateurs, ainsi que du Syndic et d'une Municipale.

110.309 Le budget formation a été complètement utilisé durant cet exercice.

110.3101 Impression 5 parutions du BIOV. Matériel de bureau, enveloppes, boîtes d'archives, papier et copies, cartouches imprimante bourse.

110.3151 Le dépassement s'explique par le transfert du système informatique, incluant la mise en place du serveur, d'un firewall ainsi que l'adaptation des logiciels dans le cadre du passage à MCH2.

110.318 Certaines études budgétisées sont reportées sur l'année suivante et prévues sur le budget 2026.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	1'725'376.96	720'510.63	1'788'240.00	630'000.00	1'888'746.18	631'233.55
10	Autorités	195'342.00	28'328.50	217'000.00	16'300.00	185'745.25	29'352.55
101	Conseil communal	31'340.50	4'215.90	33'400.00	300.00	37'049.55	9'474.20
101.300	Indemnités et jetons de présence	11'910.00		16'300.00		14'413.50	
101.301	Traitement du personnel attribué au Conseil communal	11'511.65		12'100.00		10'111.05	
101.306	Indemnisation & remboursements de frais	7'918.85		5'000.00		12'525.00	
101.436	Remboursements de tiers (séances d'associations diverses)				300.00		
101.480	Prélèvement du fonds Bobst		4'215.90				9'474.20
102	Municipalité	164'001.50	24'112.60	183'600.00	16'000.00	148'695.70	19'878.35
10000	Indemnités & remboursements de frais			6'500.00			
102.300	Traitements, vacations	149'233.25		171'100.00		139'517.50	
102.306	Indemnités & remboursements de frais / Municipalité	4'498.10				4'313.00	
102.309	Autres charges autorités	10'270.15		6'000.00		4'865.20	
102.436	Remboursements de tiers (séances d'associations diverses)		24'112.60		16'000.00		19'878.35
11	Administration	1'340'220.36	691'374.13	1'373'940.00	612'500.00	1'296'674.73	600'303.00
110.3011	Traitement personnel permanent	472'225.20		478'000.00		503'335.65	
110.3012	Traitement personnel auxiliaire	250'505.15		217'300.00		232'806.90	
110.303	Assurances sociales	67'283.09		82'500.00		68'253.45	
110.304	Caisse de pensions	106'302.00		96'000.00		93'072.45	
110.305	Assurances maladies et accidents	25'868.05		34'000.00		22'468.80	
110.306	Indemnités & remboursements de frais	2'709.50		4'300.00		6'180.40	
110.309	Autres charges autorités et personnel	4'147.30		7'500.00		5'130.85	
110.3101	Imprimés et fournitures bureau	26'400.60		24'200.00		30'169.36	
110.3102	Frais annonces, enquêtes, divers	2'190.25		2'200.00		3'282.10	
110.311	Achat mobilier, matériel, administration générale	2'491.80		3'000.00		908.05	
110.3112	Achat parc informatique	5'349.90		6'500.00		4'194.35	
110.3151	Entret.mainten.program.,informat.mobil.,mat.,mach.	61'159.81		41'900.00		50'854.45	
110.316	Loyer places de parcs et location d'objets mobiliers	2'160.00		2'200.00		2'160.00	
110.317	Réceptions et manifestations	30'489.71		40'600.00		34'755.97	
110.318	Honoraires et prestations de services	99'581.40		173'840.00		90'131.90	
110.3186	Assurances tiers, choses, RC	4'269.20		5'700.00		4'702.80	
110.319	Cotisations & divers	2'590.00		3'800.00		3'608.10	
110.352	Partic.à chrgs autr.commun.& ass.commn.	15'709.90		15'800.00		14'313.70	
110.365	Aides et dons	13'881.00		13'800.00		14'668.00	
110.380	Attribution au fonds Bobst	7'000.00		7'000.00		7'000.00	

- 110 ADMINISTRATION**
Entente paroisse réformée de Vufflens-la-Ville – Bournens – Boussens – Mex – Sullens.
En lien avec le salaire de l'organiste et le comptes 9259.10.
- 111 DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Centime climatique et participation mobilité-environnement
La mise en place du centime climatique via Romande Energie a généré un produit de CHF 84'565.50.
La participation versée aux habitants selon le règlement PECC s'élève à CHF 43'141.80.
Ces montants sont conformes aux mécanismes prévus par le règlement.
Le fonds « Taxe spécifique PECC – centime climatique Romande Energie » (n° 9280.08) figure au passif du bilan.
- 15 AFFAIRES CULTURELLES**
150.318 La différence par rapport à l'exercice 2024 correspond aux décomptes de la Piscine des Chavannes pour les années 2022 à 2024 pour un montant de CHF 60'222.05. La perte pour l'exercice 2025 se monte à CHF 18'941.95.
Ces montants correspondent aux décomptes transmis par l'association et reflètent l'évolution des coûts d'exploitation.
150.351 Contribution à la FEM de CHF 9.50/habitant.
- 16 TOURISME**
160.352 Augmentation de la cotisation de l'association de l'association région du Gros-de-Vaud – Echallens région tourisme. La cotisation a passé de CHF 2.00 à CHF 6.00 par habitant, ceci pour la future construction de la Maison du Blé au Pain à Echallens.
160.4066 Revenu des taxes de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.
- 18 TRANSPORTS PUBLICS**
180.351 **Participations à des charges cantonales**
Selon décompte du Canton.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
11	Administration	1'340'220.36	691'374.13	1'373'940.00	612'500.00	1'296'674.73	600'303.00
110.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.admin.	3788.00		20900.00		13'165.00	
110.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.admn.	1'500.00		4'400.00		1'510.00	
110.435	Ventes/prest.serv.émolum.		80.40		500.00		288.80
110.436	Remboursements de tiers, administr.générale		8'337.28		7'700.00		5'666.05
110.439	Finances de naturalisation		30.00		600.00		300.00
110.4652	Participations de Bobst		7'000.00		7'000.00		7'000.00
110.4901	Imp.int.pers.comm.n.& charg.soc		554'933.00		496'200.00		466'288.00
110.4904	Imp.int.divers.admin.générale		18'000.00		18'000.00		18'000.00
110	Administration		15'971.95				15'212.45
110.4522	Participation Entente Paroisse Vuflens-la-Ville		15'971.95				15'212.45
111	Développement durable	132'618.50	87'021.50	88'500.00	82'500.00	90'000.45	87'547.70
111.3185	Honoraires PECC	4911.20		8'500.00		4'905.75	
111.3659	Participation Mobilité et Environnement PECC	43'141.80				16'320.95	
111.381	Atribution Fonds centime climatique PECC Romande Energie	84'565.50		80'000.00		68'773.75	
111.4112	Taxe spécifique centime climatique PECC Romande Energie		84'565.50		80'000.00		68'773.75
111.4516	PECC - Subvention		2'456.00		2'500.00		2'453.00
111.481	Prélèvement Fonds centime climatique PEC Romande Energie						16'320.95
15	Affaires culturelles, loisirs	33'474.70		34'600.00		254'614.05	1'500.00
150.318	Prestations/services pour affaires culturelles	19'725.70		21'400.00		60'222.05	
150.351	Part à des charges cantonales (loi sur écoles de musique)	12'749.00		12'700.00		12'692.00	
150.365	Contribution à diverses associations, privés	1'000.00		500.00		1'700.00	
150.380	Attribution au fonds affaires culturelles					180'000.00	1'500.00
150.480	Prélèvement du fonds affaires culturelles						
16	Tourisme	8'052.00	808.00	2'700.00	1'200.00	2'672.00	78.00
160.352	Participation cotisation Office du tourisme	8'052.00		2'700.00		2'672.00	
160.4066	Taxes séjour, résidences secondaires		808.00		1'200.00		78.00
18	Transports publics	148'287.90		160'000.00		149'040.15	
180.351	Participations à des charges cantonales (transports publics)	148'287.90		160'000.00		149'040.15	

2 FINANCES

21 IMPÔTS

210.318 Frais de perception des impôts par le canton CHF 58'155.69.

210.3192 Défalcons et abandons des impôts pour PP PM IS CHF 36'346.62.

210.3301 La commune a enregistré des pertes sur débiteur suite à l'insolvabilité d'un contribuable. Les factures concernent l'eau et l'épuration portant sur les années 2019 à 2022.

210.380 La somme de CHF 63'000.00 a été attribuée au Fonds de réserve pour débiteurs non solvables (9282.04) afin de couvrir les pertes de l'exercice. Le montant total du Fonds s'élève à CHF 150'734.60.

210.381 Attribution FS Impôt Spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique

Attribution au Fonds d'impôt affecté à la transition énergétique pour un montant de CHF 104'077.53, correspondant à 2 % des recettes fiscales (personnes physiques et morales), conformément à la décision du Conseil communal du 11 octobre 2023 (Préavis municipal 03/2023).

210.4001 Forte évolution positive par rapport aux comptes 2024. Pour rappel en 2024 un recours fiscal en faveur du contribuable avait péjoré nos comptes.

210.4011 Encaissement de CHF 3'049'093.50 pour les entreprises, en hausse de CHF 423'500 par rapport à l'exercice précédent, reflétant la bonne dynamique économique locale. Rétrocession aux communes de Mex et Villars-Ste-Croix, selon la convention en vigueur, de CHF 1'672'087.90.

210.4013 Toutes les personnes morales propriétaires d'un ou de plusieurs immeubles doivent payer un impôt complémentaire sur les immeubles basé sur l'estimation fiscale des immeubles. L'augmentation est principalement due aux nouveaux propriétaires dans la zone industrielle.

210.4411 Cet impôt sur le personnel frontalier travaillant sur notre Commune se monte à CHF 371'290.92.

210.4414 Diminution de CHF 1509'986.00 comparé à 2024.

210.451 Compensation partielle du Canton de l'impact de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), adaptée aux rendements des impôts des personnes morales (bénéfice + capital), après répartition entre les trois Communes.

22 SERVICE FINANCIER

220.3223 En 2025, le total des intérêts sur nos emprunts s'élève à CHF 67'409.93, pour un total d'emprunt de CHF 5'998'000.00.

Péréquation

Les montants varient en fonction de l'évolution du point d'impôt et des mécanismes cantonaux de redistribution.

220.425 Divers dividendes (Romande Energie, Holdigaz, Cridec, CEDC) CHF 29'660.00 (2024 : CHF 29'530.00)

Commune de Vuiffens-La-Ville - Liste: Listes officielles
Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	2'360'041.37	7'418'568.96	1'835'000.00	6'343'000.00	1'786'547.98	5'932'504.88
21	Impôts	276'558.08	6'646'973.96	87'700.00	5'807'300.00	170'694.63	5'512'883.78
210.318	Frais de perception des impôts	58'155.69		41'000.00		36'291.80	
210.3192	Défalcons, remises, abandons solde	36'346.62		30'000.00		24'706.63	
210.329	Autres intérêts	5'058.54		700.00		1'134.72	
210.3301	Pertes sur débiteurs/Commune	9'919.40				109.95	
210.380	Attribution au fonds réserve débiteurs non solvables	63'000.00		16'000.00		30'000.00	
210.381	Attribution FS Impôt Spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique	104'077.83				78'451.53	
210.4001	Impôt sur Revenu Pers.Phys.		3'112'443.20		3'200'000.00		1'983'953.68
210.4002	Impôt sur la Fortune Pers.Phys.		62'1'308.28		580'000.00		526'280.26
210.4003	Impôt à la source Pers.Phys.		89'960.51		50'000.00		44'038.65
210.4011	Impôt sur le Bénéfice net (PM)		1'377'005.60		700'000.00		1'366'756.60
210.4012	Impôt sur le Capital (PM)		8'763.75		14'000.00		1'520.87
210.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles (PM)		66'106.85		65'000.00		65'974.85
210.4020	Impôt foncier (PP & PM)		633'694.55		560'000.00		611'892.20
210.4040	Droits de mutation		73'849.90		83'000.00		105'869.45
210.4050	Impôt sur successions & donations		4'645.50		20'000.00		41'111.00
210.4061	Impôt sur les chiens		6'280.00		7'300.00		6'240.00
210.4090	Impôt récupéré après défalcons		3'943.30		20'000.00		7'835.63
210.4101	Emoluments s/autoris. boissons		700.00		500.00		697.65
210.4221	Revenus capitaux P.F. impôts (& int.retard)		32'808.31		22'000.00		24'969.63
210.4411	Part à recettes cantonal. impôts frontaliers		371'290.92		282'500.00		362'996.79
210.4414	Impôt sur les gains immobiliers		69'896.00		103'000.00		229'882.95
210.451	Participation du Canton (compensation)		128'011.89		70'000.00		132'863.57
210.460	Impôt spécial 2% Transition énergétique durabilité-énergie-climat		104'077.83		93'000.00		
210.460.1	Part Impôt spécial 2% Transition énergétique durabilité-climat		104'077.83-				
210.480	Prélèvement du fonds réserve débiteurs non solvables		46'265.40		30'000.00		
210.481	Prélèvement FS Impôt Spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique				93'000.00-		
22	Service financier	1'648'541.54	477'505.00	1'382'700.00	192'600.00	1'196'973.65	134'567.10
220.3181	Honoraires et prestations de services			100.00		559.62	
220.3183	Frais bancaires	2'233.61		3'000.00		3'882.34	
220.3223	Intérêts dettes consolidées	67'409.93		70'000.00		75'990.69	
220.352	Particip. charges péréquation directe acomptes année en cours	1'558'898.00		1'289'600.00		1'096'541.00	
220.380.2	Attribution au fonds réserve Romande Energie	20'000.00		20'000.00		20'000.00	

22 SERVICE FINANCIER

220.4523

Retour sur fonds alimentation péréquation des exercices antérieurs, CHF 380'436.00, il s'agit du décompte 2024 final du Canton comprenant également les dépenses thématiques.

23 AMORTISSEMENTS

230.331

Amortissements obligatoires du Patrimoine Administratif CHF 434'941.75.
soit en augmentation de CHF 116'062.05 comparé à l'exercice précédent.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
22	Service financier	1'648'541.54	477'505.00	1'382'700.00	192'600.00	1'196'973.65	134'587.10
220.425	Reven.capit.Patrim.Admn.(Rom.Energ. autres)		29'660.00		29'300.00		29'530.00
220.4359	Produits des exercices antérieurs						52'000.15
220.441	Redistribution du produit taxe s/CO2 aux entreprises				500.00		463.95
220.452	Part à redistrib.fonds péréquation (acomptes année en cours)				114'200.00		6'384.00
220.4523	Retour sur fonds alimentation péréquation,décompte année précédente		380'436.00				
220.4903	Imp.int.service financier intérêts		67'409.00		48'600.00		46'209.00
23	Amortissements, rés. non vent.	434'941.75	294'090.00	364'600.00	343'100.00	418'879.70	285'034.00
230.331	Amortissements obligatoires du P.A.	434'941.75		364'600.00		318'879.70	
230.380	Attribution à divers fonds de réserve					100'000.00	
230.4903	Imp.int.service financier amortissements		294'090.00		343'100.00		285'034.00

3 DOMAINES ET BATIMENTS

30 SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

300.352 Dans le périmètre de la zone industrielle (ZI), sur le terrain propriété de la Commune, la parcelle n° 930 est louée en droit distinct et permanent (DDP) par la société Demaurex SA. Pour l'exercice 2024, la redevance SIVA et SEVA pour cette parcelle s'élève à CHF 2'258.20. Ce montant est pris en charge par Demaurex SA.

À titre de référence, le montant total des redevances SIVA et SEVA dues pour l'ensemble des terrains communaux concernés dans la ZI s'élève à CHF 3'662.30.

31 TERRAINS COMMUNAUX

310.423 La location des terrains communaux a généré un revenu de CHF 75'395.00, incluant notamment les revenus liés au DDP accordé à Demaurex SA. Les terrains agricoles continuent d'être exploités dans le cadre de baux ruraux, assurant un revenu régulier.

310.4249 CFF 500 m² à CHF 25.00. Achat du terrain reporté d'une année. En 2025 nous avons facturé aux CFF la convention de prise de possession.

32 FORÊTS

Les charges du Groupement du Triage Forestier de la Venoge sont contrôlées par notre garde-forestier.

320.452 Nous avons reçu sur cet exercice un montant de CHF 4'440.00 concernant la liquidation de la réhabilitation « Abords de la Venoge compte 2013 ».

35 BATIMENTS COMMUNAUX

... .312

ENERGIE

Les charges énergétiques sont en baisse par rapport à 2024 et au budget 2025, la consommation ayant diminué et les hausses anticipées n'ayant pas été constatées.

Concernant la salle de sport nous avons enregistré des recettes de la Romande Energie s'élevant à CHF 8'998.70 et des dépenses pour CHF 9'304.45.

350 GRANDE SALLE

350.314 Audiovisuel grande salle et audiovisuel buvette : les remplacements n'ont pas été effectués pour un montant budgété de CHF 17'800.00.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	760'742.38	558'628.54	866'550.00	582'645.00	845'848.99	643'444.58
30	Service administratif et technique	29'183.50	8'605.00	27'000.00	17'400.00	21'286.24	6'330.00
300.311	Achat de matériel p/ensemble bâtiments	3'018.30		3'000.00		3'463.24	
300.313	Prod.mat.mach.nett.ensemble bâtiments	1'923.00		5'000.00		787.10	
300.3186	Assurances diverses petits bâtiments et mobilière	2'253.10		2'500.00		2'076.95	
300.352	Part.à chgs intercommn.(SIVA & SEVA)	1'404.10		7'200.00		1'169.95	
300.3901	Imp.int.pers/chgs soc.dom.bâtim.	20'585.00		9'300.00		13'789.00	
300.4904	Imp.int.prod.matér.nett.ens.bâtim.		8'605.00		17'400.00		6'330.00
31	Terrains communaux	2'724.90	80'392.50	1'000.00	87'800.00		79'472.00
310.314	Entretien des terrains	2'724.90		1'000.00			
310.423	Locations de terrains		75'395.00		75'300.00		75'395.00
310.4249	Terrains communaux, gains comptables		1'997.50		12'500.00		
310.436	Terrains commn.rembours.iters		3'000.00				4'077.00
32	Forêts	55'282.10	11'200.00	53'600.00	5'600.00	46'016.15	7'921.00
320.309	Autres charges,martelage	130.00		200.00		150.00	
320.318	Honoraires, prestations services Forêts (bail à ferme)	36'721.00		34'500.00		34'373.00	
320.352	Part chrgs intercommn. (Triage Venoge.garde-forest.)	18'431.10		18'900.00		11'493.15	
320.435	Vente de bois		6'760.00		5'600.00		7'921.00
320.452	Participation divers associations		4'440.00				
35	Bâtiments communaux	673'551.88	458'431.04	784'950.00	471'845.00	778'546.60	549'721.58
350	Grande Salle	66'842.94	20'045.50	91'600.00	19'645.00	63'855.69	18'733.00
350.311	Achat mobilier, matériel Gr.Salle	1'084.30		3'000.00		3'783.90	
350.312	Achat énergie Gr.Salle	12'218.67		17'400.00		13'836.10	
350.3121	Consommation eau & taxes rapportées Gr.Salle	679.20		1'000.00		1'871.15	
350.313	Produits nettoyage et désinfect. Gr.Salle	346.10		1'000.00		337.30	
350.314	Entretien du bâtiment Gr.Salle	13'427.04		36'800.00		13'380.44	
350.315	Entretien instal.& matériel Gr.Salle	375.28		2'000.00		490.00	
350.318	Honoraires & prestations de services Gr.Salle	699.00		2'100.00		817.20	
350.3186	Assurances diverses Gr.Salle	5'790.35		6'300.00		5'449.60	
350.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Gr.Salle	25'068.00		17'500.00		20'500.00	
350.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Gr.Salle	2'485.00		2'200.00		2'520.00	
350.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Grande salle	3'490.00					
350.3904	Imp.int.divers Gr.Salle	1'180.00		2'300.00		870.00	
350.427	Locations diverses Gr.Salle		12'436.50		12'045.00		11'107.00
350.4271	Location salle, part AsiVenoge		7'600.00		7'600.00		7'600.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
350	Grande Salle						
350.436	Remplac.du matériel par tiers	66'842.94	20'045.50 9.00	91'600.00	19'645.00	63'855.69	18'733.00 26.00
351	Collèges						
3510	Collège						
351.311	Achat mobilier & matériel Collèges	101'725.60	144'785.20	164'000.00	173'200.00	148'368.25	182'317.20
351.312	Achat énergie Collèges	101'725.60	114'185.20	162'900.00	142'600.00	148'368.25	151'717.20
351.3121		164.15		500.00		67.50	
351.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Collèges	19'518.85		25'200.00		24'556.70	
351.313	Produits & matériel nettoyage & désinfection Collèges	2'750.75		3'500.00		5'932.45	
351.314	Entretien des bâtiments Collèges	281.60		3'600.00		424.00	
351.315	Entretien installat.techniques Collèges	13'095.65		37'800.00		42'449.70	
351.318	Honoraires & prestations services Collèges	4'800.00		5'300.00		4'629.45	
351.3186	Assurances diverses Collèges	3'309.60		5'000.00		4'800.00	
351.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.Collèges	36'924.00		3'200.00		2'866.45	
351.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Collèges	4'491.00		47'600.00		50'999.00	
351.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Collèges	13'750.00		6'600.00		4'550.00	
351.3904	Imp.int.divers Collèges	2'640.00		19'100.00		5'153.00	
351.427	Locations diverses Collège			5'500.00	100.00	1'940.00	
351.4271	Location Collèges, part AsiVenoge		93'785.20		122'100.00		128'317.20
351.4273	Locations appartements Collège		20'400.00		20'400.00		20'400.00
351.4517	Subvention du Canton à des charges d'énergie						3'000.00
3512	UAPE						
351.1.314	Entretien bâtiment UAPE		30'600.00	1'100.00	30'600.00		30'600.00
351.1.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.UAPE			1'000.00			
351.1.4271	Location UAPE, part Ajerco			100.00			30'600.00
352	Maison de Commune						
352.312	Achat énergie Maison de Commune	25'771.10		40'000.00		34'286.05	1'500.00
352.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Maison Commune	4'897.80		7'000.00		5'879.65	
352.314	Entretien du bâtiment Maison de Commune	129.00		300.00		540.45	
352.3186	Assurances diverses Maison de Commune	1'317.40		5'500.00		5'808.95	
352.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.Maison Comm.	1'228.90		1'500.00		1'037.00	
352.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Maison Comm.	17'328.00		17'800.00		20'380.00	
352.3904	Imp.int.divers,Maison de Commune	870.00		5'500.00		640.00	
352.4517	Subvention du Canton à des charges d'énergie			2'400.00			1'500.00
353	Seringue						
353.312	Achat énergie Seringue	5'672.55		7'800.00		2'946.25	
		289.15		2'100.00		1'427.00-	

356 SALLE DE PAROISSE

356.4522 Participation Entente Paroisse Vuflens-la-Ville-Mex-Boussens-Bournens-Sullens à la suite d'une convention signée entre les communes CHF 3'193.65.

357 REFUGE

357.311 Achat d'une table pour le Refuge prévue au budget pour un montant de CHF 6'000 dans le compte 357.314. Le prix de la table a été revu à la baisse pour un montant de CHF 1'428.00 et figure dans le compte 357.311

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
353	Seringue	5'672.55		7'800.00		2'946.25	
353.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Seringue	10.50		100.00		251.55	
353.314	Entretien du bâtiment Seringue	47.90		1'500.00			
353.3186	Assurances diverses Seringue	573.00		500.00		482.70	
353.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Seringue	4'752.00		3'600.00		3'639.00	
354	Fontaines et couverts	9'672.40		8'000.00		6'384.35	
354.314	Entretien Fontaines & couverts	2'489.40		2'000.00		832.35	
354.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Fontaines	6'682.00		3'800.00		5'052.00	
354.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Font.	501.00		2'200.00		500.00	
355	Eglise	14'364.90		16'900.00		17'406.55	
355.312	Achat énergie Eglise	2'420.05		5'000.00		7'106.10	
355.314	Entretien du bâtiment Eglise	1'025.90		1'800.00		1'050.00	
355.3186	Assurances diverses Eglise et salle de paroisse	1'938.95		2'000.00		1'699.45	
355.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Eglise	7'590.00		7'200.00		6'261.00	
355.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Eglise	940.00		900.00		960.00	
355.3904	Imputations internes, divers église	450.00				330.00	
356	Salle de paroisse	3'193.45	3'499.50	6'500.00	200.00	7'575.25	8'117.35
356.312	Achat énergie Salle Paroisse	962.45		1'400.00		1'927.20	
356.314	Entretien du local Salle de Paroisse			1'500.00		3'377.05	
356.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Salle de Paroisse	2'231.00		3'600.00		2'271.00	
356.427	Locations Salle de Paroisse		305.85		200.00		541.95
356.4522	Participation Entente Paroisse Vuufflens-la-Ville		3'193.65				7'575.40
357	Refuge	9'788.05	8'195.85	18'700.00	8'500.00	6'931.75	9'785.85
357.311	Achat de mobilier, matériel Refuge	1'435.90				19.30	
357.314	Entretien du bâtiment Refuge	547.20		8'500.00		355.85	
357.3186	Assurances diverses Refuge	421.95		500.00		300.60	
357.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Refuge	6'038.00		8'200.00		5'056.00	
357.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Refuge	785.00		900.00		790.00	
357.3904	Imputations internes, divers	560.00		600.00		410.00	
357.427	Locations Refuge		8'195.85		8'500.00		9'785.85
358	Garderie et locaux Grands-Champs/Cuvillard	78'191.45	45'237.39	82'150.00	58'400.00	82'418.95	48'394.35
3581	Etude construction garderie	43'467.10	42'987.39	48'200.00	52'200.00	44'896.05	42'334.35
35811	Garderie	43'467.10	42'987.39	48'200.00	52'200.00	44'896.05	42'334.35
358.1.311	Achat mobilier, matériel Garderie	1'152.00		2'000.00			

358-1 GARDERIE LES LUCIOLES

358.1.314 Entretien courant.

358.1.4271 Participation à 100 % de l'AJERCO pour

loyer (amortissement et intérêts)

frais d'entretien

location salle de gym

CHF

26'935.00

CHF

12'252.39

CHF

3'800.00

358-2 LOCAL DES GRANDS-CHAMPS – BIBLIOTHEQUE

Divers travaux d'entretien courant - achats de livres et matériel.

358.2.4271 Les écoles ne fréquentent plus la bibliothèque de Vufflens-la-Ville depuis le 1^{er} janvier 2023.

359 SALLE DE SPORTS

359.314 Entretien courant.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
35811	Garderie	43'467.10	42'987.39	48'200.00	52'200.00	44'896.05	42'334.35
358.1.312	Achat énergie Garderie	4'902.20		7'500.00		6'884.50	
358.1.3121	Consommation eau & taxes rapportées Garderie	1'081.70		1'200.00		2'403.50	
358.1.314	Entretien Garderie	1'854.15		2'000.00		1'273.35	
358.1.315	Entretien des installations techniques Garderie	212.45		1'000.00			
358.1.316	Location salle gym - Garderie	3'800.00		3'800.00		3'800.00	
358.1.3186	Assurances diverses Garderie	1'308.60		1'300.00		1'129.70	
358.1.3901	Imp.int.pers.& chrgs soc.Garderie	2'321.00		2'300.00		2'340.00	
358.1.3902	Imp.int.véh.mat.out.Garderie	285.00		400.00		290.00	
358.1.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Garderie	26'415.00		26'700.00		26'675.00	
358.1.3904	Imp.int.divers.Garderie	135.00				100.00	
358.1.4271	Location Garderie, part Ajerco		42'987.39		52'200.00		42'139.75
358.1.436	Remboursements de tiers						194.60
3582	Construction garderie Marteley	34'724.35		33'950.00	3'000.00	37'522.90	3'000.00
35822	Local des Grands-Champs (bibliothèque)	34'724.35		33'950.00	3'000.00	37'522.90	3'000.00
358.2.311	Achat mobilier, matériel (bibliothèque)	4'884.85		4'600.00		5'789.60	
358.2.312	Energie local Grands-Champs 23 (bibliothèque)	246.05		350.00		392.50	
358.2.314	Entretien local Grands-Champs (bibliothèque)	481.25		1'000.00		481.25	
358.2.316	Frais de copropriété local Grands-Champs (bibliothèque)	11'364.00		11'400.00		11'364.00	
358.2.318	Honoraires & prestations de services Bibliothèque	1'077.20		3'500.00		1'351.55	
358.2.3186	Assurances diverses Bibliothèque			300.00			
358.2.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc. bibliothèque			12'800.00		18'144.00	
358.2.4271	Location bibliothèque, part Asicope/Asivenoge	16'671.00			3'000.00		3'000.00
3583	Mobilier Garderie		2'250.00		3'200.00		3'060.00
35833	3 places de parc intérieures Cuvillard 17		2'250.00		3'200.00		3'060.00
358.3.4273	Location 3 places parc intérieures Cuvillard 17		2'250.00		3'200.00		3'060.00
359	Salle de Sport	358'329.44	236'667.60	349'300.00	211'900.00	408'373.51	280'873.83
359.365	Utilisation participation Impôt Spécial affecté 2%					78'451.53	
359.481	Prélèvement particip Impôt Spécial affecté 2%						78'451.53
3590	Salle de Sports	221'583.50	172'367.60	212'800.00	146'300.00	198'731.93	148'172.70
359.311	Achat de mobilier, matériel Salle de Sports	640.40		2'500.00		1'578.90	
359.312	Achat énergie Salle de Sports	16'423.55		41'000.00		15'318.70	
359.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Salle Sports	1'625.50		1'800.00		3'495.70	
359.314	Entretien bâtiment Salle Sports & terrains de sports	14'956.16		10'000.00		38'346.63	

359 SALLE DE SPORTS

- 359.315** Des travaux d'entretien notamment sur le rideau obscurcissant côté Mex et le changement du moteur de ce dernier – l'ajout d'une horloge ainsi que plusieurs interventions de maintenance.
Relevons également, le remplacement d'une pompe de relevage et la modernisation du tableau de gestion des pompes. Ces travaux se sont avérés urgents suite à l'inondation subie en fin d'année.
- 359.318** Grands nettoyages durant les vacances d'été effectués par une société de nettoyage.
- 359.4271** Participation de l'ASIVENoge au loyer et rénovation piste en tartan (amortissement + intérêts) CHF 69'766.00
Participation de l'ASIVENoge aux charges de fonctionnement CHF 57'281.60
- 359.4272** Participation de l'AJERCO pour la location de 2 périodes par semaine et activité supplémentaire CHF 3'800.00
Participation de l'équipe de badminton Bobst CHF 2'000.00
Participation de la structure d'accueil Pic & Croc pour la location de 2 périodes par semaine CHF 3'800.00
- 359.436** Suite au sinistre « inondation » du sous-sol de la salle de sport en 2025 un dédommagement de CHF 22'430.00 a été reçu de l'ECA.
- 359-1 BÂTIMENT POLYVALENT**
- 360.314** Entretien courant.
- 360.318** Décompte final du Tennis Club de Vuiffens-la-Ville concernant les années 2015 à 2025
- 360.380** Attribution au fonds de réserve « rénovation courts tennis » du loyer annuel, selon convention du 15.06.2017 CHF 4'000.00
- 360.3903** Amortissement de l'investissement et intérêts sur emprunts CHF 106'830.00

Commune de Vufflens-La-Ville - Liste: Listes officielles
Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3590	Salle de Sports	221'583.50	172'367.60	212'800.00	146'300.00	198'731.93	148'172.70
359.315	Entretien des installations techniques Sal.Sports	28'376.14		15'500.00		2'288.90	
359.318	Honoraires & prestations de services Salle de Sports	3'200.00		5'000.00		3'200.00	
359.3186	Assurances divers Salle de Sports	4'648.85		4'600.00		5'386.10	
359.319	Frais & taxes divers Salle de Sports	74.90					
359.3901	Imp.int.pers.& chg.soc.Salle de Sports	54'301.00		49'200.00		48'866.00	
359.3902	Imp.int.véhic.mach.mat.Salle de Sports	5'825.00		7'500.00		5'900.00	
359.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.part enseignem.Sal.Sports	88'622.00		69'100.00		72'228.00	
359.3904	Imp.int.divers Salle de Sports	2'890.00		6'600.00		2'123.00	
359.427	Locat.appartement Salle Sports						1'100.00
359.4271	Location Salle de Sports, part Asivenoge		127'047.60		123'500.00		126'822.70
359.4272	Locations diverses Salle de Sports		9'690.00		9'600.00		7'600.00
359.4273	Location appartement Salle de Sports		13'200.00		13'200.00		12'650.00
359.436	Remboursement tiers salle sports		22'430.00				
3591	Salle de Sports	136'745.94	64'300.00	136'500.00	65'600.00	131'190.05	54'249.60
35911	Bâtiment polyvalent	136'745.94	64'300.00	136'500.00	65'600.00	131'190.05	54'249.60
360.311	Achat mobilier, matériel bâtim.poly.			2'000.00			
360.312	Achat énergies bâtim.poly.	4'096.45		9'500.00		8'159.00	
360.3121	Consom.eau & taxes rapportées bâtim.poly.	2'634.55		4'500.00		2'574.55	
360.314	Entretien bâtim.poly.	3'648.46		4'500.00		6'662.95	
360.318	Honoraires & prestations services bâtim.poly.	11'015.18					
360.3186	Assurances diverses bâtim.poly	4'336.30		4'500.00		2'593.55	
360.380	Attribution fonds de réserve "rénovation courts Tennis"	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
360.3901	Imput.int.pers.&charges soc.bâtim.poly.	185.00					
360.3903	Imp.int.serv.financ.et amort.bâtim.poly.	106'830.00		107'500.00		107'200.00	
360.4271	Location Tennis-Club, bâtim.poly.		4'000.00		4'000.00		
360.4272	Location Restaurant, bâtim.poly.		36'000.00		36'000.00		36'000.00
360.4351	Décompte charges eau, chauffage		9'300.00		10'600.00		3'249.60
360.4904	Imp.int.loyer Pic&croc		15'000.00		15'000.00		15'000.00

4 TRAVAUX

41 SERVICE TECHNIQUE

410.3154	Carburants pour l'ensemble des véhicules	CHF 2'971.65
	Entretien divers véhicules	CHF 7'623.63
	Diverses taxes	CHF 1'010.00

42 URBANISME

420.3102 Avis d'enquête & autres frais

Frais d'enquête - Actes notariés.

420.431 Emoluments permis de construire, d'habiter ou d'utiliser

Facturation des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser, de permis de fouilles ou de diverses autorisations.

430 ROUTES

430.314

	Budget	2025	2024	2023	2022	2021
Déneigement	7'500.00	2'058.60	1'932.50	2'206.10	3'732.35	5'386.45
Balayage, entretien	8'000.00	3'014.95	13'377.25	2'176.35	1'994.20	3'029.65
Divers travaux, rénov. routes	30'000.00	31'549.95	29'540.00	42'244.23	0.00	43'546.60
Réfection chemins AF, étapes I et II	10'000.00	12'309.10	1'002'299.95	-	-	-
Zone résidentielle aménagement 30KM	15'000.00					
	70'500.00	48'932.60	1'181'431.60	46'626.68	5'726.55	51'962.70

Concernant l'étude des Chemins AF étape III, un report de charges de CHF 10'000.00 est prévu sur 2026.

Les variations s'expliquent principalement par la planification des travaux et leur réalisation effective selon les exercices.

430.3143	Contrat d'entretien éclairage public	CHF 8'739.90
-----------------	--------------------------------------	--------------

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	626'431.93	730'553.30	702'100.00	499'400.00	1'965'136.63	1'844'502.32
41	Service technique	38'081.43	29'140.00	40'000.00	44'100.00	36'040.05	29'519.00
410	Travaux.serv.techn.véhicules	38'081.43	29'140.00	40'000.00	44'100.00	36'040.05	29'519.00
410.311	Achat mat.mach.serv.techn.& exploitat.	698.10		1'000.00		826.60	
410.3154	Taxes, carburants et entretien véhicules	11'605.28		7'600.00		12'159.80	
410.3186	Assurances véhicules	5'337.85		5'800.00		5'887.45	
410.3188	Leasing Toyota	11'470.20		11'400.00		11'470.20	
410.3901	Imp.int.pers.& chg.soc.vhc	7'536.00		14'200.00		4'496.00	
410.3902	Imp.int.vhc, mach, outils	1'434.00				1'200.00	
410.4902	Imp.int.frais véhicules		29'140.00		44'100.00		29'519.00
42	Service de l'urbanisme & police des constructions	26'753.00	51'344.70	36'500.00	35'000.00	46'044.10	53'217.20
420.300	Rétrib.Comm.Cons.Urban.(CCU)			2'000.00			
420.3102	Avis d'enquête & autres frais	537.10		4'500.00		6'746.05	
420.318	Honoraires & prestations de services Urbanisme	26'215.90		30'000.00		39'298.05	
420.431	Emoluments PC,PH,PU,autor.rbt. de tiers		51'344.70		20'000.00		73'217.20
420.436	Remboursements de tiers				15'000.00		20'000.00-
43	Routes et chemins	115'452.65	265'893.55	135'100.00	1'000.00	1'265'265.10	1'183'551.60
430	Routes	110'161.60	265'893.55	127'100.00	1'000.00	1'259'119.35	1'183'551.60
430.311	Achat matériel divers pour routes	2'407.55		1'000.00		800.05	
430.312	Achat énergie éclairage public	13'481.55		22'000.00		21'764.05	
430.313	Produits déneigement et fournitures diverses			3'000.00		2'810.60	
430.314	Entretien des routes (y.c.déneig.commn.& Vd)	48'932.60		70'500.00		1'181'741.60	
430.3143	Eclairage public, entretien, achat, remplacement	8'739.90		11'000.00		13'049.80	
430.318	Honoraires & prestations de services Routes			1'000.00		9'092.25	
430.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Routes	27'130.00		16'000.00		23'161.00	
430.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Routes	6'600.00		2'600.00		6'700.00	
430.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Routes	2'870.00					
430.427	Redevance utilisat.domaine public (sté affichage, macaron)		1'020.00		1'000.00		1'810.00
430.436	Remboursements de tiers		499.15				
430.451	Subvention cantonale travaux sur routes						550'000.00
430.4804	Prélèvement fonds entretien des routes		264'374.40				631'741.60
431	Bordures & haies routes et chemins	5'291.05		8'000.00		6'145.75	
431.314	Entretien bords routes,chemins.haies	5'291.05		8'000.00		6'145.75	
44	Espaces publics (parcs, promenades, cimetière)	62'469.80	500.00	71'200.00		40'722.86	1'150.00

44 ESPACES PUBLICS (PARCS, PROMENADES, CIMETIERE)

440.314 CHF 15'000.00 - Pose de panneaux didactiques sur la zone du Marteley, reporté sur 2026.

45 GESTION DES DECHETS

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Frais administratifs (yc salaires, ch. soc, imprimés, imput.int.)	26'730.30	25'385.75	21'982.05	23'037.43	23'483.01	26'260.65
Frais achat, équipement	1'560.02	3'019.36	6'830.05	6'309.75	12'432.80	4'631.00
Frais transport, enlèvement	39'252.67	38'748.28	37'341.00	42'896.20	43'168.20	41'381.55
Déchets	102'063.96	98'650.68	78'584.14	70'117.35	74'172.05	77'979.50
CHARGES	169'606.95	165'804.07	144'737.24	142'360.73	153'256.06	150'252.70

Financé par :

Taxe déchets	96'246.30	98'616.25	85'033.20	87'535.55	96'904.25	88'955.05
Vente sacs taxés	1'426.77	1'145.79	1'780.00	2'949.55	2'839.05	2'685.80
Rétrocessions diverses	5'140.00	6'592.30	4'758.90	10'462.00	10'583.85	6'659.20
Rétrocession taxe au sac	61'383.95	51'536.65	58'754.65	57'684.25	57'103.00	57'919.50
REVENUS	164'197.02	157'890.99	150'326.75	158'631.35	167'430.15	156'219.55

450.381 Attribution au fonds de réserve affecté

450.481 Prélèvement du fonds de réserve affecté

3'045.93 7'913.08 5'589.51 16'270.62 14'174.09 5'966.85

Solde à charge de la Commune

0 0 0 0 0 0

9280.03 Fonds de réserve affecté à la gestion des déchets

31'278.57 34'324.50 42'237.58 36'648.07 20'377.45 6'203.36

Le service reste autofinancé, conformément aux exigences légales.

Décision de maintenir la taxe forfaitaire déchets pour 2026 : CHF 95.00.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
44	Espaces publics (parcs, promenades, cimetières)	62'469.80	500.00	71'200.00	500.00	40'722.86	1'150.00
440.311	Achat machines, matériel, Espaces publics	465.70		2'000.00		3'478.05	
440.312	Consommation d'eau & taxes rapportées Cimetière	723.95		100.00		2'008.50	
440.314	Entretien Espaces publics	19'155.15		30'000.00		5'264.31	
440.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Espaces publics	38'185.00		32'500.00		25'982.00	
440.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Espaces publics	3'940.00		6'600.00		3'990.00	
440.436	Remboursements de tiers		500.00				1'150.00
45	Gestion des déchets	169'606.95	169'606.95	170'300.00	170'300.00	165'804.07	165'804.07
450		169'606.95	169'606.95	170'300.00	170'300.00	165'804.07	165'804.07
450.310	Imprimés, documentation, frais annonces, déchets	4'216.30		6'000.00		6'208.75	
450.311	Achat équipement & matériel gestion déchets	1'560.02		11'500.00		3'019.36	
450.318	Enlèvement et transport des déchets	39'252.67		38'000.00		38'748.28	
450.3181	Déchets incinérables (ordures ménagères)	26'111.69		30'000.00		24'871.68	
450.31811	Frais de compactage	3'286.00				5'750.35	
450.3182	Déchets encombrants	33.30				25.90	
450.3183	Déchets communaux (voirie)	784.95		1'000.00		36.00	
450.3184	Déchets compostables (Déchetterie Valorsa)	67'836.89		59'600.00		64'474.38	
450.3185	Verre	95.05		1'000.00		276.00	
450.31851	Papier mélangé					79.23	
450.3186	Bois	13.45				172.50	
450.3187	Ferraille	768.74				687.90	
450.3188	Pneus	55.00				27.29	
450.3189	Matériaux pierreux et terreux	601.09				26.45	
450.31891	Déchets Spéciaux Ménagers (collecter+transp)	2'477.80				2'223.00	
450.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.gestion des déchets	13'524.00		13'100.00		10'167.00	
450.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.gestion déchets	1'490.00		2'600.00		1'510.00	
450.3904	Imp.int.divers.gestion des déchets,	7'500.00		7'500.00		7'500.00	
450.4341	Taxe élimination déchets		96'246.30				98'616.25
450.435	Ventes ferraille						106.95
450.4351	Rétrocession papier, carton		567.60				918.70
450.4352	Rétrocession verre mélangé		4'572.40				3'483.65
450.436	Remboursements de tiers (vte sacs taxés)		1'426.77		2'500.00		1'145.79
450.4361	Rétrocession taxe s/sacs taxés		61'383.95		58'700.00		51'536.65
450.481	Prélèvement du FS gestion des déchets		3'045.93		3'300.00		7'913.08
450.4904	Imp.int.divers gestion déchets		2'364.00		2'200.00		2'083.00
46	Réseaux canalisations E.C.,E.U., épuration	214'068.10	214'068.10	249'000.00	249'000.00	411'260.45	411'260.45

RESEAU DE CANALISATIONS D'EAUX CLAIRES ET EAUX USEES, EPURATION

46				
460.314	Divers curages de collecteurs EC	CHF	13'504.80	
	Curage sacs de route (imputation pour 2024 sous 430.314 Route)	CHF	0.00	
460.319	Forfait TVA à 2.8 % sur les recettes de ce dicastère soumises à la TVA.			
460.4341	Facturation des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser pour les taxes d'introduction des canalisations EC-EU, épuration	CHF	-604.90	
	le solde négatif correspond à la différence entre des bordereaux provisoires devenus définitifs			
460.381	Le montant de l'attribution au fonds de réserve à la suite de l'excédent de recettes se monte à	CHF	31'198.06	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	Réseaux canalisations E.C., E.U., épuration	214'068.10	214'068.10	249'000.00	249'000.00	411'260.45	411'260.45
460	Réseau canalisations E.C., E.U.	74'315.13	38'101.10	68'100.00	89'000.00	264'677.90	216'307.75
460.314	Entretien canalisations & collecteurs E.C. & E.U.	13'504.80		21'000.00		10'986.80	
460.318	Honoraires & prest. de services Serv.canal.E.C. & E.U.	2'641.60		8'000.00		3'736.80	
460.319	TVA au forfait sur revenus EC, EU, épuration	227.67		11'000.00		25'451.17	
460.381	Attribution à financ.spécial canalis.EC.EU.	31'198.06				196'863.13	
460.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.canalis.EC.& EU.épuration	1'813.00		500.00		690.00	
460.3902	Imp.int.véh.mat.out.canal.EC.EU.& épuration			400.00			
460.3903	Imput.int.service financier,canalis.EC.& EU.& épurat.	21'930.00		24'200.00		23'950.00	
460.3904	Imp.int.divers,canal.EC.& EU.& épuration	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
460.434	Taxes introd.canalis.EC.& EU.& épuration + TVA				60'000.00		
460.4341	Taxes réseau canalisat.EC.& EU.		604.90-				159'160.50
460.4343	Taxe annuelle d'utilisation EC + TVA		17'621.75		15'000.00		30'983.45
460.4344	Taxe annuelle d'utilisation EU + TVA		19'786.95		11'000.00		20'410.20
460.435	Vent. réseau canal.EC/EU bât. Admin.		1'282.25		3'000.00		5'738.55
460.436	Remboursements de tiers		15.05				15.05
461	Association Intercommun.Epuration Vuufflens	139'752.97	175'967.00	152'500.00	160'000.00	146'582.55	194'952.70
461.300	Commission AIEV			500.00			
461.352	Participation à charges Ass.Intercommun.Epurat.Vuufflens	139'752.97		152'000.00		146'582.55	
461.4345	Taxe annuelle de traitement EU + TVA		175'967.00		160'000.00		194'952.70
462	Serv.financ.réseaux canal.EC.EU.ép.commun.& AIEV	28'400.00		28'400.00			
462.381	Attribution au FS évacuation et traitement des eaux						

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 et 52 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Primaire : ASIVenoge - 6 Communes **Secondaire :** ASIcoPe - 17 Communes

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
500.352 Charges administratives						5'646.30
510.318 Frais transport primaire	139'962.12	123'659.32	105'955.70	89'008.40	93'075.15	94'818.39
510.352 Frais enseignement primaire	370'047.58	466'159.09	421'923.35	420'175.75	357'398.95	352'112.21
520.318 Frais transport secondaire	32'789.14	37'777.85	40'692.66	35'994.65	43'546.20	45'675.73
520.352 Frais enseignement secondaire	165'922.65	195'004.56	157'911.69	151'518.1	151'876.10	163'172.55
	708'721.49	822'600.82	726'483.40	696'696.90	645'896.40	655'778.88
Nb élèves primaires	112	117	107	98	102	118
Nb élèves secondaires	42	43	45	43	50	54
Coût élève primaire	4'406.88	4'784.19	4'633.84	4'666.83	3'993.42	3'684.63
Coût élève secondaire	4'402.92	5'108.19	4'372.80	4'225.34	4'173.09	4'305.88
Structure d'accueil parascolaire Pic et Croc						
510.3131 Achat déjeuner, repas, goûter	49'585.45	49'133.60	40'244.85	33'404.85	28'388.70	23'668.15
510.3132 Fournitures administratives, loyer	49'166.45	44'283.85	37'739.55	30'606.15	31'607.80	29'174.40
510.3901 Salaires + charges sociales du personnel	236'097.00	174'800.00	127'677.00	107'940.00	110'624.00	78'904.00
Charges	334'848.90	268'217.45	205'661.40	171'951.00	170'620.50	131'746.55
510.4331 Participation des parents	230'039.20	180'583.95	157'746.00	99'621.00	74'287.00	55'266.84
510.4332 Participation aux frais administratifs	0.00	0.00	847	1'694.00	1'347.00	1'419.00
510.452 Subvention de l'ASIVenoge	27'160.00	25'720.00	21'680.00	18'355.00	9'963.00	8'379.00
Revenus	257'199.20	206'303.95	180'273.00	119'670.00	85'597.00	65'064.84
Coût à charge de Vuflens-la-Ville	77'649.70	61'913.50	25'388.40	52'281.00	85'023.50	66'681.71

L'équipe éducative a été réorganisée selon les besoins afin de répondre à une demande toujours plus importante et une prise en charge adaptée. Les créneaux du midi et du goûter sont toujours complets (40 le midi, 24 au goûter).

La participation des parents est en augmentation par rapport à 2024. En effet la fréquentation est plus élevée. Se trouve également dans ce compte les aides reçues du canton (OSPES) pour l'accompagnement des enfants à besoin particuliers.

L'augmentation des charges s'explique par la hausse de fréquentation ainsi que par l'adaptation de l'encadrement nécessaire au bon fonctionnement du service.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1'073'736.53	257'199.20	1'118'350.00	244'900.00	1'132'304.03	207'120.35
51	Enseignement primaire	844'858.60	257'199.20	877'350.00	244'900.00	858'035.86	207'120.35
510.451	Participation & rbt du Canton						816.40
510	Cantine scolaire Pic&Croc	334'848.90	257'199.20	320'350.00	244'900.00	268'217.45	206'303.95
510.312	Charges eau et chauffage cantine	1'389.95		2'500.00		332.75	
510.3131	Fourniture repas et goûter cantine Pic&Croc	49'585.45		65'750.00		49'133.60	
510.3132	Fourniture administrative cantine Pic&Croc	28'976.50		24'200.00		25'111.10	
510.316	Location salle gym cantine Pic&Croc	3'800.00		3'800.00		3'840.00	
510.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.cantine Pic&Croc	236'097.00		209'100.00		174'800.00	
510.3904	Imp.int.location cantine Pic&Croc	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
510.4331	Participation à frais parascolaires, primaire (cantine Pic&Croc)		230'039.20		214'500.00		180'583.95
510.4332	Participation à frais admin. parascolaires, primaire (cantine Pic&Croc)				1'900.00		
510.452	ASIVenoge, contributions		27'160.00		28'500.00		25'720.00
511	Enseignement primaire	510'009.70		557'000.00		589'818.41	
510.318	ASIVenoge, part frais transport enseignement primaire	139'962.12		109'200.00		123'659.32	
510.352	ASIVenoge, part charges enseignement primaire	370'047.58		447'800.00		466'159.09	
52	Enseignement secondaire	198'711.79		220'100.00		232'782.41	
520.318	ASiCoPe, part frais transport enseignement secondaire	32'789.14		41'300.00		37'777.85	
520.352	ASiCoPe, part charges enseignement secondaire	165'922.65		178'800.00		195'004.56	
54	Office Régional Orientation Professionnelle	1'935.05		3'800.00		1'894.80	
540.352	Participation charges Office Oriental.Professionnelle	1'935.05		3'800.00		1'894.80	
58	Temples et cultes	28'231.09		17'100.00		39'590.96	
580.317	Réceptions et manifestations			200.00			
580.352	Part.à chrgs fonction.églises div.	6'042.09		6'300.00		20'112.96	
580.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.cultes	16'289.00		4'700.00		13'578.00	
580.3903	Imput.int.service financier Temples&Cultes	5'900.00		5'900.00		5'900.00	

6 POLICE

61 CORPS DE POLICE

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
610.351 Réforme policière	200'395.00	198'602.30	209'096.00	202'010.00	225'341.00	202'335.00
610.318 Honoraires et prestations Police	7'029.70	-	-	0	0	0
610.437 Produits des amendes	-4'950.00	-	-	-	-	-

195'445.00 **198'602.30** **209'096.00** **207'844.00** **212'717.00** **194'758.00**

Nous avons ressorti les prestations de l'ASP accompagné des frais inhérents à ce service ainsi que les produits.

65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

650.314 Travaux d'entretien et révision des bornes hydrantes

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
650.352 SDIS part. intercommunale	39'014.95	41'839.50	42'814.25	37'681.35	40'954.40	36'246.45
Solde année précédente		-	-	-	59.8	-1 249.95

39'014.95 **41'839.50** **42'814.25** **37'681.35** **41'014.20** **34'996.50**

Nb habitants

Prix à l'habitant

1'327 1'342 1'346 1'349 1'346 1'295

29.40 31.18 31.81 27.93 30.43 28

66 PROTECTION CIVILE

660.352 ORPC part. intercommunale

Solde année précédente

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
660.352 ORPC part. intercommunale	33'437.30	29'946.75	31'909.30	31'304.00	30'460.00	30'687.00
Solde année précédente						

33'437.30 **29'946.75** **31'304.00** **31'304.00** **30'460.00** **30'687.00**

Nb habitants

Prix à l'habitant

1'342 1'336 1'346 1'349 1'346 1'295

24.92 22.41 23.26 23.23 22.58 23.7

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	295'314.00	13'703.01	308'400.00	15'000.00	288'258.60	12'529.00
61	Corps de police	207'424.70	4'950.00	220'900.00	2'000.00	198'602.30	1'224.00
610.318	Honor. & prest.serv. Police	529.70		15'000.00		813.30	
610.351	Part à des charges cantonales (réforme policière)	200'395.00		205'900.00		197'789.00	
610.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Police	6'500.00					
610.437	Amendes		4'950.00		2'000.00		1'224.00
62	Contrôle des habitants	5'762.50	8'753.01	7'000.00	13'000.00	5'530.35	11'305.00
620.351	Emoluments Contrôle Habitants versés à Canton	5'762.50		7'000.00		5'530.35	
620.431	Emoluments Ctrl.Habit.passep.cart.ident.		8'753.01		13'000.00		11'305.00
63	Police sanitaire	212.45		200.00		91.75	
630.3522	Incinération déchets camés	212.45		200.00		91.75	
64	Service des inhumations	2'435.80		1'500.00		1'413.45	
640.318	Honoraires & prestations de services Serv.des Inhumations	973.80		500.00		322.45	
640.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Inhumations	1'272.00		1'000.00		901.00	
640.3902	Imp.int.véhic.mach.mat.p/inhumations	190.00				190.00	
65	Défense contre l'incendie	43'425.40		43'400.00		51'305.50	
650.314	Entretien bom.hydr.& rés.eau déf.incendie	4'410.45		2'000.00		9'466.00	
650.352	Particip.à charges intercommunales SDIS	39'014.95		41'400.00		41'839.50	
66	Protection civile	36'053.15		35'400.00		31'315.25	
660.312	Achat d'énergie Abri PC Grands-Champs	252.00		400.00		663.50	
660.314	Entretien des locaux de PC	1'320.85		1'000.00			
660.352	Partic.à charges intercommunales PC	33'437.30		33'600.00		29'946.75	
660.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.PC	1'043.00		400.00		705.00	

7 SECURITE SOCIALE

71	SERVICE SOCIAL	2025	2024	2023	2022	2021	2020
710.3521	Charges régionales ARASPE (yc dissolution fonds et excédent site Echallens 4'366.28)	2'579.55	7'000.45	6'670.00	4'862.70	38'118.85	36'083.60
	FAJE contribution socle	6'333.20	6'680.00	6'670.00	6'730.00	6'745.00	6'475.00
	Entraide familiale, ludothèque	0	1'148.10	2'036.45	913.45	0	0
710.366	Abonnement Génération Plus	6'220.65	6'385.40	6'124.20	5'412.40	5'764.45	5'764.00
	Prise en charge frais décès	92'960.30	0.00	0	0	4'445.95	0
	Participation communale		0.00	91'355.60	100'000.00	0	0
	Taxe déchets prise en charge (cpte 710.4655 CHF 92'960.30)						
710.3522	Participation AJERCO	246'688.00	167'515.47	209'843.54	159'322.90	140'132.72	125'474.99
	- préscolaire	8'638.75	9'876.81	6'305.79	6'750.10	4'635.60	4'658.33
	- parascolaire	84'572.32	73'845.84	53'591.05	51'087.25	53'342.70	79'591.21
	- fréquentation UAPE	0	0.00	0	0	0	-26'272.15
	- restitution Covid	810.00	800.00	1'000.00	1'036.00	2'030.00	2'366.00
710.3904	Divers (imputations internes)	449'292.72	273'252.07	383'596.63	336'114.80	255'215.27	234'140.98
	Charges						
710.4521	Rétrocession diverses	92'960.30	0.00	0	0	0	0
710.4655	Participation communale par fonds social		0.00	91'335.60	0	4'445.95	0
	Coût à charge de Vuflens-la-Ville	356'332.42	273'252.07	292'261.03	336'114.80	250'769.32	234'140.98
72	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	2025	2024	2023	2022	2021	2020
	Année en cours						
720.351	Facture sociale	1'136219.	925'227.60	1'039'849	1'056'013	1'897'422	1'292'090
720.351	Revenus conjoncturels (basés sur année précédente)	155'781	155'781.00	185'810	146'800	206'744	401'000
720.3511/0.4511	Provision facture sociale année en cours			0	-42'900	-740'600	-454'000
0.4511			1'081'008.60	1'225'659	1'159'913	1'363'566	1'239'090
	Année précédente						
720.3512	Différence avec provision année précédente	9'141.25	0	0	1'311		710'539
720.4512	Différence avec provision année précédente		0	0	0	-168'704	-830'000
			0	0	1'311	-168'704	-119'461

L'augmentation des charges s'explique par la hausse de fréquentation ainsi que par l'adaptation de l'encadrement nécessaire au bon fonctionnement du service.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	1'750'433.97	92'960.30	1'731'800.00		1'354'260.67	
71	Service social	449'292.72	92'960.30	435'200.00		273'252.07	
710.3521	Particip. à charges régionales (CSR, AAS, FAJE)	9'289.55		13'900.00		14'828.55	
710.3522	Participation au réseau A-JERCO	339'899.67		413'200.00		251'238.12	
710.366	Service social communal	99'293.50		5'900.00		6'385.40	
710.3904	Imp. int. divers service social	810.00		2'200.00		800.00	
710.480	Prélèvement au fonds communale social		92'960.30				
72	Prévoyance sociale cantonale	1'301'141.25		1'296'600.00		1'081'008.60	
720.351	Facture sociale cantonale, acomptes année en cours	1'292'000.00		1'296'600.00		925'227.60	
720.3512	Facture sociale cantonale, décompte année précédente	9'141.25					
720.3513	Part des revenus conjoncturels à la facture sociale					155'781.00	

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 SERVICE DES EAUX

- 810.314** Les coûts concernant la recherche et la réparation de fuites ainsi que les travaux d'entretien du réseau.
- 810.434** Encaissement des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser pour les taxes d'introduction des canalisations eau potable CHF 31'147.85
- 812.481** Attribution au fonds de réserve « financement spécial réseau eau communal & EIEVMV » de l'excédent de produits de CHF 11'455.08.

Commune de Vuufflens-La-Ville - Liste: Listes officielles
Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	245'380.35	245'380.35	289'900.00	289'900.00	237'676.18	237'676.18
81	Service des eaux	245'380.35	245'380.35	289'900.00	289'900.00	237'676.18	237'676.18
810	Réseau communal eau potable	120'262.92	62'683.15	148'200.00	85'400.00	114'789.28	677.00-
810.311	Achat compteurs & matériel	3'431.69		1'000.00		13'652.77	
810.314	Entretien du réseau d'eau	15'474.73		24'000.00		10.84	
810.316	Concessions diverses	74.00		100.00		2'033.67	
810.318	Honoraires & prest. de services Serv.des eaux	902.50		5'800.00		1'346.00	
810.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.serv.eaux	1'080.00		800.00		109.00	
810.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Service eaux	108.00		1'300.00		90'137.00	
810.3903	Imp.int.serv.financier,serv.eaux	91'692.00		107'700.00		7'500.00	
810.3904	Imputations internes, divers,serv.eaux	7'500.00		7'500.00			
810.434	Taxes rattachement réseau eau		31'147.85		50'000.00		36'156.90-
810.4342	Taxes annuelles serv.eaux (loc. compteurs)		6'839.75		6'800.00		6'808.00
810.4343	Taxes annuelles serv.eaux (unité locale)		23'343.25		23'600.00		23'360.00
810.435	Vente d'eau - bâtiment administratif		1'352.30		5'000.00		5'311.90
811	Réseau Entente Intercmm.Eaux Vuufflens Mex Villars	113'662.35	182'697.20	141'700.00	196'000.00	122'886.90	176'055.60
811.352	Participation à charges de l'Entente (EIEVMV)	113'662.35		141'700.00		122'886.90	
811.435	Vente d'eau		182'697.20		196'000.00		176'055.60
812	Serv.financ.réseau eau	11'455.08			8'500.00		62'297.58
812.381	Attribution au FS distribution de l'eau	11'455.08			8'500.00		62'297.58
812.481	Prélèvement du FS distribution de l'eau						
	Total charges	8'837'457.49		8'640'340.00		9'498'779.26	
	Total revenus		10'037'504.29		8'604'845.00		9'509'010.86
	Excédent charges			35'495.00			
	Excédent revenus		1'200'046.80				10'231.60

BILAN

Résultat de l'exercice 2025

Le résultat de l'exercice sous revue présente un bénéfice de CHF 1'200'046.80 contre également un bénéfice de CHF 10'231.60 en 2024.

La marge brute d'autofinancement est positive de CHF 2'198'092.00 ceci pour la 6^e année consécutive. Après mouvements aux financements spéciaux, la marge nette d'autofinancement est positive de CHF 2'018'987.00. L'évolution du bilan s'explique principalement par l'augmentation des liquidités et des actifs transitoires, ainsi que par des variations des engagements courants et passifs transitoires.

Bilan

Le total du bilan augmente de CHF 2'936'412.20 et cet écart s'explique ainsi :

à l'ACTIF par :		au PASSIF par :	
Solde au 31.12.2024	14'640'125.14	Solde au 31.12.2024	14'640'125.14
Augmentation des disponibilités	1'784'759.61	Augmentation des engagements courants	150'949.02
Augmentation des débiteurs	139'550.45	Diminution des emprunts	-497'500.00
Augmentation du patrimoine administratif	293'906.62	Diminution engagements propres fonds	0.00
Augmentation des actifs transitoires	718'195.52	Augmentation des passifs transitoires	2'168'481.84
		Diminution des fonds de réserves	-85'565.46
		Augmentation du capital (bénéfice 2025)	1'200'046.80
		Solde au 31.12.2024	17'576'537.34

Engagements hors bilan

Notre commune est en lien (participation) avec différentes associations qui ont leurs propres personnalités juridiques.

Intercommunales au 31.12.2025 se référer au rapport de révision 2025 disponible sur l'Intranet du Conseil communal.

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
91	ACTIF	17'576'537.34		14'640'125.14	
910	DISPONIBILITES	6'781'740.56		4'996'980.95	
9100	Caisse	10'422.20	11'155.10		
9100	Caisse 1000.00	9931.95	9931.95		
9100.01	Caisse greffe	490.25	1'223.15		
9101	Compte de chèques postaux	3'323'446.60		2'026'345.11	
9101	Poste - CCP 10-18365-9	3'323'446.60		2'026'345.11	
9102	Banques	3'447'871.76		2'959'480.74	
9102.01	c/c CEDC, N° 205.106.109.0 1002.00	2'154'939.23		1'885'461.08	
9102.02	BCV R 5335.82.14 CHF 1002.01	302'807.85		83'875.73	
9102.03	BCV Z 5393.14.57 (réserves affectées) 1002.02	990'124.68		990'143.93	
911	DEBITEURS	765'571.95		626'021.50	
9111	Comptes courants débiteurs	519'682.01		377'543.88	
9111.00	Débiteurs (facturation automatique) 1010.00	331'350.97		187'723.20	
9111.04	Avances & encaissements momentanés	1'200.00			
9111.05	Impôt Anticipé à récupérer	31'052.00		20'671.00	
9111.09	c/c Asicope/Asivenoge	70'831.31		8'140.92-	
9111.10	c/c Ajerco	85'247.73		177'290.60	
9112	Impôts à encaisser	225'326.00		229'816.14	
9112.03	ACI, c/c impôt anticipé des contribuables (IA)	225'326.00		229'816.14	
9119	Autres créances	20'563.94		18'661.48	
9119.02	Impôt préalable (tva) fonctionnement déchets	7'104.36		5'201.67	
9119.08	Impôt préalable (tva) investissements service des eaux			11'296.36	
9119.09	Impôt préalable (TVA) fonctionnement service des eaux	891.16		75.77	
9119.451	TVA, gestion des déchets, décompte	3'373.27		899.30	
9119.811	TVA, service des eaux, décompte	9'195.15		1'188.38	
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	785'747.00		785'747.00	
9123	Terrains & Bâtiments	785'747.00		785'747.00	
9123.01	Plac. du P.F. Terrains	485'247.00		485'247.00	
9123.02	Plac. du P.F. Bâtiments (local A.J.E., 09.09.88 pour 300'000.-)	300'500.00		300'500.00	
913	ACTIFS TRANSITOIRES	2'059'252.12		1'341'056.60	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
9139	Actifs transitoires	2'059'252.12		1'341'056.60	
9139.00	Revenus à encaisser	406'761.69		856'659.65	
9139.01	Impôts à encaisser	1'649'594.58		478'608.38	
9139.02	Dépenses payées d'avance	2'895.85		5'788.57	
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	7'184'216.71		6'890'310.09	
9141	Ouvrages de génie civil	2'231'994.38		1'989'608.38	
9141.0425	Réfection rte Moulinet revêtement et trottoir Préavis 04.25	383'373.25			
9141.0524	Abribus Préavis 05.24			2'779.55	
9141.13	Aménagements routiers, sécurité et entretien réseau routier	596'860.35		628'360.35	
9141.14	Epuration Marteley, Forge	67'762.30		71'762.30	
9141.16	Rempl.canalisations EC-EU Ch. Cigale	168'103.65		176'203.65	
9141.18	Rénovation piste 100m	40'122.00		50'153.00	
9141.19	Rempl.canal. EC entre Mainnesses et Grands-Champs	123'125.70		130'152.40	
9141.20	Rénovation skatepark et aménagement zone détente en Marteley	83'642.10		100'442.10	
9141.21	Rampe d'accès arrêt bus Bovon et réfection zone parking gde salle	223'134.55		232'134.55	
9141.22	Réfection chaussée Grand-Rue (entre R. Poste et Arzillier)	490'973.58		508'573.58	
9141.23	Réfection bitumineuse préau scolaire	54'896.90		64'046.90	
9143	Bâtiments & Constructions	3'126'675.83		3'170'693.72	
9143.02	Abri PC	1.00		1.00	
9143.0424	Réfection couverture -Isolation salle de sport et pose panneaux solaires	548'788.43		443'390.62	
9143.07	Eglise	1.00		1.00	
9143.13	Construction garderie Marteley	317'431.55		340'111.55	
9143.18	Bâtiment polyvalent	2'036'297.55		2'126'197.55	
9143.20	Participation à rénovation église catholique Bussigny	134'980.25		140'880.25	
9143.21	Rempl.engins jeux et mise en conformité place jeux préau scolaire	23'159.00		27'791.00	
9143.23	Démolition des édicules à cheval sur parcelles 98/1150			3'953.30	
9143.24	Bâtiment polyvalent, aménagements compl.	31'178.25		35'178.25	
9143.25	Rénovation Maison de Commune			35'193.60	
9143.26	Crédit Rénovation Eglise	34'838.80		17'995.60	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
9144	Installations Services Industriels	1'825'544.50		1'707'077.99	
9144.01	Réseau eau potable	1.00		1.00	
9144.0523	Rempl Conduite EP Bovon-Arzillier	356'387.75		152'461.24	
9144.06	Téléreau	1.00		1.00	
9144.07	Eclairage public	1.00		1.00	
9144.09	Remplacement conduite eau Bovon,Gr.-Champs,Mainnesses	141'443.20		155'373.20	
9144.13	Eau potable Marteley, Forge	27'878.30		29'508.30	
9144.14	Rempl.conduite eau potable Ch. Rie, Montagnon et env.	201'266.00		211'866.00	
9144.15	Rempl.cond.eau pot. Cuvillard et Arzillier + bouclage Clos-Cuvillard	626'555.20		657'855.20	
9144.16	Rempl.cond.EP nord Rie et jonction Neuf s/Cigale + jeu vannes Fontaine	86'183.20		90'483.20	
9144.17	Rempl.350 compteurs nouvelle génération	19'429.25		29'429.25	
9144.18	Rempl.conduite EP rte Moulinet	70'573.20		73'473.20	
9144.19	Remplacement conduite EP Grand-Rue (entre R. Poste et Arzillier)	97'860.25		101'760.25	
9144.20	Remplacement conduite EP ch. Mésange 8/2022	197'965.15		204'865.15	
9145	Forêts	1.00		1.00	
9145	Forêts	1.00		1.00	
9146	Mobilier, machines	1.00		22'929.00	
9146.01	Mobilier, machines, véhicules	1.00		1.00	
9146.0224	Refonte site internet communal			22'928.00	
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	9.00		9.00	
9153	Titres & Papiers-valeur	9.00		9.00	
9153	Titres & Papiers-valeur	9.00		9.00	
92	PASSIF		14'376'490.54		14'640'125.14
920	ENGAGEMENTS COURANTS		2'108'506.61		1'957'557.59
9200	Créanciers		258'490.74		602'144.28
9200.01	Créanciers / Fonctionnement		258'490.74		600'881.28
9200.15	Transfert de mouvements				1'263.00
9209	Autres engagements		1'850'015.87		1'355'413.31
9209.10	Compte bouclement général impôts		1'841'114.17		1'327'529.11
9209.45	TVA due sur taxe déchets		2'707.48		8'645.19
9209.461	TVA gestion de l'épuration, décompte		227.67		13'880.31
9209.81	TVA s/bordereaux & taxes services des eaux		5'966.55		5'358.70

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME		5'998'000.00		6'495'500.00
9221	Emprunts par obligation simple		5'998'000.00		6'495'500.00
9221.021	BCV U5445.86.42 à 0.80% 2018-2028 (séparatif)		330'000.00		350'000.00
9221.031	BCV T5445.87.19 à 0.81% 2018-2028 (séparatif)		175'000.00		185'000.00
9221.0511	Emprunt CEDC 30.499.167.090.4 à 1.97% 2023-2029 (s.sports)		140'000.00		160'000.00
9221.052	BCV ATF K5336.93.87 à 0.56% 2022-2027 (Salle sports)		464'000.00		467'000.00
9221.13	CIP 300804.1 à 1% 2016-2026 (Garderie)		354'000.00		380'000.00
9221.16	CIP 300.801.1bis à 1.25% 2017-2027 (Rénov.gd.salle)		270'000.00		282'000.00
9221.17	CIP 301033.1 à 0.16% 2022-2023 (MC+Ch.Font.+carrig.S.sp)		190'000.00		210'000.00
9221.191	BCV K 5441.19.44 à 0.77% 2018-2028 (Routes)		355'000.00		375'000.00
9221.221	CIP 301438.1 à 0.0% 2019-2025 (Rempl.EP)				257'500.00
9221.23	PosFinance PF.003409 à 1.55% 2014-2026 (Rempl.EP)		490'000.00		500'000.00
9221.25	PosFinance PF.004672 à 0.40% 2016-2026 (Rempl.EP)		250'000.00		265'000.00
9221.26	BCV K5439.57.64 à 0.8% 2018-2026 (bâtiment poly.)		860'000.00		880'000.00
9221.27	BCV K5443.26.94 à 1.11% 2018-2029 (bâtiment poly.)		860'000.00		880'000.00
9221.28	BCV T5652.17.18 à 1.33% 2024-2034 (repr CEDC 455.1 Routes-CIP 92.1 SP)		1'260'000.00		1'304'000.00
923	Engagements propres fonds		21'437.90		21'437.90
9233	Fonds et fondations		21'437.90		21'437.90
9233.01	Fonds social communal		21'437.90		21'437.90
925	PASSIFS TRANSITOIRES		3'809'616.95		1'641'135.11
9259	Passifs transitoires		3'809'616.95		1'641'135.11
9259.00	Revenus encaissés d'avance		157'369.03		157'021.59
9259.01	Charges à payer		3'652'153.65		1'486'758.61
9259.05	Cautions - Badges		15'575.00		15'575.00
9259.10	C/c Paroisse Vuufflens-Mex-Boussens-Bourmens		15'480.73-		18'220.09-
928	FONDS DE RESERVE		4'211'332.81		4'296'898.27
9280	Fonds de réserve recettes affectées		1'473'134.16		1'244'883.62
9280.03	FS gestion des déchets		31'278.57		34'324.50
9280.04	FS évacuation et traitement des eaux		1'066'306.07		1'035'108.01
9280.06	FS distribution de l'eau		134'453.39		122'998.31
9280.08	FS taxe spécifique PECC centime climatique Romande		137'018.30		52'452.80
9280.09	Energie FS Durabilité - énergie - climat fds spécial 2%		104'077.83		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
9281	Fonds de renouvellement		453'190.25		449'190.25
9281.01	Fonds de renouvellement et de rénovation		50'000.00		50'000.00
9281.02	Fonds affaires culturelles		279'190.25		279'190.25
9281.03	Fonds rénovation courts Tennis		124'000.00		120'000.00
9282	Fonds de réserve		2'285'008.40		2'602'824.40
9282.04	Fonds réserve débiteurs non solvables		150'734.60		134'000.00
9282.07	Fonds réserve achat immeubles		100'000.00		100'000.00
9282.10	Fonds réserve rénovation routes				264'374.40
9282.11	Fonds d'égalisation du résultat	1'169'739.70		1'262'700.00	
9282.13	Fonds réserve rénovation d'immeubles	596'543.20		596'543.20	
9282.17	Fond réserve Romande Energie (amort.indirect)	204'000.00		184'000.00	
9282.18	Fonds Bobst	63'990.90		61'206.80	
929	CAPITAL		227'596.27		227'596.27
9290	CAPITAL		227'596.27		227'596.27
9290.00	Capital		227'596.27		227'596.27
	<i>Total Actif</i>	17'576'537.34		14'640'125.14	
	<i>Total Passif</i>		16'376'490.54		14'640'125.14
	<i>Excédent Actif</i>	1'200'046.80			
	<i>Excédent Passif</i>				